

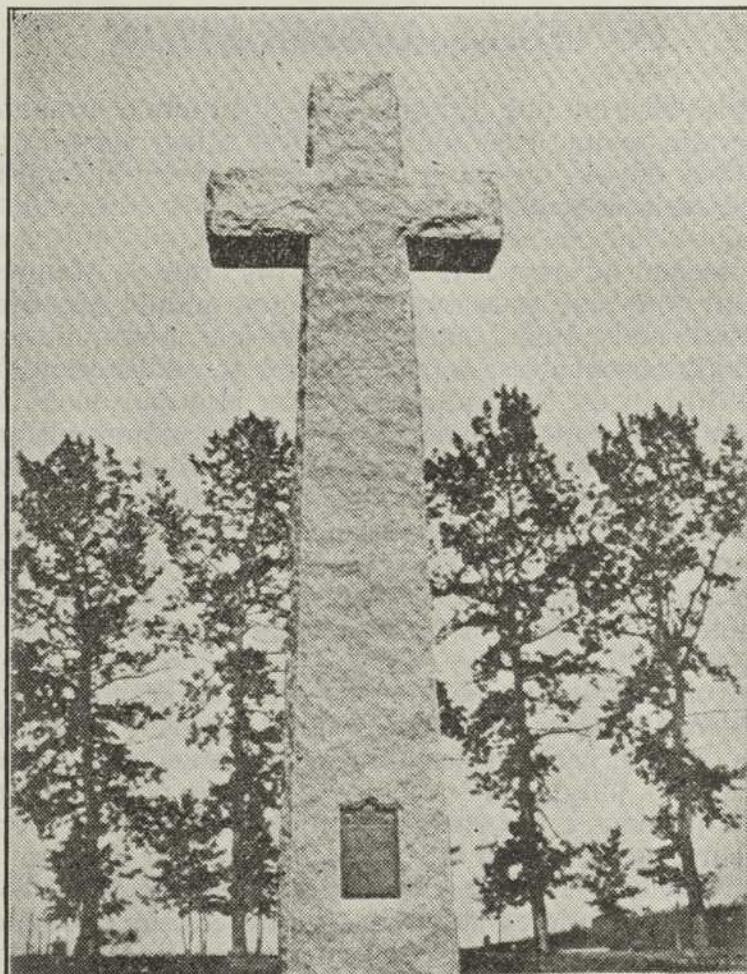
---

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

---

ÉDUCATION — INSTRUCTION

---



*La Croix du IV<sup>ème</sup> Centenaire  
De la découverte du Canada  
Érigée à Gaspé le 25 Août 1934*

*Né dans les lvs, à l'ombre de la Croix, le Canada a grandi dans les roses.*

Photographie reproduite avec la gracieuse permission de M. le juge J.-C. Pouliot, auteur des "Glanures Gaspésiennes". On peut se procurer cette belle photographie en s'adressant à Mlle Pouliot, 128, rue Sainte-Anne, Québec. Prix: 15 sous, franco.

# PÉDAGOGIE

## PENSÉE

On laisse volontiers flotter les rênes du coursier que l'on sait pouvoir brider à temps; quand on longe le précipice de la route, on ne tient pas constamment à l'attache ni sous le fouet, le chien fidèle qui a pris l'habitude d'obéir à la voix de son maître.

NICOLAY.

## CONSEILS D'ÉDUCATION

En classe, les petites filles ont une curiosité et des aptitudes charmantes; à l'étude (si elle ne dépasse pas un certain temps) elles sont attentives à leur travail et sans mouvement; quand elles écrivent leur devoir, on voit sur leur petit visage la lumière de l'intelligence s'éclairer de leur consciencieuse application.

Mme de Maintenon a fait une observation importante.

“Quand on veut seulement orner leur mémoire, dit Mme de Maintenon, il suffit de les instruire quelques heures par jour, et ce serait même une grande imprudence de les fatiguer plus longtemps à l'étude; mais, quand on veut former leur raison, élever leur esprit, en un mot, en faire des enfants raisonnables, on a toujours à travailler, et il s'en présente à tous moments l'occasion. On leur est aussi nécessaire pour cela dans leurs divertissements que dans leurs leçons, et on ne les quitte jamais qu'elles n'en reçoivent quelque dommage”.

Mme de Maintenon ajoutait: “Il faut entrer dans les divertissements des enfants, mais il ne faut jamais s'accommoder à elles par un langage enfantin ni par des manières puériles; on doit, au contraire, les élever à soi en leur parlant toujours raisonnablement; en un mot, comme on ne peut être ni trop, ni trop tôt raisonnable, il faudrait accoutumer les enfants à la raison dès qu'elles peuvent entendre et parler, et d'autant plus que la raison ne s'oppose pas aux plaisirs honnêtes qu'on doit leur permettre, qu'elles désirent et dont leur âge a besoin”.

Pour moi, sans avoir la grande expérience de Mme de Maintenon, j'ai toujours pensé comme elle que, soit dans l'éducation des petites filles, soit dans celle des petits garçons, on ne s'y prend pas assez tôt pour parler raison et raisonnablement aux enfants.

Par exemple, je le dirai, puisque l'occasion se rencontre: pourquoi tant s'amuser de leur petit langage estropié qui nous a fait sourire et le répéter, l'imiter soi-même? Il est fort souvent gentil dans leur bouche, mais il est très maussade dans la nôtre. Qu'on ne les tourmente pas pour les faire prononcer comme des académiciens, à la bonne heure; mais au moins ne leur apprenons pas à mal parler; retranchons toutes ces simagrées, ces niaiseries qu'on emploie pour les faire rire. Laissons-les s'égayer par eux-mêmes. Dès qu'ils ont quelques petites idées, ils savent bien s'en servir. Il est bon d'avoir habituellement un air gracieux avec eux, mais non de plaisanter hors de propos. Ils en concluent instinctivement que rien n'est sérieux et leur caractère s'en ressent.

Il ne faut pas se moquer d'eux, ni les mortifier et les faire pleurer sans de grandes raisons. Cela les aigrit, ou leur ôte le respect qu'ils vous doivent. Il faut leur parler toujours avec calme et justesse, répondre à leurs questions avec bonté et autant d'exactitude que possible, et comme on ferait à une personne respectable. Donc, point d'exagérations, point ou peu de plaisanteries sans raison. Je l'ai conseillé souvent aux parents: il est bon, lorsqu'on est en famille, et qu'on n'a rien d'important à se dire, de laisser parler les enfants, de se mêler à leurs conversations et, sans les gêner, tâcher de les rendre un peu sensées, ne leur laissant pas dire à satiété de petites folies, les empêchant de s'habituer à ces efforts de poumons et de langue, à ces éclats de rire, où ils se plaisent à crier des mots sans suite et des sons sans aucun sens, comme feraient des maniaques, et cela au grand détriment de la tête des pauvres parents, de la poitrine des pauvres enfants, et surtout de leur bonne éducation. Je voudrais favoriser en eux le goût de la conversation en général. Qu'ils parlent de ce qui leur plaît, mais que ce soit avec une certaine suite, qu'ils s'écoutent les uns les autres et se répondent sans inter-

rompre grossièrement. On peut s'en mêler de temps en temps, rectifier une idée fausse, un fait inexact, mais, je le répète, tout cela sans les fatiguer ni les contraindre. Ce sont ces soins, ces attentions qui font ces petits enfants raisonnables, qu'on est charmé de rencontrer, au lieu de ces petits êtres turbulents, criards, pleurnicheurs, insupportables qu'il faut toujours apaiser sans arriver à les rendre meilleurs.

Mgr DUPANLOUP (*Lettres*).

## LA PÉDAGOGIE D'UN SAINT

(Don Bosco)

### Deuxième article (1)

#### *La méthode "préventive"*

Pour cela, il faut d'abord une surveillance continue. Non pas une surveillance pesante et gênante, mais cette présence d'un père, d'un grand frère, qui fait tant plaisir aux enfants, parce qu'il s'intéresse à leurs jeux, à leurs choses—et qui du même coup empêche toute offense de Dieu.

Avec cette méthode, les punitions deviennent très rares. Mais là encore, quand il s'agit de punir, il ne faut pas oublier la dignité de l'enfant: attention à ne pas endurcir le cœur: ce serait le fermer à toute éducation positive; ainsi, pas de châtiments irritants ou humiliants, pas de pénitences publiques; pas de pénitences générales pour une offense dont l'auteur n'est pas pris ou pour de simples étourderies. Au contraire, les punitions doivent être raisonnables, adoucies par la bonté et faire appel au cœur. "N'importe quoi "peut servir de punition", si le garçon le regarde comme tel. En définitive, "un châtiment ne vaut que si sa portée est bien perçue par l'enfant".

En récréation, même respect. Chacun doit jouer: la discipline, la vertu, mais au jeu qu'il préfère; la liberté l'exige. Don Bosco lui-même ne dédaigna jamais, même lorsqu'il était âgé, fondateur et général des Salésiens, de prendre part aux jeux de ses enfants. Par exemple, lorsque le soir, il commençait la "queue du loup" et faisait courir à sa suite, à la file indienne, par les endroits les plus *impossibles* de la maison les six ou sept cents garçons qu'elle abritait! En passant, il raccrochait les groupes isolés ou boudeurs et empêchait ainsi d'autres fautes: toujours la méthode préventive.

#### *L'esprit qui vivifie*

"Rappeler opportunément aux enfants que Dieu seul possède l'autorité en toutes choses, ce n'est pas créer dans leur imagination une légende comme celle du père Noël, mais leur enseigner la vérité la plus profonde et la plus solide." (*Études*, juin 1932). Don Bosco pratiqua avant la lettre cette phrase du P. Charmot.

Si cette vérité métaphysique, à savoir que l'enfant, étant une personne humaine aussi bien que la grande *personne*, mérite de grands égards, fut le point de départ de son système, son âme, le souffle qui fut sa vie, ce fut l'amour, cette charité du Christ qui brûle la poitrine des saints.

Son inspiration remonte droit à l'Évangile: *Laissez venir à moi les petits enfants*. Qui jamais pratiqua aussi joliment cet exemple du Maître? Le souvenir revient ici de cette scène du souper de don Bosco, qui se répéta des années et des années. Le saint arrivait souvent en retard, et les autres salésiens se levaient de table avant lui. Eux sortis, c'était aussitôt une invasion de garçonnets, tout l'espace libre était occupé, et encore d'autres trouvaient à se faufiler par-dessous la table et venaient émerger juste sous les bras de leur protecteur. Don Bosco causait, joyeux, posait des charades, contait des histoires. Jamais, dit-on, tout fourbu qu'il était souvent, jamais il ne se montra impatient de ce jaillissement d'affection.

L'éducation doit se développer dans une atmosphère de charité. "Pour être aimés, aimez vos jeunes", disait-il à ses collaborateurs. "Non seulement aimez-les, mais montrez-leur

(1) Voir *l'Enseignement Primaire* d'octobre 1934:

que vous les aimez, afin qu'ils vous aiment. Faites-vous aimer pour faire du bien. Ne soyez pas des supérieurs, mais des pères."

Car, et c'était un autre de ses dits favoris, "sans affection, pas de confiance, et sans confiance, pas d'éducation". De son côté, dans son magnifique sermon sur la charité, le P. Donceur disait: "Cherchez à l'origine de presque toutes les perversions de l'enfant ou du malfaiteur et vous serez étonnés d'y trouver presque toujours une blessure d'amour refusé." Cela vient en droite ligne de don Bosco. Il le savait, il le prêchait, il le vivait. C'est l'amour qui explique ces retours surprenants de vagabonds qu'on pensait à tout jamais *finis*.

La confiance, l'ouverture réciproque, c'est le seul moyen d'éviter ces "lignes parallèles" où cheminent trop souvent maître et élève, sûrs de ne se jamais rencontrer, et qui font de chaque partie des adversaires, pour ne pas dire des ennemis. Cette confiance se traduira par cette minimisation, dont j'ai parlé, des moyens disciplinaires, par un appel *constant* à la conscience et à la bonne volonté, par des fonctions confiées avec à propos qui font bien comprendre à l'élu qu'on met en lui sa confiance. "On ne demande pas assez des jeunes, aime à clamer le P. Donceur, c'est l'impossible qu'il faut leur demander—et on l'aura."—Je cite souvent le P. Donceur en parlant de notre saint: ces deux esprits ont plus d'un trait de parenté.—Oui, don Bosco demandait beaucoup des jeunes, lui. Il appelait cela "jeter le toutou à l'eau pour lui apprendre à nager."—"L'homme, plus que de pain, vit d'admiration", disait si justement le lieutenant Dupouey.

RENÉ GIRARD, s. j.,

## RAPPORT SUR LA LANGUE AGENT DE SURVIVANCE FRANÇAISE AU CANADA

29 août 1934

(aux matinées littéraires de la Mission française Jacques Cartier)

*Nos lecteurs liront avec intérêt et profit le rapport que l'honorable Juge A. Rivard a présenté à l'une des matinées littéraires de la Mission française Jacques Cartier, celle du 29 août dernier. Nous exprimons à M. le Juge Rivard toute notre reconnaissance pour l'envoi du manuscrit de son magnifique travail.*

Ce rapport interrompra le charme que nous éprouvons à entendre des voix de France nous parler. Je vous prie, cependant, de ne pas en vouloir à celui que le sort a désigné pour vous causer ce déplaisir; c'est le programme qui le veut ainsi, et je ne suis pas responsable du programme.

Il a été arrêté qu'à cette heure un Canadien doit parler de notre langue, agent de survivance française au Canada.

Le sujet déborde le cadre où le temps devra nous retenir; car il convient, pour que votre attente ne soit pas trompée, de n'employer que peu d'instant à ce discours. Aussi, sera-t-il bref; nous saurons nous borner à tracer les grandes lignes du plan qu'il faudrait remplir et marquer d'un trait rapide les idées premières qu'on y pourrait développer.

I.—La logique voudrait que la thèse de la langue gardienne de la nationalité soit d'abord exposée.

Des volumes ont été écrits là-dessus; et combien de discours, depuis celui de Rivarol, qui n'eurent pas d'autre objet! N'est-ce pas aussi la doctrine que, soucieux d'assurer la conservation de l'héritage ancestral, les écrivains et les orateurs de chez nous ne cessent d'enseigner? Pour ne rappeler qu'une manifestation particulière de ce sentiment, le Congrès tenu à Québec en 1912, avec l'adhésion de ses 150,000 membres, avec les études et les vœux de ses diverses commissions, avec les travaux présentés dans ses séances publiques par des délégués venus de toutes les parties du pays, le discours du premier ambassadeur de l'Académie, le regretté Étienne Lamy, et les vers héroïques de ce poète de France, Gustave Zidler, qui mieux que tout autre a su comprendre et chanter l'âme canadienne,—le Congrès de 1912 ne fut, en somme, qu'une apothéose de la langue française en Amérique et l'illustration de sa vertu comme élément d'unité nationale.

Pour traiter convenablement ce point, il ne faudrait pas moins que répéter ici ce qu'on a de la sorte dit tant de fois déjà. Et ce ne serait encore qu'un écho, à la fois trop faible et trop proche des paroles éloquentes entendues ce matin et si justement applaudies.

Contentons-nous de rappeler que la communauté du langage, bien qu'elle ne puisse par elle seule créer de liens politiques entre les individus, n'en est pas moins l'une des caractéristiques les plus importantes de la nationalité, le premier des éléments qui concourent à assurer le maintien des traditions, des croyances et du génie de la race.

II.—Pour venir à ce qui doit proprement faire le sujet de ce rapport, il faudrait ensuite déterminer quelle est la langue parlée dans la Province de Québec.

Nous nous étonnons parfois qu'on soit obligé de montrer que c'est la langue française; cependant, il y a en Amérique, et ailleurs, des gens qui non seulement en doutent, mais veulent l'ignorer; et leur attitude à notre égard nous incite de temps en temps à rapporter la preuve de ce qui nous semble évident. Car notre parler nous paraît ressembler à la langue française à ce point que nous croyons ingénument que c'est elle.

Nul ne voudrait, d'abord, contester que nos aïeux, venus de France au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, aient apporté ici la langue qu'ils parlaient chez eux, et que ce fût le français. Ils venaient des provinces du nord, de l'ouest et du centre, y compris l'Ile-de-France. On a disputé beaucoup, en ces derniers temps, sur un point: quelle province a fourni le plus fort contingent d'émigrés? et quel groupe, plus nombreux, plus compact, plus vigoureux et d'esprit plus conquérant peut-être, a surtout marqué de son empreinte le peuple canadien-français? . . . Ce qui importe davantage, c'est de constater le mélange des origines; nous avons dans les veines le sang de toute une moitié de la France; et, en dressant l'arbre généalogique de ses ascendants, chacun de nous peut prouver qu'il est à la fois normand, picard et bourguignon, poitevin, sunissois et tourangeau, angevin, berrichon et saintongeais, et peut-être aussi manseau, franc-comtois et beauceron. . . Ce doit être assez pour parler français. Car, lors des grandes émigrations, la langue officielle avait déjà pénétré profondément dans les provinces d'où partaient nos pères. Sans doute, les parlers régionaux y étaient encore vivaces; et, sans doute, ils émigrèrent aussi. Mais c'étaient les patois issus des dialectes d'oïl, plus aptes que ceux de la langue d'oc à évoluer vers le français, et dans lesquels la langue littéraire ne laisse pas de puiser pour s'enrichir, où elle se retrempe au besoin, et parfois se renouvelle. Déracinés et mêlés, les produits dialectaux apportés des provinces ne devaient donc pas longtemps résister à la langue de l'Ile-de-France, commune à tous, parlée même exclusivement par un grand nombre. Ils furent vite ou éliminés, ou absorbés: il n'en resta guère que des traces.

Ce qu'on sait aujourd'hui de l'état des patois provinciaux au XVI<sup>e</sup> siècle et du degré d'instruction des premiers colons de la Nouvelle-France fait voir qu'il n'a pu en être autrement. Au surplus, les témoignages sur ce point ne manquent pas. L'historien Chrestien Leclercq, dès 1691, et dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle Charlevoix, de la Potherie, Montcalm constatent que "les paysans canadiens parlent très bien le français"; et de la Potherie ajoute: "Quoiqu'il y ait ici un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune d'elles chez les Canadiens".

Il est donc reconnu que la langue parlée en Nouvelle-France, dans les premiers temps de la colonie, et la seule jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre, était bien la langue française, la langue de l'époque, c'est-à-dire du grand siècle. Et quand un plaisant nous dit que ce n'était peut-être pas tout à fait la langue de Bossuet, nous l'admettons volontiers, en ajoutant avec Brunetière qu'en effet la langue de Bossuet n'a jamais été parlée que par Bossuet lui-même.

III.— Cette langue française apportée par les découvreurs, leurs héritiers, les Canadiens d'aujourd'hui, la parlent-ils encore?

C'est une autre question, et à laquelle il me plairait singulièrement de laisser à nos hôtes le soin de répondre. . . Messieurs, depuis quatre jours vous nous entendez parler; quel son, à votre oreille, notre verbe rend-il?

Sans doute, il en est parmi nous qui, ayant passé ce que nos pères appelaient les *grandes eaux*, ont pu perdre à Paris un peu du *ramage* de leur province; mais les autres, dont je suis, qui n'ont pas traversé l'Atlantique, nous tous qui n'avons jamais été qu'à l'école du pays, et qui ne savons que

les mots appris des lèvres de nos pères, dites, vous, les maîtres de la parole française: quelle langue parlons-nous ?

Nous ne devons pas vous laisser ignorer qu'il s'est fait là-dessus un certain débat. Des voisins de langue anglaise ont cru devoir inventer la légende d'un dialecte franco-canadien, par quoi ils entendent que nous parlons un langage de mauvais aloi, tenant à la fois du patois et du jargon, et qui n'a rien de français. Ils seraient, ou ils se diraient fort surpris d'apprendre que vous nous comprenez et que nous n'avons pas, avec vous, besoin d'interprètes. Leur erreur— car nous aimons à penser qu'ils se trompent— leur erreur vient-elle seulement de l'ignorance? Nous voudrions le croire; mais il pourrait bien s'y mêler aussi quelque dessein secret. Nous remarquons en effet que ceux qui tentent de décrier de la sorte le parler de Québec sont les ennemis reconnus de la langue française, qu'ils rêvent de bannir du Canada; peut-être cherchent-ils dans la légende d'un patois canadien un motif qui justifierait leur attitude; ce ne serait pas le français qu'ils veulent prescrire, mais un parler barbare, un idiome corrompu. Le subterfuge est peut-être habile; à coup sûr, il n'est pas honnête.

Il a fallu tout de même répondre. Par l'examen critique de notre parler populaire, il n'a pas été difficile d'établir que c'est tout simplement du français, avec des archaïsmes comme on en retrouve dans toutes les langues transplantées, des formes dialectales telles qu'il s'en rencontre dans tous les parlers régionaux, quelques produits indigènes nécessaires à l'expression des choses du pays, et naturellement des incorrections plus ou moins graves selon le degré d'instruction des individus.

A cette démonstration, qui nous retiendrait trop longtemps, nous préférons, Messieurs, le jugement que vous prononcerez vous-mêmes, et dont nous n'appellerons pas.

IV.— Enfin, si vous jugez que nous avons conservé la langue de nos aïeux, il nous restera à vous apprendre à travers quelles vicissitudes, au prix de quels sacrifices, et par quelles luttes, opiniâtres et longues, nous y avons réussi.

Ce serait l'histoire externe de la langue française au Canada; et ce serait en même temps presque toute l'histoire politique de notre pays depuis 1759.

Ni les capitulations de Québec et de Montréal, ni le traité de Paris de 1763, ni même l'Acte de Québec de 1774, qui pourtant, en rappelant la Proclamation de Georges III, rendait au Bas-Canada ses lois françaises, ni enfin l'Acte de l'Amérique britannique du nord de 1791, n'avaient réglé le sort de notre langue nationale; et ce fut une lutte sans trêve, où les Canadiens ne cessèrent de réclamer, au premier chef de leurs revendications, la reconnaissance officielle du français. Après des débats mémorables, l'Assemblée législative du Bas-Canada établit, en 1792, l'égalité du français et de l'anglais. Mais, en 1840, à la suite de l'insurrection et du sang versé, l'Acte d'Union proscrivait brutalement la langue française; et la bataille continua, plus ardente que jamais. Enfin, en 1848, la clause de la loi qui abolissait le français fut abrogée; et, grâce à des efforts à tout instant renouvelés, l'Acte constitutionnel de 1867 consacra le principe des deux langues officielles. La lutte avait duré un siècle; elle ne cessa point; elle dure encore. Une attention qui ne doit jamais se démentir, une résistance qui ne connaît pas de repos, et de temps en temps une offensive opportune peuvent seules empêcher que nous ne perdions les droits acquis et faire que nous gagnions encore du terrain.

Ce simple aperçu, si bref et si incomplet qu'il soit, fait paraître au moins que la langue française nous est chère. Elle n'est jamais absente de nos préoccupations. Rien ne nous laisse indifférents et tout nous émeut, de ce qui la fait resplendir ou pourrait en altérer le caractère, de ce qui tend à accroître sa liberté ou à restreindre ses droits. Pendant que nos lèvres s'efforcent toujours de la parler mieux, nous réclamons partout le droit de la parler plus. Il est peu de terrains où elle ne soit menacée; il n'en est point où elle ne trouve des défenseurs.

Messieurs, si nous avons pour la langue française un attachement profond et intime, c'est qu'elle est la voix claire et douce de la mère-patrie, l'expression de notre conscience nationale, et la gardienne du patrimoine idéal dont la France, il y a quatre siècles, faisait largesse à l'Amérique.

ADJUTOR RIVARD.

Université Laval, Québec, 29 août 1934.

## CINQUANTENAIRE CANADIEN DES FRÈRES DE SAINT-VINCENT DE PAUL célébré à Québec le 23 septembre 1933

### L'ŒUVRE DU PATRONAGE

*Allocution de M. le Commandeur C.-J. Magnan, président du Conseil supérieur de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada*

Éminence, (1)  
Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, (2)  
Monsieur le Surintendant, (3)  
Monsieur le Maire, (4)  
R. P. Supérieur général, (5)  
Messieurs,

J'éprouve une grande joie, ce soir, à adresser la parole en cette fête de la reconnaissance, en ce cinquantenaire canadien des Frères de Saint-Vincent de Paul. Collaborateurs précieux et dévoués de la Société de Saint-Vincent de Paul depuis un demi-siècle, ces excellents religieux méritent de cette société et des citoyens de Québec un hommage de profonde gratitude.

### UN TÉMOIGNAGE MÉRITÉ

Et ce témoignage, exprimé en présence de l'éminent cardinal archevêque de Québec, prend une signification qui en double le prix.

Merci, Éminence, d'avoir bien voulu présider cette réunion, rendant ainsi un hommage magnifique, comme prince de l'Église, à l'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul, fondé au cœur même de la France, à Paris, en 1844, et exerçant leur zèle au Patronage où nous sommes en ce moment, œuvre des Conférences de Saint-Vincent de Paul de votre ville épiscopale, depuis un demi-siècle.

Monsieur le Gouverneur, vous aussi, avec une condescendance vraiment admirable, vous avez voulu ajouter le témoignage de la plus haute autorité civile, autorité que vous représentez avec tant de dignité, à celui de la plus haute autorité religieuse en notre pays. Soyez-en, Excellence, remerciée de tout cœur.

Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique et Son Honneur le Maire de Québec, soucieux des meilleurs intérêts de l'enfance et de la jeunesse ouvrière de notre ville, s'associent très aimablement à la Société de Saint-Vincent de Paul pour dire notre gratitude commune à la Congrégation des Frères qui dirigent le Patronage depuis cinquante ans.

Au nom du Comité du Cinquantenaire je dis un bien sincère merci à l'honorable M. Delâge et à M. le maire Grégoire.

### LES TÉMOINS DE LA PREMIÈRE HEURE

Parmi les témoins des débuts de l'Œuvre du Patronage, se trouvent sans doute des membres de la Saint-Vincent de Paul, ayant à leur tête leur président d'alors, M. Muir, le promoteur de l'œuvre, mais aussi l'un de vos prédécesseurs

(1) Son Éminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec.

(2) L'honorable Es.-L. Patenaude.

(3) L'honorable C.-F. Delâge.

(4) M. J.-E. Grégoire.

(5) Le R. P. Desrousseaux, Supérieur général de l'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul.

les plus illustres, Éminence, M. l'abbé E.-A. Taschereau, alors supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval. Il était réservé à ce dernier, devenu archevêque de Québec, d'autoriser, en 1884, l'entrée des Frères de Saint-Vincent de Paul dans notre chère ville.

Les annales du Patronage notent d'autres témoins dont Votre Éminence sera heureuse d'entendre les noms: ce sont les Pères Durocher et Grenier, oblats de Marie Immaculée.

Dès l'origine du Patronage, les instituteurs laïques s'intéressent activement à sa vie et à ses progrès.

A une séance du 7 mars 1861, parmi plusieurs prêtres présents, le procès-verbal mentionne Monsieur l'abbé Auclair, curé de la Basilique, et M. l'abbé Jean Langevin, principal de l'École normale Laval. L'exemple du futur évêque de Rimouski fut suivi par plusieurs professeurs de cette institution, j'ai nommé MM. Toussaint, Lacasse, Cloutier, J.-B., et Juneau. Ce dernier succéda à M. Rivet, premier président de l'Œuvre, en 1865, tandis que son secrétaire était M. B. Rousseau, instituteur.

Le 28 avril 1868, deux amis de la première heure devinrent respectivement président et chapelain du Patronage, M. C.-N. Hamel, avocat, dans la suite président du Conseil supérieur du Canada, et son frère M. l'abbé Thomas-Étienne Hamel, alors secrétaire de l'Université Laval et son futur recteur, qui remplaça M. l'abbé Édouard Langevin, premier chapelain de l'Œuvre.

Les deux frères Hamel s'identifieront dans la suite avec l'œuvre et en seront la Providence vivante, jusqu'à ce qu'elle soit assise sur des bases définitives.

#### LES ORIGINES DU PATRONAGE—BUT DE L'ŒUVRE

Nous sommes en 1868. Jusque-là les enfants patronnés (ils sont au nombre de 75: 5 pour chacune des quinze Conférences françaises) sont distribués dans les écoles des Frères des Écoles chrétiennes, arrivés à Québec en 1847.

Dans la visite hebdomadaire des familles pauvres protégées par les Conférences, les confrères de Saint-Vincent de Paul avaient constaté que plusieurs enfants n'allaient pas à l'école, les parents ne pouvant les habiller convenablement ni leur procurer les livres nécessaires.

Un premier rapport sur l'Œuvre du Patronage fut présenté par son nouveau président, M. C.-N. Hamel, le 15 janvier 1869, pour l'année 1868. Voici quelques lignes de ce rapport qui nous fixent bien sur le but du Patronage. Parlant des enfants qui ne pouvaient fréquenter les écoles, vu la pauvreté de leurs parents, le rapport dit: "Ces enfants abandonnés à eux-mêmes presque toute la journée, sans occupation utile pour les retenir à la maison de leurs parents, sans surveillance de la part de ceux-ci, ne peuvent qu'apprendre le vagabondage dans les rues, avec tous les vices qui en sont la suite nécessaire. La Société de Saint-Vincent de Paul, vouant, dans la mesure de ses forces, remédier à un si grand mal, a résolu de venir au secours de ces enfants, et a fondé pour cela une œuvre spéciale sous le nom d'*Oeuvre du Patronage* (1861).

"Fournir aux enfants qui sont trop pauvres pour que leurs parents puissent les envoyer à l'école les moyens qui leur manquent, c'est-à-dire, les vêtements et les fournitures d'école strictement nécessaires; faire donner à ces enfants une éducation élémentaire qui leur permette de gagner honorablement leur vie; surveiller leur conduite, pour leur faire prendre ces habitudes d'ordre, de travail, de moralité qui font l'honnête citoyen; leur donner surtout cette instruction et même, autant que possible, cette éducation chrétienne qui leur permette d'accomplir avec conviction leurs devoirs de religion: voilà quelles sont les aspirations de l'Œuvre du Patronage des écoliers, voilà le but auquel elle tend et qu'elle désire de tous ses vœux."

Le rapporteur disait aussi que l'Œuvre se proposait de s'occuper des écoliers au sortir du Patronage, et former ainsi le Patronage des apprentis. Faute de ressources, cette dernière œuvre ne fut mise sur pied que vingt-cinq ans plus tard, par nos chers Frères de Saint-Vincent de Paul, sous l'appellation heureuse de *Maison de Famille*.

#### ORGANISATION DE L'ŒUVRE A SES DÉBUTS—LE PREMIER PATRONAGE

L'organisation du Patronage en 1868 n'était pas compliquée. "Chacune des Conférences françaises de Québec, dit le rapport que je viens de citer, choisit deux de ses membres qui sont nommés l'un *patron* et l'autre *assistant-patron*. Ces patrons et assistants-patrons forment le conseil de l'Œuvre; ils sont présidés par un membre nommé par le président du Conseil supérieur; enfin l'Œuvre du Patronage est sous la direction d'un chapelain désigné par Mgr l'Archevêque."

Telle est, dans sa simplicité, l'organisation du Patronage en 1868.

Les patrons, comme ceux d'aujourd'hui, (car je dois dire à la louange des Frères de Saint-Vincent de Paul qu'ils ont toujours maintenu en activité le Conseil des patrons depuis leur arrivée à Québec) les patrons, dis-je, étaient d'un dévouement admirable. Ils se réunissaient, comme aujourd'hui toujours, le premier et le troisième dimanche de chaque mois dans une petite maison louée par l'Œuvre, maison qui existe encore en face de la chapelle des Sœurs de la Charité. Ce fut le premier Patronage. C'est dans cette même petite maison qu'à partir de 1867, les patrons réunissaient, tous les dimanches, leurs enfants protégés pour la lecture des notes scolaires, les avis jugés nécessaires. Suivant les notes méritées, on remettait aux enfants patronnés des bons-points représentant une sorte de monnaie à l'aide de laquelle on pouvait acheter des livres, des images, etc.

Les patrons s'ingéniaient à multiplier les moyens d'émulation. Voici un trait fort amusant à ce sujet. Un bienfaiteur ayant fait présent au Patronage d'un baril de pommes, "nous avons, jusqu'à épuisement de cette ressource, dit la chronique, donné tous les dimanches une pomme à chacun des enfants qui n'avait obtenu pendant la semaine que des *bien* ou des *très-bien*. Aussi pendant cette époque, *mangeur de pomme* était-il devenu synonyme de *bon garçon*."

La naïveté de ces procédés pédagogiques nous fait sourire aujourd'hui, mais il atteste quand même l'intérêt, l'affection que ces bons patrons du vieux temps portaient à leurs chers petits protégés.

#### LA PREMIÈRE ÉCOLE DU PATRONAGE

Dès 1868, le Comité du Patronage songe à avoir une école spéciale pour ses protégés. C'est M. l'abbé Hamel qui en fit la proposition au conseil des patrons, le 11 avril 1869. Le local était tout indiqué: la petite maison de pierre sise encore en face de la chapelle des Sœurs de la Charité, où les patrons réunissaient les patronnés tous les dimanches après-midi.

Le premier instituteur fut M. Jean-Marie Annet, un bon maître d'école breton, qui enseignait depuis une vingtaine d'années à Québec.

Mais l'école était trop petite et n'appartenait pas à l'Œuvre. L'on fit alors le rêve de mettre le Patronage dans ses meubles.

Grâce à la généreuse intervention du Séminaire de Québec, des Ursulines et des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, le Comité du Patronage acheta un terrain, rue Saint-Georges, heureusement devenue dans la suite Côte d'Abraham. Sur ce terrain l'on construisit l'édifice portant aujourd'hui le No 62, Côte d'Abraham.

Nous sommes en 1871, l'école du Patronage compte 75 élèves. On peut installer deux classes assez vastes et modestement meublées.

Les instituteurs laïques, deux désormais, continuent à faire l'école aux enfants patronnés, qui atteignent bientôt le chiffre 100, puis, 125, en septembre 1884, date, mémorable pour moi, de mon entrée au Patronage comme maître de la petite classe, laquelle "petite classe" était la plus grande et renfermait 80 élèves. Il y a cinquante ans de cela. Voyez comme il est beau et consolant de vieillir, Messieurs!

#### LES PREMIERS FRÈRES DE SAINT-VINCENT DE PAUL AU CANADA

Par une grise matinée d'octobre 1884, vers 10 heures de l'avant-midi, j'étais en classe, à deux pas d'ici, au premier du vieux Patronage. Le bourdonnement de ma ruche écolière me permit quand même d'entendre les coups répétés dont la porte de la classe était gratifiée depuis quelques secondes. Ce n'est pas sans émotion que j'allai ouvrir la porte; le cœur me battait, car la Mère Martin m'avait dit la veille: "On va avoir de la grande visite demain, des Messieurs qui viennent de loin vont rester "icitte", puis "nous" remplacer".

Entre parenthèses, je vous dirai, en deux mots, ce que c'était que la Mère Martin. C'était une brave veuve, d'âge assez avancé, de proportion physique imposante, et dévouée cœur et âme au Patronage, qui était toute sa vie et sa raison d'être. C'était elle qui préparait le dîner quotidien des élèves, qui était l'économe de la maison, maîtresse de discipline dans les corridors et dans la cour, encore un peu, préfète des études.

Les paroles de la Mère Martin m'avait donc ému. Mais les premières paroles du P. Lasfargues, le premier supérieur des Frères de Saint-Vincent de Paul à Québec, me rassurèrent. Présenté au Père Lasfargues et à ses deux compagnons, les Frères Tardé et Cointepas, par M. C.-N. Hamel, avocat, et directeur de l'Œuvre, sous le titre de jeune maître de la "petite classe", je voulus être civil et souhaitai la bienvenue aux nouveaux maîtres du Patronage en termes que j'estimais dignes des religieux qui nous arrivaient de la France lointaine. Le P. Lasfargues, avec un tact et une charité que je n'ai jamais oubliés, me dit, en me serrant la main: "et vous resterez avec nous". M. Tardé, à travers ses lunettes brillantes, avait jeté un regard exercé sur la classe et me glissa ces mots: "Vos élèves se tiennent bien". Le bon M. Cointepas s'était contenté de sourire aimablement. J'étais conquis par le tact et la bienveillance des nouveaux hôtes du Patronage, et charmé par ces voix françaises, au timbre musical, par ce langage admirable, nouveau pour moi, car c'était la première fois que j'entendais parler des Français du Vieux Pays.

Le premier chapitre de l'histoire du Patronage venait de se fermer. Une ère nouvelle pour cette œuvre si chère à la Société de Saint-Vincent de Paul, s'ouvrait avec l'arrivée au Canada des fils de M. Le Prévost.

#### UNE ÈRE NOUVELLE—LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Qu'était-ce que la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, qui venait se fixer sur le rocher de Québec en 1884? A cette date, cette congrégation avait quarante ans d'existence. Elle eut pour fondateur un membre d'une Conférence de Saint-Vincent de Paul de Paris, M. Le Prévost, un confrère de Frédéric Ozanam. M. Le Prévost fit partie de la première Conférence fondée en mai 1833. Comme confrère de la Saint-Vincent de Paul, M. Le Prévost avait constaté dans ses visites des quartiers pauvres de Paris dans quel abandon se trouvait la jeunesse ouvrière. Il y avait bien de braves confrères qui s'y devouaient çà et là, mais rien de précis ni de régulier. M. Le Prévost pensa à assurer la solidité, la méthode et la durée de ces initiatives généreuses, en leur donnant le concours d'hommes dont la vie leur fût exclusivement consacrée.

Les débuts furent pénibles. Mais la grande piété et l'énergie persévérante de M. Le Prévost triomphèrent de tous les obstacles.

En 1884, le Père Leclercq est supérieur de la Congrégation qui vogue maintenant sur une mer plus calme, si bien qu'elle envoie son premier détachement outre Atlantique, en terre canadienne.

#### CINQUANTE ANS DE LABEURS FRUCTUEUX

Du gouvernement du Père Leclercq à celui du Père DesRousseaux, que nous avons le bonheur de voir ce soir parmi nous, un demi-siècle de labeurs incessants dans les œuvres de jeunesse ouvrière s'est écoulé. En France comme au Canada, les Frères de Saint-Vincent de Paul se dévouent au service de l'enfance et de la jeunesse ouvrière.

Il y a un an et quelques mois, j'eus le plaisir de visiter, en compagnie du R. Père DesRousseaux et du R. Père Calmein, que tous ses amis Canadiens revoient en ce moment avec tant de joie, j'eus le plaisir, dis-je, de visiter plusieurs Patronages de Paris et des environs de la grande capitale. Il me fut donné de constater que le zèle intelligent et l'abnégation apostolique que l'on admire chez nos chers Frères de Saint-Vincent de Paul à Québec, à Lévis, à Saint-Hyacinthe, à Montréal, puisent à une source commune: celle de leurs Frères de France, berceau de la Congrégation. En restant intimement unis à la Maison mère de Paris, nos chers Frères canadiens poursuivent en toute sécurité, chez nous, la grande œuvre de leur vénéré fondateur, M. Le Prévost.

Au Patronage de Québec, depuis cinquante ans, on s'inspire de l'esprit de M. Le Prévost. Du Père Lasfargues jusqu'aux supérieurs canadiens de nos jours, les Pères et les Frères de Saint-Vincent de Paul de Québec se sont dévoués corps et âme à la formation de l'enfance chrétienne et à la préservation de la jeunesse ouvrière. Depuis cinquante ans, ces bons religieux ont convaincu des milliers de jeunes gens de chez nous que, en définitive, ce qui fait le prix de la vie, "ce n'est pas l'existence elle-même, c'est l'emploi qu'on en fait et ce qu'on lui fait rapporter."

#### LE PATRONAGE, UNE GRANDE ÉCOLE DE SOCIOLOGIE

Avec amabilité et persévérance, les Frères ont appris à une élite de notre chère jeunesse ouvrière que Pascal avait bien raison le jour où il disait à ses contemporains: "Que risquez-vous à vivre en chrétiens? Non seulement vous serez des hommes parfaits devant Dieu, mais vous serez aussi de bons pères de famille, de bons frères, de bons époux, de bons citoyens."

De bons fils tout d'abord, de bons frères, de bons pères de famille, de bons ouvriers et artisans, enfin de bons paroissiens et de bons citoyens, voilà le programme lapidaire des Frères de Saint-Vincent. La statistique des bons citoyens de Québec qui doivent à l'École du Patronage et à ses Unions leur excellente formation, étonnerait les meilleurs amis mêmes de l'Œuvre.

Mais quelle patience, quel dévouement pour conduire les jeunes gens qui fréquentent le Patronage jusqu'au mariage chrétien! René Bazin a dit que "les saints, comme tous les chefs-d'œuvre, se font lentement."

Il en est de même du bon citoyen, les chers Frères du Patronage le savent mieux que nous.

Ils y réussissent, néanmoins, les chers Frères, puisque les anciens du Patronage qui fréquentent leur union particulière, restent fidèles à leur Alma Mater toute leur vie. Qu'ils sont nombreux à Québec, les ménages dont le chef est un ancien du Patronage! Ces chers anciens, ils ont appris au Patronage que l'union des époux chrétiens "participe du divin, participe aussi de l'éternité". Aussi, comprennent-ils et goûtent-ils la joie de l'intérieur familial.

Au point de vue social, les jeunes gens de Québec qui ont le bonheur de passer par le Patronage savent devenir de bons pères de famille, vivre leurs convictions religieuses et sociales. Dans leur paroisse respective, ils sont les premiers parmi les hommes d'œuvre, et on les rencontre parmi les confrères les plus dévoués de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Au Patronage, on leur inspire aussi le sens de l'honneur.

L'honneur, c'est comme l'œil que la plus petite impureté altère, c'est comme une pierre brillante dont l'éclat est terni par la moindre poussière.

Aussi la dignité personnelle n'est pas le moindre article du programme social du Patronage.

#### LA DIGNITÉ DU TRAVAIL—LA JUSTICE SOCIALE—AUX SOURCES DU CHRISTIANISME

Je m'attarde, néanmoins n'importe-t-il pas, ce soir, et n'est-ce pas acte de justice envers les Frères de Saint-Vincent de Paul, que de résumer l'œuvre bienfaisante qu'ils accomplissent au milieu de nous depuis cinquante ans ?

Au Patronage, soit dans les Unions, soit dans la Maison de Famille, on s'applique avec tact et persévérance à révéler aux jeunes ouvriers la notion chrétienne du travail, on les convainc que l'oisiveté ne gagne rien, ne mène à rien, que l'économie est une vertu sociale qui met la famille et la vieillesse à l'abri de la misère.

Pour les préserver des fausses doctrines du socialisme, on leur oppose la doctrine du Christ qui dit aux riches: "Donnez votre argent aux pauvres", tandis que le socialisme dit aux pauvres: "Prenez leur argent aux riches".

Les chers Frères, par leur exemple, et les bons Pères par leurs prédications à la chapelle, jettent dans l'esprit et le cœur de leurs jeunes gens des convictions qui ne s'affaibliront jamais. Ils donnent un code moral à ces jeunes gens que l'on peut résumer ainsi:

Ce que le paganisme ne pouvait donner au monde, le christianisme l'a apporté à l'humanité. Il lui fallait le *Pater* pour prier; le *Credo*, pour savoir, et le *Sermon sur la montagne* pour espérer.

En dehors des vagues hypothèses des matérialistes, la foi catholique est en parfait accord avec toutes les certitudes scientifiques.

En dehors des directions du Pape sur les relations du Capital et du Travail, sur les rapports des Patrons et des Ouvriers, c'est l'anarchie.

Les bons Frères, à l'occasion, rappellent à leurs jeunes gens ce conseil de Lacordaire: "L'homme n'a pas seulement besoin de pain, il a besoin de dignité. Il est, par sa nature même, une dignité."

De là ces règlements sévères qui défendent aux jeunes gens des Patronages la fréquentation des spectacles, d'où un jeune homme honnête sort moralement diminué.

Au Patronage, on ne perd pas de temps à discuter théoriquement les problèmes sociaux qui préoccupent notre époque. Avec un sens pratique qu'il faut admirer, les Frères de Saint-Vincent de Paul règlent tous ces problèmes en les soumettant aux commandements de Dieu et de l'Église. "Soyez de bons chrétiens, fréquentez sincèrement les Sacrements que notre Sainte Mère l'Église met à votre portée, ayez de la charité plein le cœur et que la justice guide votre esprit, et tout ira bien".

Cette doctrine si sage et si pratique me rappelle cette réflexion de Spencer, un éducateur anglais: "Celui, dit-il, qui voudrait enseigner la géométrie, en donnant des leçons de latin, ou qui croirait apprendre à jouer du piano en dessinant, serait jugé bon à mettre aux Petites-Maisons. Il ne serait pas plus déraisonnable cependant que ceux qui prétendent améliorer le sens moral par l'enseignement de la grammaire, de la chimie ou de la physique".

La question sociale sera résolue avec justice, si on l'envisage au point de vue chrétien; la question sociale est avant tout une question religieuse.

Ces solides et lumineuses doctrines ne rendent pas pour cela la vie du Patronage, triste et monotone. Loin de là. La joie, une joie sereine, le plaisir, un plaisir de bon aloi, illuminent les soirées et les dimanches du Patronage.

Aussi, les anciens de cette maison restent-ils attachés à leur Alma Mater par les fibres les plus intimes de leur cœur. Vous entendrez dans un instant, l'un d'eux dire, au nom de ses camarades, ce qu'il pense du Patronage et de ses dévoués directeurs.

#### VERS LE PASSÉ—UN PROFOND SENTIMENT DE RECONNAISSANCE

Pour moi, quand je repasse dans ma mémoire tous les souvenirs du Patronage; et que dans mon esprit je passe en revue tous les religieux, Pères et Frères, que j'ai vus à l'œuvre en cette maison depuis un demi-siècle, je sens un grand sentiment de reconnaissance envahir mon cœur envers la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul.

Je songe à l'armée presque innombrable des enfants des familles pauvres, protégés par les Conférences de Saint-Vincent de Paul, qui sont passés par les classes des deux Patronages de Québec depuis 1884. Je songe à ces milliers de jeunes gens qui ont fréquenté le Patronage au cours du dernier demi-siècle.

Et je voudrais totaliser la somme du bien dont la ville de Québec est redevable aux Frères de Saint-Vincent de Paul. Tâche impossible.

Je voudrais aussi rappeler le souvenir des instituteurs laïques qui ont été les ouvriers de la première heure au Patronage: les Annet, les Cloutier, Jules; les Fradette, les Tremblay, les Côté, Jos.; les Frèves, J.-D., et dans la suite, sous le régime des Frères, les Goulet, L.-P., aujourd'hui inspecteur d'écoles, les Beaudry, les Alain, etc.

Mais il me faut abréger, le temps presse. On aimera sans doute à connaître l'organisation actuelle du Patronage.

#### ORGANISATION ACTUELLE DU PATRONAGE—SES ACTIVITÉS

Le R. P. Bolduc, supérieur actuel du Patronage de la Côte d'Abraham, a résumé comme suit, dans le dernier numéro des *Fleurs de la Charité*, l'ensemble des œuvres qui animent la maison confiée à sa direction:

“Non seulement nos Œuvres se sont multipliées, mais aussi le champ de notre apostolat. Au début, nous ne nous occupions que des enfants pauvres de l'École du Patronage de la Côte d'Abraham; depuis, l'Union Notre-Dame a été fondée, puis l'Union Saint-Louis, la Maison de Famille, l'Union Notre-Dame de la Salette ou le Patronage des Écoliers pour les jours de congé et pour les vacances. Chacune de nos Œuvres a aussi tous ces groupes de jeunes gens et d'enfants; une de nos Œuvres se charge également de recevoir chez elle, pendant les vacances, des Séminaristes qui se préparent au sacerdoce, afin de les protéger contre les dangers qu'ils courent pour leur vocation pendant ces jours. Une autre de nos Œuvres est heureuse d'avoir pu offrir à Dieu, dans le sacerdoce ou dans l'état religieux, plus de 80 jeunes gens ou enfants sortis de ses rangs.

“Enfin depuis quelques années, nous nous occupons de retraites fermées; elles font un grand bien aux jeunes gens et aux enfants qui en fréquentent les exercices et elles donnent beaucoup de consolations à ceux qui s'en occupent”.

Voilà une belle synthèse des activités du Patronage de la Côte d'Abraham, synthèse qui s'applique aussi au Patronage Laval, le deuxième patronage établi en notre ville en 1910, par les soins et les efforts conjoints des Frères et de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Mais il convient d'ajouter ici d'autres œuvres créées par les successeurs du Père Lasfargues, à Québec: je nomme un Petit Noviciat, un Grand Noviciat, une Maison de retraites, et, récemment, un Scholasticat canadien.

#### EXPANSION DE L'ŒUVRE

Les Frères de Saint-Vincent de Paul ont franchi les limites de la ville de Québec: Lévis, Saint-Hyacinthe, et Montréal, profitent de leur dévouement apostolique depuis plusieurs années, déjà.

Quand je compare le Patronage de 1884 avec celui de 1934, je constate les immenses progrès réalisés depuis le jour lointain où j'étais le jeune maître de la "petite classe".

Mais n'ayant cessé depuis un demi-siècle de m'intéresser de près au Patronage, de vivre presque sa vie bourdonnante et joyeuse, je constate aussi que l'esprit de l'œuvre primitive est resté le même; que le but fixé par la Société de Saint-Vincent de Paul n'a pas changé.

#### HONNEUR ET RECONNAISSANCE

Honneur et reconnaissance à tous les Frères et les Pères de Saint-Vincent de Paul (je voudrais les nommer tous), à ceux qui ne sont plus de ce monde et à ceux qui les ont remplacés au poste d'un labeur obscur, aussi humble que bien-faisant. Je ne puis taire les noms des supérieurs du vieux Patronage, celui où nous sommes ce soir. J'ai nommé les PP. Lasfargues, Nunesvais, Debeauquesne, Calmein et Bolduc. Je dois mentionner spécialement le premier délégué du supérieur général au Canada, le R. P. Laperrière.

Permettez, révérend Père Supérieur général, qu'en votre personne vénérée et en celle de votre assistant distingué, le P. Calmein, je remercie, au nom de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, votre Congrégation tout entière pour les bienfaits dont nos enfants protégés et la jeunesse ouvrière qui fréquentent vos Patronages ont été l'objet depuis cinquante ans.

Veillez, chers Pères et amis, transmettre ce message de gratitude à tous vos dévoués collaborateurs, Pères et Frères, à ceux de notre beau Canada, comme à ceux de votre chère France.

#### SYMPATHIES À SON ÉMINENCE LE CARDINAL VILLENEUVE

Avant de prononcer l'allocution qui précède, M. Magnan avait, au nom de l'auditoire et en son nom personnel, offert des sympathies à Son Éminence le cardinal-archevêque de Québec, dans les termes qui suivent:

Avant de commencer la série des discours et allocutions indiqués sur le programme de ce soir, j'ai un devoir à remplir, devoir de sympathie. En votre nom et au mien, Messieurs et chers confrères, j'offre à Son Éminence l'expression de notre profonde sympathie à l'occasion de la mort de son vénérable père, M. Rodrigue Villeneuve, décédé à Montréal le 18 du présent mois, à l'âge de 76 ans. Son Éminence nous permettra de nous associer avec émotion à son grand deuil. La vie du défunt fut aussi modeste qu'exemplaire, et sa mort chrétienne auréolée du reflet de la pourpre romaine. Feu M. Rodrigue Villeneuve entre dans l'histoire pour avoir donné à l'Église l'un de ses princes les plus éminents et au Canada un fils qui fait sa gloire.

Éminence, nous vous prions respectueusement de transmettre à votre mère si tendrement aimée l'expression de sympathie de l'auditoire d'élite qui remplit cette salle.

## ÉDUCATION ET LANGUE FRANÇAISE

## II (1)

Méditons donc spécialement la définition de la grammaire, pour en comprendre l'excellence: "L'Art de parler correctement et d'écrire correctement". Nous déterminerons ainsi le but précis de nos entretiens: grammaire et dictée en relation avec la langue, laissant de côté, à dessein, lecture, vocabulaire, rédaction, stylistique ou analyse littéraire. L'objet de la grammaire, c'est d'abord la parole, puis la parole écrite, mais enfin ce qu'il y a de plus admirable en la nature humaine, le don divin par excellence, le reflet et l'écho du Verbe.

Il est vrai: la grammaire partage avec la littérature et la logique l'honneur de s'occuper de la parole; et le mot "correctement" restreint sa portée, constituant ainsi la différence spécifique prochaine de sa définition. Sans un langage correct, oral ou écrit, conforme aux règles qui le mettent en juste rapport avec la pensée, qui pourrait faire la littérature? Si on ne peut admirer l'éclat des figures et l'émotion du sentiment, si le bon sens est heurté par les solécismes et les faux accords, de quelle puissance serait la logique? Peut-on enchaîner, en vue du raisonnement, des propositions où seraient méconnus les rapports réciproques des temps et des modes, de la qualité avec la substance, des attributs avec le sujet? Et, en définitive, est-ce que le rôle de la littérature et de la logique n'a pas pour objet, moins la nature, que le maniement de la parole? C'est indiscutable: la grammaire entre dans le vif des relations de la parole avec la pensée; elle creuse sa nature intime, analyse ses procédés vraiment ineffables et palpe, en quelque sorte, le mystère divin de ses origines.

L'excellence de la grammaire lui vient de la parole dont elle contient les lois essentielles. Mgr Dupanloup en décrit l'excellence en termes sublimes: "Parmi les nobles facultés de l'homme, celles qui constituent sa plus grande et plus essentielle prérogative sont la pensée et la parole". En effet, si nous nous élevons sur la terre au-dessus de tout ce qui n'est pas nous-mêmes ou nos semblables, c'est par notre pensée et par l'expression parlée ou écrite de notre pensée. Il y a relation si étroite entre la parole et la pensée que l'illustre cardinal Wiseman écrivait, dans son 2ème Discours sur les rapports de la science et de la foi: "Le langage est si évidemment le pouvoir réel, et comme l'incarnation de la pensée, que nous ne pouvons pas mieux nous représenter ici-bas une âme sans un corps que nos pensées sans leurs expressions". Dans sa Méthode d'étudier chrétiennement la grammaire, Thomassin exprime cette profonde vérité: "Il n'y a pas lieu de douter que la raison ne prévienne la langue et ne lui donne sa perfection. Mais on ne peut nier aussi que la langue ne contribue beaucoup à perfectionner le raisonnement. C'est par le secours de la langue qu'on a commencé à nous instruire, dans notre plus tendre enfance, et à nous apprendre à bien juger et à bien raisonner de toutes choses. Si l'instruction et l'éducation, si les conversations des autres hommes, ne réveillaient et ne redressaient notre raison, nous serions en danger de passer toute notre vie dans une enfance d'esprit et une grossièreté déplorables. C'est de là que vient cette union inséparable des paroles avec les pensées, qui fait que, bien que ce soit par la pensée que nous choisissons les paroles, à peine néanmoins formons-nous jamais de pensées qu'elles ne se trouvent en même temps exprimées par des paroles qui ne se font entendre qu'à notre propre esprit".

Or la parole, don éminent du Créateur, toute rayonnante de l'image du Verbe, la parole est le noble et intéressant objet, l'objet propre et spécial de la grammaire. De la grammaire relèvent les origines et la nature intime de la parole. "C'est par la grammaire, dit W. Schlegel, qu'il faut commencer l'étude de la parole, de ses origines, de ses développements. Intimement liée à la parole, elle passe comme elle des ancêtres à la postérité". Aussi intéressante qu'instructive, l'étymologie n'est-elle pas une branche essentielle de la grammaire? N'est-ce pas elle qui crée l'épanouissement des mots naissant de racines mystérieuses? N'est-ce pas elle encore qui en fait la classification par familles où la génération et la parenté marquent une empreinte ineffable: alliance de mots les uns aux autres pour former des familles nouvelles; modification de sens, en le restreignant ou l'amplifiant avec une merveilleuse ductilité, à mesure que la religion, la philosophie populaire, la vraie civilisation, tout ce qui agrandit l'âme, font naître des idées nouvelles impatientes de s'exprimer.

(1) Voir l'Enseignement Primaire d'octobre 1934.

Ces mots heureusement créés, voilà que la grammaire a le privilège de décrire les lois de leur assemblage: elle en rend raison et pénètre de la sorte au vif dans la nature de la parole. Les règles d'accord, l'emploi absolu ou subordonné des temps et des modes, les relations des termes de qualité et d'attribut avec ceux de la substance et de sujet, l'expression magnifique et royale de l'affirmation, la forme logique des constructions simples et complexes, tel est bien l'abrégé de la grammaire.

Il convient donc maintenant d'aborder le côté vraiment pratique de l'enseignement de la langue maternelle, c'est-à-dire de connaître les conditions de l'enseignement grammatical le plus propre à assurer les avantages attachés à l'usage de notre langue. Il reste à justifier la grammaire, dans son sens le plus général, de manière à justifier son excellence maintenant reconnue et à procurer aux enfants les avantages du développement et du perfectionnement de leur raison.

*Connaître sa langue*, c'est en avoir étudié le lexique, ou l'ensemble des mots nécessaires à l'expression de toutes les idées; les lois ou la grammaire; les règles de l'art d'écrire et les meilleurs ouvrages où elles sont appliquées. *Se bien servir de sa langue*, c'est la parler et l'écrire avec correction, facilité et élégance. Ces deux études représentent un champ si vaste qu'une vie d'homme ne suffirait pas pour le parcourir en entier: aussi se contente-t-on, dans les classes, d'en explorer méthodiquement la partie qui est abordable aux élèves et de les initier au travail personnel, qu'ils devront poursuivre plus tard selon leurs aptitudes, leurs loisirs et leurs besoins.

Après la religion, l'enseignement de la langue maternelle est, sans contredit, la plus importante des spécialités du programme: c'est le fond même de l'instruction de nos élèves. Il ne le cède à nul autre comme instrument de culture intellectuelle, car les divers exercices qui le constituent sont, pour l'esprit, une gymnastique naturelle, puissante, indispensable. En effet, en ce domaine de la langue, tout ce qui jaillit du monde physique, de l'ordre moral, religieux ou social fournit aux enfants les premières notions qui doivent les instruire. Et comme ceci exige de nombreux et de variés exercices, l'enseignement de la langue a cette puissance d'exercer toutes les facultés de l'esprit. Cet enseignement a le mérite de posséder cette continuité qui lui permet de s'associer bienfaisamment aux autres matières du programme. En histoire, en arithmétique, quelle que soit la matière enseignée, les élèves n'ont-ils pas sans cesse l'occasion de parler, de lire, de rédiger? Et le bon instituteur ne veille-t-il pas constamment à ce qu'ils le fassent correctement?

Pro f. J.-E. PAQUN.

## UN NOUVEAU GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

### Pour que la terre puisse vivre...!

Ils n'avaient pas tort, ceux qui croyaient à la possibilité de créer une atmosphère agricole, par divers moyens mis à la portée du personnel enseignant de nos écoles rurales. Le Guide pour l'enseignement de l'agriculture dans les écoles, que viennent de publier, fort à propos, MM. C.-J. Miller et E. L'Italien arrive à point (1). Ce manuel élémentaire, fort bien illustré et conforme à la doctrine agronomique, a été préparé à la demande du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique qui l'a approuvé. Les deux autorités des Départements de l'agriculture et de l'instruction publique se sont entendues parfaitement, en vue de préparer, dans ce manuel, les notions élémentaires d'agriculture exigées par le programme d'études pour les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années.

Il y a longtemps que nous attendions la publication d'un tel volume. Profitons de ce moyen excellent, pour diriger de plus en plus vers les choses agricoles, l'esprit et le cœur de nos petits campagnards. L'heure est du reste bien choisie pour entreprendre une croisade de *maintien* à la terre que le courant de l'opinion semble favoriser partout. Il n'y a aucun doute qu'il se fait en ce moment, comme par une poussée instinctive, un travail profond dans les esprits, qui orientera davantage toutes les forces vers une agriculture encore plus aimée et plus progressive.

(1) *Ce guide pour l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires* est en vente chez les principaux libraires.

La régénération de la population rurale n'est-elle pas une des nécessités les plus pressantes de l'heure présente? A cette fin, il n'est pas, croyons-nous, de meilleur moyen que l'éducation et l'instruction agricoles commencées dès les premières années du stage primaire rural. C'est l'instant psychologique où il faudrait pénétrer l'esprit et le cœur des enfants de la campagne de justes notions d'agriculture et vérités élémentaires sur la vie rurale. A cet effet, on a créé bien des moyens, tels que jardins et expositions scolaires, musées agricoles, tableaux, manuels d'agriculture, manuel d'enseignement rural par les FF. Maristes, etc. Aujourd'hui s'ajoute à toutes ces excellentes choses un guide pratique qui ne manquera pas d'éclairer l'institutrice, de l'aider à "ruraliser" son enseignement.

MM. C.-J. Miller et E. L'Italien ont eu recours à l'expérience et à la collaboration de MM. les agronomes L.-Ph. Roy, H.-C. Bois et Jean-Chs. Magnan. Du point de vue pédagogique et agricole, ces noms devraient nous donner confiance. Ce qui fait pour une bonne part l'originalité du livre, ce sont les nombreuses gravures qui en expliquent le texte. En plus, ce petit livre n'a rien d'un résumé sec et indigeste; au contraire tout y est clair, alerte, captivant. Le plan suivi dans l'ouvrage est, dans ses grandes lignes, conforme au programme de répartition mensuelle, ce qui rend la tâche plus facile à l'institutrice.

L'avenir de l'orientation professionnelle agricole semble subordonné, dans une certaine mesure, à l'instruction et à l'éducation rurales fournies aux enfants de la campagne. Il est malheureusement trop certain qu'on ne peut généralement pas se reposer sur l'entière sollicitude des parents pour orienter leurs enfants vers la carrière agricole. La *superstition des diplômés*. . . et la poussée aux grandes carrières, (qui, à vrai dire, ne sont grandes que par les hommes!) n'ont pas peu contribué depuis quelques décades à sortir de leur cadre naturel nombre de ruraux plutôt aptes à la vie champêtre et désemparés aujourd'hui dans les cités. Le remède partiel, mais très efficace, est encore dans une propagande active, sensée, éducative, à l'école primaire, en faveur de la profession agricole.

Ici, l'école rurale, autant que la famille, peut décider de l'avenir professionnel de nos petits paysans. C'est à notre personnel enseignant que revient cet apostolat, puisque ce sont eux qui sont appelés les premiers à modeler l'âme de l'enfant.

Portons donc tous nos efforts et notre attention à cette œuvre et félicitons MM. Miller et L'Italien, ainsi que leurs collaborateurs, de ce nouvel effort qu'ils viennent de tenter pour la réalisation de la partie rurale du programme des études primaires.

JEAN LETERRIEN.

## LE DRAPEAU "JACQUES-CARTIER"

### D'après l'histoire du Canada français

Par *Maurice Brodeur*, auteur de cet emblème patriotique

(Pour l'Enseignement Primaire)

Sans la venue de Jacques Cartier au Canada, l'histoire de ce pays serait certes toute autre. La Providence avait prévu la destinée d'un peuple de son choix en cette partie du Nouveau Monde. Pour réaliser la conquête de cette terre vierge, au nom d'un monarque français et en celui du Christ-Roi, Elle désigne un homme digne d'une telle mission: ce conquérant invincible et ce porte-étendard de l'emblème de la Rédemption, c'est Jacques Cartier. Le roi

François I<sup>er</sup> a mis sa confiance en ce marin breton, à la foi vive et à l'habileté reconnue.

Chaque fois, avant de partir pour ses voyages de découvertes au Canada, Jacques Cartier demande à Dieu de le bénir, afin qu'il puisse avec ses hardis compagnons mener à bien une tâche aussi noble et délicate. De frêles navires, dirigés par l'intrépide navigateur, s'aventurent sur l'océan, battant le pavillon rouge à l'écu d'azur fleurdelisé de France, et celui du Dauphin écartelé des hermines duciales qui attestent que l'honneur des armes françaises est confié à des Bretons.

En qualité de chef de ces expéditions et chargé de l'autorité que lui confère son souverain, Jacques Cartier use de ses prérogatives suivant la dictée d'un cœur droit et magnanime. Les écrivains et les historiographes du célèbre explorateur sont unanimes à louer la profonde humanité dont il fit preuve envers ses hommes et à l'égard des sauvages. C'est particulièrement aux jours d'épreuves, de souffrances et de périls que le valeureux Français manifeste la plénitude des qualités morales qui font les héros et les saints. Chrétien sans peur, il affronte un peuple guerrier et cruel avec "l'épée de la paix", la CROIX. Conquérant pacifique, il prend possession d'un domaine aussi vaste qu'un empire, sans effusion de sang. A ce titre, le découvreur du Canada se distingue des aventuriers européens venus en Amérique pour soumettre les indigènes du continent par des guerres injustes et satisfaire leur vandalisme. Fernand Cortez, capitaine espagnol, conquiert le Mexique, en 1521, et se rendit coupable de cruautés envers les Aztèques (les Mexicas) vaincus; de même, l'espagnol François Pizarre, s'empara de l'empire des Incas, au Pérou, en 1532, en commettant à l'endroit de ces Indiens des actes barbares. Tout au contraire, par sa conduite humanitaire envers les aborigènes du Canada, Jacques Cartier occupe une place privilégiée dans l'Histoire parmi les plus illustres conquérants.

Les relations circonstanciées de ses voyages, la protestation de ses sentiments chrétiens, sa fidélité à poursuivre l'idéal spirituel, imposent à la postérité de regarder Jacques Cartier comme celui qui a frayé la voie à l'établissement de la doctrine du *Christ-Roi* en notre immense pays, suivant les paroles du Maître: "Allez, enseignez toutes les nations". Dans son ouvrage "*Vie et voyages de Jacques Cartier*", le docteur Dionne, l'érudit historien, porte le jugement suivant: "C'est au nom de Jésus-Christ qu'il prend possession de ses découvertes en plantant des croix dans les lieux où les sauvages vivaient stationnaires. Il apprend aux peuplades des bois à se prosterner devant cet emblème dont elles subissent le mystérieux ascendant, quoiqu'ils en ignorent la signification. Ne pourrait-on pas le proclamer le HERAULT DE LA CROIX, ce précurseur des missionnaires..."

L'abbé Faillon, dans son *Histoire de la Colonie Française au Canada*, porte sur le zèle apostolique de notre héros national la même appréciation: "Aux yeux de la religion catholique, de laquelle il a si bien mérité, Jacques Cartier est l'un de ceux qui l'ont servie le plus utilement en frayant le premier aux hommes apostoliques le chemin de ces terres auparavant inconnues".

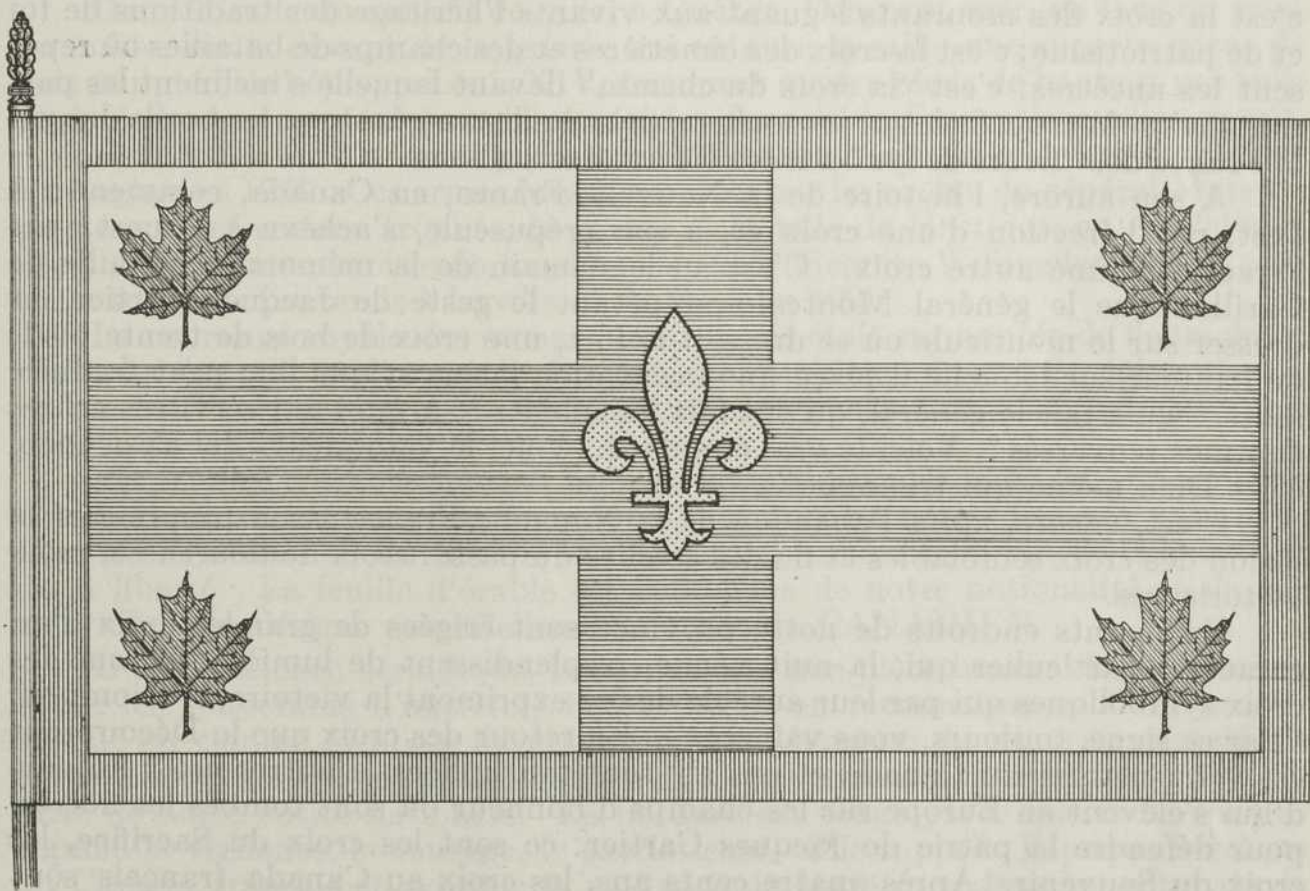
Lorsque Samuel de Champlain se rendra au confluent de la rivière Sainte-Croix (aujourd'hui Saint-Charles) et du Saint-Laurent pour y préparer sa grande œuvre, il retrouvera les débris du fort où Jacques Cartier avait planté une croix. Ceux qui avaient été les témoins des hauts faits de l'énergique Découvreur n'étaient plus là pour narrer son héroïsme et son dévouement, mais Champlain, sans doute, songeant à la bravoure de son compatriote, se sentit ému à la vue des arbres de la forêt qui, dans leur murmure semblaient exhaler le nom du glorieux capitaine blanc.

C'est à Jacques Cartier, le premier des fameux découvreurs qui explorèrent le continent nord-américain, que revient l'honneur d'avoir rendu possible le rayonnement de la puissance des monarques de France et de la culture française en Amérique. Dans ce pays qu'il a ouvert à la civilisation, s'est transplanté et développé un rameau de la chrétienté. La figure historique de cet homme chevaleresque domine notre histoire et demeure notre modèle national, car il a le premier accompli en terre canadienne des actions héroïques qui sont pour nous tous une source féconde d'inspiration patriotique. Son souvenir est cher à nos cœurs. JACQUES CARTIER et le CANADA sont deux noms magnifiquement et inséparablement unis.

Les descendants des preux de la Nouvelle-France sont heureux et fiers de proclamer qu'ils doivent leur existence nationale à Jacques Cartier. C'est avec des accents enthousiastes et sincères qu'ils lui rendront toujours un hommage émouvant et éclatant.

#### LE DRAPEAU "JACQUES CARTIER"

Dans la langue héraldique, cet emblème patriotique se lit comme suit: d'argent à une filière de gueules et d'une croix d'azur chargée d'une fleur de lis d'or et cantonnée de quatre feuilles d'érable de sinople". Cette description peut se traduire en langage ordinaire de la façon suivante: le champ ou fond blanc du drapeau est entouré d'une étroite bordure rouge et traversé, dans sa longueur et sa largeur, par une croix bleue portant en son centre une fleur de lis d'or (couleur jaune), dans chaque angle du champ se trouve une feuille d'érable verte.



LE DRAPEAU "JACQUES CARTIER"

Voici la signification de chacune de ces pièces. Le champ blanc représente le Canada à l'époque des explorations du Découvreur, une terre vierge à la civilisation. Il symbolise aussi la neige qui couvre le territoire canadien durant la saison hivernale. Il figure encore notre fleuve grandiose où les caravelles de Jacques Cartier restèrent prisonnières des glaces durant le rigoureux et douloureux hiver de 1535-36.

Le même fond blanc représente également le champ des drapeaux arborés en Amérique sous le régime français, à partir de l'avènement de la famille des Bourbons, avec Henri IV (1553-1610).

C'est avant la bataille d'Ivry (1590) que le roi Henri IV harangua ses troupes en s'écriant: "Si vous perdez vos drapeaux, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire".

A partir de Champlain, le drapeau royal arboré en Nouvelle-France était blanc, parsemé de fleurs de lis d'or.

La croix du drapeau est le symbole des croix érigées par Jacques Cartier, lesquelles furent l'avant-garde de la grande armée des croix qui exprimeront au cours des siècles les sentiments de foi de tout un peuple. Les croix ont une destinée comme celle des nations qui les vénèrent. C'est, pour le Canada Français, le crucifix que les missionnaires élèvent vers le Ciel en approchant des sauvages pour les évangéliser, c'est "la croix du martyr" qui consomme leur sacrifice sublime; c'est la croix des huttes qui furent le berceau de la religion chrétienne; c'est la croix des chapelles sises dans l'enceinte des forts; c'est la croix des églises paroissiales qui du haut du clocher porte vers Dieu les prières des fidèles; c'est la croix des institutions enseignantes d'où rayonne le verbe français; c'est la croix des hôpitaux où s'exercent la charité et l'abnégation; c'est la croix de la maison paternelle devant laquelle s'agenouille chaque soir la famille pieuse; c'est la croix des mourants léguant aux vivants l'héritage des traditions de foi et de patriotisme; c'est la croix des cimetières et des champs de batailles où reposent les ancêtres; c'est "la croix du chemin" devant laquelle s'inclinent les passants; c'est la croix fixée sur les rochers, près du fleuve géant sur les bords duquel la France des "fleurs de lys" a tracé d'immortels sillons.

A son aurore, l'histoire de la Nouvelle-France, en Canada, commence, à l'est, par l'érection d'une croix et, à son crépuscule, s'achève à l'ouest, par l'érection d'une autre croix. C'est au lendemain de la mémorable bataille de Carillon que le général Montcalm, répétant le geste de Jacques Cartier, fit dresser sur le monticule où se dressait le fort, une croix de bois de trente pieds de hauteur sur laquelle il plaça une inscription latine et que l'on peut traduire ainsi: "Qu'a fait le général, qu'ont fait les soldats? A quoi ont servi ces arbres énormes renversés? Voici le vrai étendard. Voici le vainqueur. Ici c'est Dieu, c'est Dieu même qui triomphe!".

C'est, encore, après l'abandon de la Nouvelle-France à son propre sort la légion des croix semblables et fidèles à celles du passé: croix douloureuses, croix victorieuses.

En maints endroits de notre province sont érigées de grandes croix d'un caractère particulier qui, la nuit venue, resplendissent de lumière; ce sont des croix symboliques qui par leur auréole de feu expriment la victoire, le triomphe: "Par ce signe, toujours, vous vaincrez". En retour des croix que le Découvreur est venu planter au Canada et qui s'y sont multipliées, d'autres croix aujourd'hui s'élèvent en Europe sur les champs d'honneur où sont tombés les nôtres, pour défendre la patrie de Jacques Cartier: ce sont les croix du Sacrifice, les croix du Souvenir. Après quatre cents ans, les croix au Canada français sont toujours debout comme autant de sentinelles, gardiennes de notre FOI; la survivance des croix confirme la survivance de notre race.

La croix du drapeau est d'azur pour rappeler la couleur bleue du champ des anciennes armes des rois de France qui portent: d'azur à trois fleurs de lis d'or. La bannière de François 1<sup>er</sup> était d'azur à trois fleurs de lis d'or. La figuration de la fleur de lis en France date de Louis VI le Gros (1081-1137); elle est représentée sur le sceau royal et des pièces de monnaie. On trouve aussi mention de la fleur de lis dans une ordonnance de Louis VII le Jeune (1119-80) qui entreprit la seconde croisade, prêchée par saint Bernard, en arborant sa bannière d'azur semée de fleurs de lis d'or. Bien que le premier exemple des trois fleurs de lis d'or sur l'écu royal date de Philippe-Auguste le Conquérant (1165-1223) et qu'elles apparaissent sur un contre-sceau fixé à une ordonnance datée de 1180, les rois successeurs chargèrent l'emblème de la maison de France d'un plus grand nombre de fleurs de lis, jusqu'à ce que Charles V le Sage (1337-1380) fixe définitivement dès 1376, le nombre à trois, en l'honneur de la Sainte-Trinité.

Jacques Cartier fit placer sur les croix qu'il dressa des écussons aux trois fleurs de lis, réplique des armes de son souverain. Pour commémorer ce fait historique, la croix du drapeau porte en son milieu une fleur de lis d'or dont les trois pétales sont synonymes des trois fleurs de lis d'or de l'écu royal.

André Thévet (1502-1590) voyageur, historiographe et cosmographe, qui fut quelque temps dans l'intimité du Découvreur, rapporte que Jacques Cartier, au fort "Sainte-Croix", fit scier un érable à sucre pour connaître la texture de cette espèce d'arbre qui produisait une sève rafraîchissante et abondante. L'on constatera par la narration suivante l'interprétation symbolique que l'on donna en cette circonstance, à la disposition des fibres de l'arbre. "Le tronc étant par terre, disait Jacques Cartier à Thévet, fut trouvée, comme chose miraculeuses au cœur de l'arbre, *une fleur de lys bien en effigie*, dont les uns disaient que c'était un très bon présage à la nation française".

Dans la salle du conseil de ville, à Québec, l'on peut voir, en face du siège du maire, sur le devant de la galerie qui entoure la salle, une superbe pièce de bois sculptée, de l'époque Louis XIV, mesurant quatre pieds de hauteur par trois pieds de largeur, représentant les armoiries des rois de France, lesquelles, paraît-il, étaient fixées sur l'une des portes de Québec lors de la prise de cette ville par les Anglais en 1759. Ces armes furent enlevées par les ordres du général Murray, puis envoyées comme trophée de guerre, à la ville de Hastings, en Angleterre. C'est grâce à la courtoisie de son Excellence le Vicomte Willingdon que ce précieux souvenir fut remis à la ville de Québec, en 1925.

La couronne royale des monarques français était surmontée de fleurs de lis d'or. La fleur de lis d'or sur le drapeau est l'emblème de notre origine et rappelle aussi l'ancienne noblesse française et canadienne-française de la première période de notre histoire.

Les feuilles d'érable figurent la terre de nos aïeux, le Canada. Ces feuilles d'érable sont vertes pour exprimer notre espérance en notre destinée nationale. D'après la définition du blason, le vert est le symbole de la vie, de la beauté et de la liberté. La feuille d'érable est l'emblème de notre nationalité et de nos activités; elle désigne essentiellement le peuple CANADIEN.

Dans la science héraldique, la bordure est une pièce honorable qui entoure l'écu; les souverains d'autrefois l'accordaient en reconnaissance d'un service signalé ou comme symbole de protection. La bordure du drapeau caractérise la résistance que nous opposons contre les forces adverses pour maintenir l'intégrité de notre entité nationale. La bordure est rouge parce que cette couleur signifie la vigilance, le courage, le patriotisme. Elle rappelle l'époque héroïque du Canada français et exprime la vaillance de notre race dans les combats de chaque jour pour vaincre et survivre.

Cet emblème patriotique rappelle les pavillons arborés par Jacques Cartier au fort "Sainte-Croix" en 1535, et qui furent les premiers drapeaux à se déployer au souffle de la brise canadienne.

Le drapeau national Jacques Cartier, considéré dans son ensemble, représente les monuments élevés à la gloire de "notre cher et bien aimé Jacques Cartier" comme se plaisait à l'appeler François 1<sup>er</sup>.

#### BIBLIOGRAPHIE

FAILLON, *Histoire de la colonie*—DIONNE, *Jacques Cartier*—GROULX, (l'abbé), *La Découverte du Canada: Jacques Cartier*—DE LA RONCIÈRE, *Les grandes figures coloniales: Jacques Cartier*—DESROSIERS, (l'abbé) *Notre Jacques Cartier*—TREMBLAY (l'abbé), *Le Temps de Jacques Cartier*—POULIOT, M. le Juge, *La Grande Aventure de Jacques Cartier: Glanures Gaspésiennes*—BIGGAR, *Jacques Cartier*—MENESTRIER, *La méthode du blason ou de l'art héraldique* (1780)—GOURDON DE GENOUILLAC, *L'Art héraldique*—D'HOZIER, *Armorial de France*—MASSICOTTE et ROY, *Armorial du Canada français*—MAGNAN, H., *Les origines de nos drapeaux*—DOUGHTY, *Le drapeau de la Nouvelle France*, d'après les comptes rendus de la Société Royale du Canada, 1926.

SÉPET, *Le drapeau de la France*—MAURY, *Les emblèmes et les drapeaux de la France*—DESJARDINS, *Recherches sur les drapeaux français*.

#### LA PRIÈRE EN FAMILLE

"Jean, fais ta prière.

—Oui, maman".

Il y a cent à parier contre un, que ce dialogue aura lieu dans toutes les chambres où la femme aura repris, ne fût-ce que pour une heure, sa place et son rôle de mère.

Le mari entend cela en se jetant sur sa couche, déjà à demi vaincu par le sommeil, après une journée de fatigue. Il voit l'enfant et sa mère s'agenouiller. Il pense vaguement que cela *est bon* pour eux, et il s'endort sur cette pensée.

Pourquoi cela est-il *bon*? Parce que, dans ce mot de Dieu, il y a manifestement celui de *devoir*, et que cette habitude de prier engendre et consacre l'habitude d'obéir et de bien faire. Il ne se le dit pas: il n'en a pas la claire vision. Il vous raillerait et vous brutaliserait si vous le disiez. Il vous traitertrait de calotin.

N'allez pas jusqu'à lui dire qu'il ferait bien de prier lui-même, car il vous flanquerait à la porte.

Oui, la prière est *bonne* pour l'enfance et pour la femme: *bonne* à deux points de vue: comme consolation et comme conseil. Elle est *bonne* aussi pour lui, qui ne s'y associe pas. Elle agit aussi sur lui à son insu par une secrète influence. Elle est un rayon à peine remarqué dans une nuit profonde, mais qui pourtant diminue l'horreur des ténèbres. Elle est aussi un lien entre lui et ceux qui dépendent de lui. Il a beau s'isoler: cette prière en famille achève et complète la famille. S'il a le malheur de perdre ses enfants, c'est sous cet aspect qu'il les reverra dans sa pensée, et, lui qui ne s'agenouille pas et ne croit pas, il s'agenouillera sur leur tombe.

JULES SIMON.

ENSEIGNEMENT  
ANTI-ALCOOLIQUELes Clercs de St-Viateur  
2061, St-Dominique  
Montréal

## L'ALCOOL ET LA FAMILLE

TABLEAU  
14

Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblante d'ivresse?  
Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants.

LAMENNAIS

1. L'alcool détruit la paix, l'honneur, la prospérité de la famille.
2. Quand l'alcoolique, pour satisfaire sa passion égoïste, déserte le foyer, tristesse et larmes le remplacent.
3. A son retour, les paroles amères, les querelles, les coups, et quelquefois le crime l'accompagnent au logis.
4. L'éducation chrétienne des enfants est impossible dans une famille d'alcoolique, à cause des mauvais exemples d'intempérance, de désunion, de dégradation morale.
5. Que de foyers sont déshonorés par l'alcool! C'est lui qui fait perdre au père de famille sa dignité, qui lui enlève le crédit et la confiance du public, qui lui attire le mépris de ses concitoyens.
6. La qualité du travail baisse graduellement chez l'alcoolique: son intelligence, son initiative, son habileté technique décroissent.
7. L'alcoolique gaspille une grande partie de son salaire et perd souvent un temps précieux qu'il devrait consacrer au bien-être de sa famille.



Sous le toit du buveur: remords, misère et deuil.



Sous le toit du tempérant: bonheur, santé, prospérité.

8. En résumé, on peut dire que l'alcool est le bourreau des familles.
9. Par contre, d'après Franklin, la tempérance donne :

Du bois dans l'âtre;  
De la viande dans la marmite;  
Du pain dans l'armoire;  
De l'argent dans la bourse;

Du crédit dans le pays;  
Des vêtements sur le dos;  
De l'esprit dans la tête;  
De la joie dans la famille.

*L'alcoolisme engloutit dans une ruine pernicieuse des hommes sans nombre et des familles entières.*

1<sup>er</sup> Concile de Montréal.

# MÉTHODOLOGIE

## MODES DES VERBES RÉGLÉS PAR L'ANALYSE

### § II.—*Propositions circonstanciées* (1)

Il est déplorable qu'on n'apprenne pas aux enfants le détail des propositions circonstanciées, qui sont la clé de la syntaxe; elles sont plus importantes à cet égard que les propositions complétives.

On vient de voir que la conjonction est inopérante par elle-même dans les propositions complétives, où la psychologie du verbe principal régit tout le système. Il en va tout autrement dans les propositions circonstanciées: ici, la conjonction est le seul levier de commande, sans égard pour la nature du verbe principal, lequel exprime souvent une action ou un état extra-psychologique: "*Je vais à la campagne, afin que l'air de la ville ne finisse pas de m'anémier.*"—"*Je suis malade, parce que je n'ai pu prendre de vacances depuis longtemps.*"

La classification des propositions circonstanciées est basée sur les relations de *cause à effet*; c'est un chapitre élémentaire de la métaphysique, tout comme les propositions complétives nous montrent les rudiments de la psychologie.

L'idée de *cause* est marquée tantôt par les propositions *causales*, tantôt par les propositions *contre-causales* (appelées *concessives*): "*J'aime Dieu parce qu'il est bon.*" (Causale.)—"*Je travaille, quoique je sois malade.*" (Contre-causale, la maladie étant une contre-indication pour travailler et nécessitant plutôt l'inaction.)

L'idée d'*effet* est exprimée tantôt par une proposition *finale* (résultat voulu par l'agent), tantôt par une proposition *consécutives* (résultat non voulu généralement par le sujet): "*Je viens à vous afin que vous me réconfortiez de vos bons conseils.*" (Finale)—"*J'ai fait une chute si malheureuse que je me suis démis le pied.*" (Consécutives, résultat non voulu.)

Entre ces deux points extrêmes, *cause* et *effet*, les langues disposent de cinq moyens de transition: propositions *conditionnelles*, *temporelles*, *comparatives*, *contre-comparatives* (autrement appelées *oppositives*, *adversatives*) et enfin *séparatives*.

Il y a des *propositions conditionnelles* qui sont presque des *temporelles*: "*Si l'enfant est sage, il est récompensé.*" Le sens de cette conditionnelle est approximativement: "*Lorsque l'enfant est sage, il est récompensé.*"

Les propositions *comparatives* indiquent le rapport de ressemblance qu'elles ont elles-mêmes avec la proposition principale; les *contre-comparatives* renferment une idée qui est en opposition avec celle de la proposition principale: "*Pierre est aussi studieux que Paul l'a été.*" (Comparative)—"*Bien loin que je sois content de vous, je vais vous punir.*" (Contre-comparative).

Les propositions *séparatives* forment une classe à part; elles peuvent souvent se ramener aux catégories précédentes: "*Faites votre devoir sans que je vous le dise.*" On pourrait exprimer la même idée par la phrase ci-après: "*Faites votre devoir, bien que je ne vous le dise pas.*" (Contre-causale.)

L'emploi des modes est maintenant facile à fixer.

1° Les *causales* sont munies des conjonctions ou locutions conjonctives *parce que*, *puisque*, *comme*, *vu que*, *attendu que*, *étant donné que*, qui gouvernent l'*indicatif*; ces sortes de propositions expriment des faits réels: "*Puisque vous le méritez, vous pouvez compter sur moi.*" La locution *ce n'est pas que* gouverne le *subjonctif*; elle signifie qu'un fait n'existe pas: "*Ce n'est pas que je sois sévère, mais je suis juste.*"

2° Les *contre-causales* ou *concessives* se reconnaissent aux conjonctions ou locutions conjonctives *quoique*, *quoi... que*, *bien que*, *encore que*, *quelque... que*, qui gouvernent le *subjonctif* et indiquent une cause paradoxale: "*Bien que cet enfant ait tort, je lui pardonne sa faute pour cette fois.*" On emploie *pour... que* dans le sens de *quelque... que*: "*Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.*" La locution *si* veut l'inversion du sujet: "*Si grand soit-il, nous ne le craignons pas.*" On dit également: "*Si grand qu'il soit, il n'est*

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* d'octobre 1934.

pas redoutable." Les locutions *même si, quand bien même*, sont analogues aux conjonctions conditionnelles et gouvernent des modes en conséquence: "*Même si Paul venait*, nous appellerions d'autres amis."—"*Quand bien même Paul viendrait*, nous aurions besoin d'autres partenaires pour notre jeu." Noter la locution: "*Paul viendrait-il*, que notre groupe serait incomplet."

3° *Finales*: pour que, afin que, afin que ne... pas, de peur que, avec le *subjonctif*: "J'insiste pour que vous veniez." (Finalité positive.)—"J'insiste pour que vous ne partiez pas." (Finalité négative.)

4° *Consécutives*: de telle sorte que, à tel point que, à telle enseigne que, si grand que, si petit que, tellement que, etc., avec l'*indicatif* ou le *subjonctif*, selon que le résultat est atteint ou non: "J'ai tellement souffert que je n'en puis plus." (Résultat atteint.)—"Agissez de telle sorte que les honnêtes gens vous soient favorables." (Résultat attendu.)

5° *Conditionnelles*. Ces propositions forment deux groupes, selon que leur proposition principale est à l'*indicatif* ou au *conditionnel*: "Si vous venez, vous me ferez plaisir." (Indicatif)—"Si vous veniez, vous me feriez plaisir." (Conditionnel)—"Si vous fussiez venu, vous m'eussiez été agréable." (Conditionnel passé, deuxième forme.) Notez les illogismes avec *si*: "Si vous venez, vous me ferez plaisir." La logique demanderait: "Si vous viendrez... Mais l'usage contraire a prévalu. Même remarque pour la tournure: "Si vous veniez, vous me feriez plaisir." En bonne logique, on devrait imiter la construction en usage dans certaines provinces françaises: "Si vous viendriez...". Malheureusement, pareille réforme est devenue impossible.

Les locutions conditionnelles *soit que, pourvu que, à supposer que, à moins que*, se construisent avec le *subjonctif*: "Pourvu qu'il vienne... A supposer qu'il vienne... A moins qu'il vienne..." Dans ces cas, la proposition principale reste à l'*indicatif*: "Pourvu qu'il vienne, nous ferons ensemble une belle promenade." Cependant, la proposition principale peut être au *conditionnel*, quand la subordonnée est régie par *à supposer que, à moins que*: "A supposer que notre ami eût été en retard, nous n'aurions pu voyager avec lui."

Enfin, on rencontre parfois l'*indicatif*, dans la proposition principale avec un *conditionnel* dans la subordonnée: "C'en était fait de moi, j'étais perdu, si vous ne fussiez venu à mon secours." On pourrait dire aussi correctement: "... si vous n'étiez venu à mon secours."

6° *Temporelles*: dès que, quand, lorsque, toutes les fois que, tant que, aussi longtemps que, après que, gouvernent l'*indicatif*, parce que ces locutions traduisent des faits réels: "Tant que vous serez heureux, vous compterez beaucoup d'amis."

Les locutions *avant que, jusqu'à ce que, en attendant que*, gouvernent le *subjonctif* parce que les faits ne se sont pas encore produits: "Je ne sortirai pas avant que vous soyez arrivé."

7° *Comparatives*: le même que; de même que... , ainsi; comme... , ainsi; tel que; aussi grand que; aussi petit que; plus que; moins que; autant que, etc. Ces locutions gouvernent l'*indicatif*, puisqu'elles servent à comparer des faits réels. "Vous n'êtes plus le même que vous étiez."

Volontiers, en français, on répète simplement l'adjectif ou adverbe comparatif avant chaque proposition: "Autant d'imprudences, autant de risques."—"Plus il est savant, plus il est modeste."

8° *Contre-comparatives (oppositives, adversatives)*: bien loin que gouverne le *subjonctif* parce que le fait n'est pas réel: "Bien loin que vous me soyez utile, vous compromettez toutes mes entreprises."

9° *Séparatives*: sans que, suivi du *subjonctif* parce que le fait n'est pas réel: "Ce pauvre homme fut malade sans que personne pût s'occuper de lui."

Conformément à ce qu'on a vu dans les propositions complétives, l'*infinitif* peut remplacer les *modes personnels* dans les propositions circonstancielles: "J'étudie afin de m'instruire".—"Je travaille au point de m'épuiser." On voit ici que les *prépositions* peuvent jouer le même rôle que les *conjonctions*: *afin de* a la valeur de *afin que*, et *au point de* celle de *au point que*.

### § III.—Propositions relatives

Les propositions relatives sont reliées à un substantif ou à un pronom de la proposition principale, à l'aide d'un *pronom relatif* ou d'un *adverbe relatif*. Ces propositions jouent le même rôle que les *adjectifs*, puisqu'elles complètent le sens d'un substantif ou d'un pronom: "Dieu récompense ceux qui l'aiment."

La proposition relative est *déterminative* quand elle est indispensable au sens; elle n'est pas alors précédée d'une virgule: "Tout ce qui brille n'est pas or."

La proposition relative *explicative* n'est pas indispensable au sens; elle est précédée d'une virgule: "Plusieurs étoiles, *qui nous paraissent les plus grandes quand nous contemplons le firmament à l'œil nu*, ne sont pourtant pas des étoiles de première grandeur".

Toutes les propositions relatives *explicatives* et plusieurs *déterminatives* peuvent se ramener à des propositions *circonstanciennes*: "Cet élève, *qui avait pourtant bien travaillé*, n'obtint que quelques prix." La relative équivaut ici à une *concessive*: "...quoiqu'il eût bien travaillé..."

Les relatives *inales* ou *consécutives* demandent le *subjonctif*: "Je veux un ami *qui me soit fidèle*", c'est-à-dire "un ami *tel qu'il me soit fidèle*." (Consécutive.)

Les relatives *conditionnelles* veulent les mêmes modes que les propositions *circonstanciennes* de même nature: "L'élève *qui manquerait au règlement* serait puni." On voit ici que la relative conditionnelle offre plus de symétrie que les circonstanciennes étudiées plus haut, puisque la proposition *principale* et la proposition *relative* sont au même temps et au même mode.

Les autres propositions relatives se construisent simplement avec l'*indicatif*, quel que soit leur sens.

Tout ce qu'on vient de voir n'intéresse pas seulement la correction grammaticale. Quiconque veut avoir un minimum de style doit construire ses phrases en surveillant la place des *circonstanciennes*; ces propositions se placent tantôt *avant*, tantôt *après* la proposition *principale*. C'est une des premières règles à observer pour bien écrire. Qu'on apprenne aux élèves à étudier cette structure dans les grands écrivains: la bonne tenue grammaticale et le développement littéraire y gagneront du même coup. Puis, par contre-épreuve, que l'on prenne un des pâles auteurs chez qui l'abondance de production ne rachète pas la monotonie: on découvrira sans peine que les phrases y sont d'une assommante uniformité, étant construites invariablement sur le même dessin. Ce critère est infaillible.

C'est ainsi que l'analyse logique est parmi les premiers manuels à mettre entre les mains des futurs artistes de la plume.

Abbé F. CHARBONNIER,  
Docteur ès Lettres.

## LEÇON D'HISTOIRE DU CANADA

*Matière:* HISTOIRE DU CANADA.

*Objet précis:* ACTE DE QUÉBEC.

*Classe:* huitième année.

*Temps:* UNE HEURE.

*Mode:* simultanée-individuel.

*Forme d'Ens:* expositive-interrogative.

*Procédé:* analytique-synthétique.

*Moyens int:* tableau noir et carte.

### MARCHE A SUIVRE

- a) Revue—b) Annonce du sujet—c) Premier récit: *causes*. (A)—d) Questions de contrôle—e) Deuxième récit: *clauses*. (B)—f) Synthèse (C)—g) Conclusion—h) Morale—i) Devoir.

### DÉVELOPPEMENT

#### MARCHE

##### A

#### SUIVRE:

- a) REVUE: Forme arbitraire: I—arbitraire, injuste.  
II—forme d'administration  
III—gouverneurs  
IV—mécontentement des colonies voisines.
- b) ANNONCE DU SUJET: Nous entrons maintenant dans une troisième forme de gouvernement qui est établi par la proclamation de l'Acte de Québec. Cet Acte de Québec est le commencement des libéralités anglaises à notre égard.  
Nous allons l'étudier aujourd'hui.

## A

c) PREMIER RÉCIT: *Causes*: Voyons d'abord les véritables motifs qui amenèrent l'Angleterre à nous doter de l'Acte de Québec. Nos historiens ont des opinions partagées sur ce chapitre. Nous pouvons bien dire avec le révérend Père Guertin: "En réalité, Dieu seul peut juger avec certitude des intentions des hommes."

Quelques historiens soutiennent que le principal, sinon l'unique motif qui poussa l'Angleterre à cette libéralité, était la crainte de nous voir suivre l'exemple des Américains révoltés. Si les Américains avaient gardé la paix, se serait-il fait, quand même, une réforme dans le gouvernement? Il est bien probable: les Anglais la désiraient eux-mêmes, les Canadiens l'avaient demandée, et les gouverneurs, qui comprenaient que la forme arbitraire ne convenait pas aux conditions économiques, à la mentalité et aux besoins de cette vieille province française, la réclamaient avec instance à Londres.

Les Anglais étaient, pour la plupart, des émigrés des États voisins, que Murray taxe de gens de peu d'éducation, d'aubergistes venus pour faire fortune, d'aventuriers qui forment la plus immorale collection d'individus. Ils étaient des ostracisants qui demandaient un parlement représentatif exclusivement composé de protestants où eux, petite minorité, auraient été élus par la majorité des Canadiens français, et où ils n'auraient été satisfaits qu'après l'exclusion de la race française. Et quand ils voient Murray sympathique et incliné à la justice à l'égard des Canadiens, ils le calomnient et finissent par obtenir son rappel.

Dès 1764, lorsque fut proclamée l'ordonnance de l'abolition des lois françaises, nos pères représentèrent à Murray le tort que ce changement subit leur causait. Ils firent alors valoir cette raison politique qui montrait bien leurs loyales dispositions: le propre intérêt de l'Angleterre qui demandait qu'elle s'attachât ses nouveaux sujets, en train de lui édifier une superbe colonie.

Vous savez comment Murray reconnut le bien fondé de ces réclamations: il permit l'usage des lois françaises en certains procès, admit les Canadiens comme jurés sans les obliger à prêter le serment du Test. Nos pères adressèrent leur requête à Londres, et Murray transmit lui-même leur pétition, expliquant au roi qu'il était tout à fait inique de laisser dominer 88,000 catholiques par 200 protestants.

En 1770, Carleton passe en Angleterre afin de mieux informer le gouvernement anglais sur les choses du Canada. Il s'était d'abord abondamment renseigné lui-même sur tous les points concernant l'administration civile, la justice, le caractère des habitants, les ressources économiques du pays et, à Londres, il réussit à faire partager aux hommes d'État anglais, quelques-unes des idées que son esprit large et conciliant lui inspirait au sujet d'une nouvelle constitution.

En 1773, les Canadiens rédigèrent une nouvelle pétition pour s'opposer à l'établissement d'une Chambre d'Assemblée, (cette Chambre était réclamée par les Anglais comme nous l'avons déjà vu) et demander au roi le rétablissement des lois françaises, le réajustement des frontières et la jouissance des droits et privilèges des sujets britanniques.

Nous voyons donc les requêtes et les contre-requêtes affluer à Londres, et nous pouvons conclure qu'une amélioration du gouvernement devenait sujet à étude, indépendamment de la révolte américaine. La rébellion y fut cependant pour quelque chose: elle a pu contribuer à faire élar-

gir les concessions, car, sans cette circonstance qui amène les Anglais à craindre au sujet du Canada, l'Acte de Québec, tout en étant proclamé, aurait peut-être été moins avantageux pour nous.

Il résulte donc que la cause déterminante de l'Acte de Québec fut l'intérêt. L'Angleterre s'étant aperçue qu'elle nous avait trop enlevé, que ce régime de la première heure était évidemment contraire à ses propres intérêts, sentit le besoin de nous laisser un peu de latitude, quitte à se reprendre plus tard, quand les circonstances seraient plus favorables, l'histoire est là pour le prouver.

d) QUESTIONS DE CONTRÔLE:

*Définition:* Il est facile de voir maintenant, que "l'Acte de Québec est un ensemble de dispositions nouvelles, votées par le Parlement impérial pour doter le Canada d'un système de gouvernement mieux adapté aux besoins de la population". (Père Guertin, O.M.I.).

B

e) DEUXIÈME RÉCIT: *Clauses:* Il statuait à la fois sur la question religieuse, politique et légale.

I—Question religieuse: libre exercice de la religion sous la suprématie du roi.

*La suprématie du roi...* ces mots demandent une explication: Depuis Henri VIII, les rois se déclarent chefs suprêmes de l'Église d'Angleterre; ils réclament la souveraineté spirituelle et quand un sujet prêtait le serment de suprématie, il déclarait ne reconnaître aucun prince ou prélat étranger comme pouvant avoir une juridiction (droit de juger), un pouvoir, une suprématie ecclésiastique ou spirituelle dans le royaume.

Par l'Acte de Québec, on laisse aux Canadiens le libre exercice de la religion. Ils pourront pratiquer leurs anciennes croyances, mais les instructions royales interdisent toute correspondance avec Rome, et en vertu de la suprématie, l'évêque n'est autorisé à exercer sa juridiction qu'avec la permission du gouverneur, représentant du roi. Cependant Carleton ferma les yeux sur ces détails et Monseigneur Briand (1766) arrivé au Canada après avoir été sacré en Europe, exerça à Québec la même juridiction que les évêques de l'ancien régime. Monseigneur Briand, par mesure de prudence s'associa un coadjuteur, Monseigneur d'Esclis, qui devait lui succéder. Cette sage politique d'avoir un coadjuteur avec future succession fut suivie dans la suite, par ceux qui le remplacèrent.

Le clergé catholique peut percevoir la dîme. Qu'était-ce que la dîme? C'étaient des revenus: produits ou argents que les fidèles apportaient aux curés et aux seigneurs...

Depuis quand, la perception de la dîme était-elle soumise au bon plaisir du roi? Depuis la capitulation de Montréal.

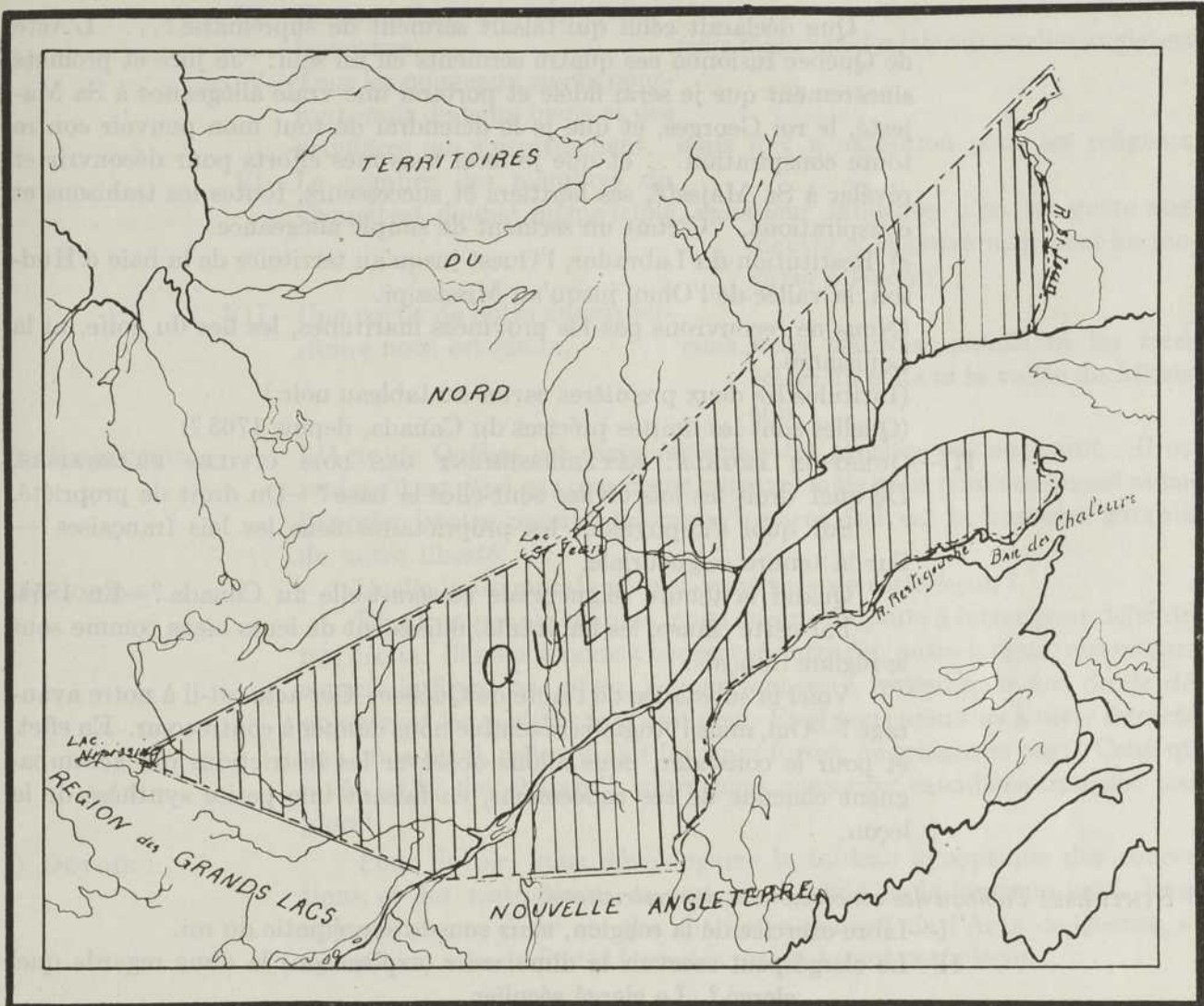
II—QUESTION POLITIQUE: ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL LÉGISLATIF COMPOSÉ DE 17 A 23 MEMBRES.

a) Le Conseil aura le pouvoir de faire des lois, mais ces lois, pour entrer en vigueur devront recevoir la sanction du gouverneur et pourront encore, après cela, être désavouées par Londres. Les conseillers, nommés par le gouverneur, sont révocables "ad nutum" (de sa propre volonté).

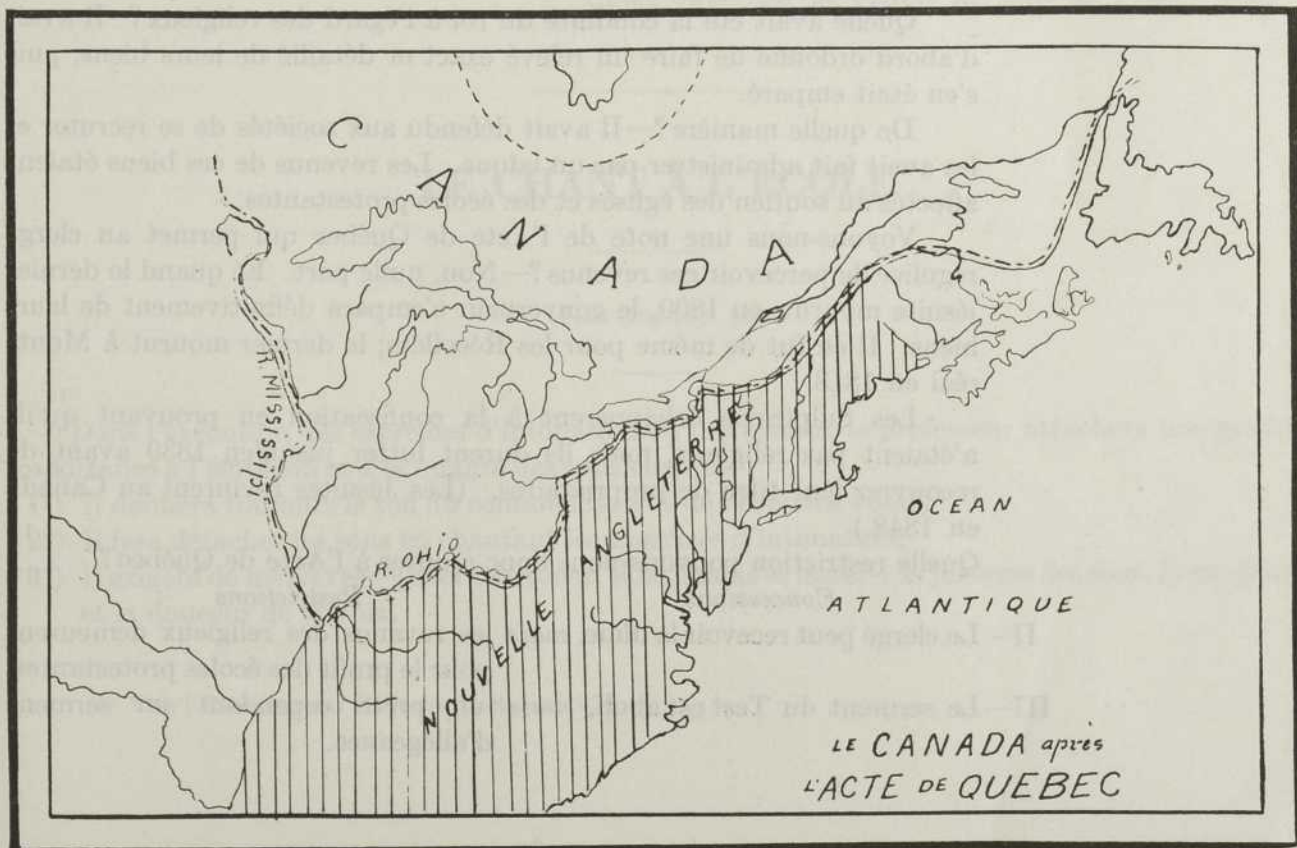
b) Substitution au serment du Test, d'une formule acceptable par les Canadiens. Quels étaient les serments exigés des Canadiens après la conquête? Le serment d'allégeance, d'abjuration, du Test et de suprématie.

Lesquels de ces serments, les Canadiens pouvaient-ils prêter? En quoi consistaient-ils?

Lisez la formule du serment du Test.



*Province de Québec d'après la Proclamation royale de 1763*



*LE CANADA après  
L'ACTE DE QUEBEC*

Que déclarait celui qui faisait serment de suprématie?... L'Acte de Québec fusionna ces quatre serments en un seul: "Je jure et promets sincèrement que je serai fidèle et porterai une vraie allégeance à Sa Majesté, le roi Georges, et que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toute conspiration... et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et révéler à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toutes les trahisons et conspirations." "C'était un serment de simple allégeance.

c) Restitution du Labrador, l'Ouest jusqu'au territoire de la baie d'Hudson, la vallée de l'Ohio, jusqu'au Mississipi.

(Nous ne recouvrons pas les provinces maritimes, les îles du golfe, ni la Louisiane).

(Intitulez les deux premières cartes au tableau noir.)

(Quelles sont les limites précises du Canada, depuis 1763?)

### III—QUESTION LÉGALE: RÉTABLISSEMENT DES LOIS CIVILES FRANÇAISES.

De quel droit les lois civiles sont-elles la base?—Du droit de propriété.

Sur quoi s'appuyaient les propriétaires sous les lois françaises?—

Sur la tenure seigneuriale.

Quand la tenure seigneuriale cessera-t-elle au Canada?—En 1854.

Par cette clause, les habitants jouissaient de leurs biens comme sous le régime français.

Voici la substance de l'Acte de Québec. Cet acte est-il à notre avantage?—Oui, mais l'Angleterre semble nous donner à contrecœur. En effet, et pour le constater, nous allons observer les restrictions qui accompagnent chacune de ses concessions, en faisant une petite synthèse de la leçon.

#### f) SYNTHÈSE: Tableau des concessions et des restrictions:

I—Libre exercice de la religion, *mais* sous la suprématie du roi.

II—Le clergé peut recevoir la dîme, *mais* (explication) la dîme regarde quel clergé? Le clergé séculier.

N'y avait-il pas un clergé régulier au Canada?—Oui, il y avait des Jésuites, des Récollets, des Sulpiciens.

Quelle avait été la conduite du roi à l'égard des religieux? Il avait d'abord ordonné de faire un relevé exact et détaillé de leurs biens, puis s'en était emparé.

De quelle manière?—Il avait défendu aux sociétés de se recruter et les avait fait administrer par un laïque. Les revenus de ces biens étaient affectés au soutien des églises et des écoles protestantes.

Voyons-nous une note de l'Acte de Québec qui permet au clergé régulier de percevoir ces revenus?—Non, nulle part. Et quand le dernier jésuite mourut, en 1800, le gouverneur s'empara définitivement de leurs biens. Il en fut de même pour les Récollets; le dernier mourut à Montréal en 1813.

Les Sulpiciens échappèrent à la confiscation en prouvant qu'ils n'étaient pas religieux, mais ils durent lutter jusqu'en 1839 avant de recouvrer leur titre de propriétaires. (Les Jésuites revinrent au Canada en 1842.)

Quelle restriction pouvons-nous donc ajouter à l'Acte de Québec?

*Concessions*

*Restrictions*

II—Le clergé peut recevoir la dîme, *mais* les revenus des religieux demeurent pour le profit des écoles protestantes.

III—Le serment du Test est aboli, *mais* on prête cependant un serment d'allégeance.

- IV—Restauration des lois civiles françaises, *mais* maintien des lois criminelles anglaises.
- V—Tous les nouveaux sujets pourront jouir de leurs biens et des privilèges qui s'y rattachent, *mais* il y a exception pour les religieux.
- VI—Le nombre des membres du Conseil est doublé, même triplé, *mais* leur influence n'en est guère augmentée et le gouverneur peut les renvoyer à volonté.
- VII—Une partie de notre ancien territoire nous est rendu, *mais* nous n'aurons jamais ni les territoires du golfe ni la vallée du Mississipi.

f) CONCLUSION : L'Acte de Québec est certainement notre premier pas en avant. Il est vrai qu'il est gêné par plus d'une entrave, mais nous pouvons quand même l'appeler "notre premier triomphe", parce qu'il est la première garantie de notre liberté.

h) MORALE : Quelle leçon morale pouvez-vous tirer de cette leçon ?  
 Étant un peuple conquis, nous aurons toujours à lutter pour défendre nos droits. Si nous tenons à conserver notre foi, notre langue, nos mœurs, comme le firent nos pères, soyons tenaces à revendiquer nos droits dès qu'on veut les *modifier* tant soit peu. Et si nous ajoutons à cette fermeté, une vraie piété, celle qui fait les âmes fortes, ne craignons pas: "Celui qui revêt les lis des champs", saura nous conserver canadiens-français, toujours!

i) DEVOIR : Pour devoir, vous développerez le tableau synoptique des concessions, et des restrictions, ce sera un résumé de la leçon du jour. Vous apprendrez par cœur ce que dit votre manuel de l'Acte de Québec, en ayant bien soin d'ajouter les notes prises durant cette leçon.

AUORE ARSENAULT,

*Cours supérieur de l'École normale de Ville-Marie.*

## LE CHANT A L'ÉCOLE

(Novembre) (1)

Dans l'exécution des exercices d'intonation ou des chants, le professeur attachera une grande importance à l'émission et à la qualité des sons chantés.

- 1°) Il donnera toujours le ton au commencement de l'exercice vocal;
- 2°) Il fera détacher les sons en chantant les exercices d'intonation;
- 3°) Il exigera de ses élèves—paternellement, sans jamais se lasser—la justesse des sons, la souplesse et la douceur de la voix.

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* d'octobre 1934.

Les exercices d'intonation des pages 16, 18, 20, 22 se font encore sur les cinq premiers sons de la gamme, la voix des jeunes surtout manquant d'étendue et de fermeté. Les rythmes à deux temps et à quatre temps, accompagnés par le mouvement des mains, contribueront à rendre intéressante cette répétition de sons.

Procédés d'enseignement pour les Exercices d'intonation numérotés en chiffres romains: Cours préparatoire, pages 16, 18, 20, 22.

I. Représenter la hauteur des sons en élevant ou abaissant les mains selon les degrés chantés. Le professeur indique les notes de l'exercice. Exemple: chanter do, ré quatre fois en finissant sur do.

II. Répéter deux fois le même son, posant légèrement la voix de deux en deux sons, en marquant ce rythme par un mouvement des mains, comme celui-ci:

1<sup>er</sup> temps (son): unir les mains à la façon des enfants de chœur;

2<sup>e</sup> temps (son): écarter les mains.

Ces mouvements doivent s'exécuter avec une régularité parfaite.

III. Répéter quatre fois le même son, posant légèrement la voix de deux en deux sons, en marquant ce rythme avec les mains.

IV. Vocaliser quatre fois le même son, à la manière de l'exercice III.

V. Chanter quatre fois le son 1 avec sonorité et une fois le son 2 à mi-voix.

Les élèves pourront se lever debout pour cet exercice et figurer les sons importants: 1, 3, 5, avec la main droite:

En chantant le son 1: abaisser la main verticalement.

“ “ “ “ 3: poser la main à la ceinture.

“ “ “ “ 5: poser la main à l'épaule.



Après les exercices d'intonation des pages 16, 18, 20, 22, le professeur initie ses élèves à la dictée vocale et à la dictée écrite avec deux sons, trois sons, quatre sons, cinq sons.

*Dictée vocale.* Le professeur vocalise un son sur la syllabe: 1°; les élèves *chantent* le chiffre représentant le son vocalisé.

*Dictée écrite.* Le professeur vocalise un son sur la syllabe: 1°; les élèves *écrivent* le chiffre représentant le son vocalisé.

Avant de commencer la dictée, il faut recommander aux élèves d'écouter attentivement avant de chanter ou d'écrire.

La dictée—vocale et écrite—prépare les élèves à la lecture musicale; plus tard ils chanteront, sans difficulté, le son des notes qu'ils liront sur la portée musicale.

Le mois prochain, après avoir expliqué la troisième série des exercices d'intonation, nous dirons de quelle manière il faut procéder pour combiner les exercices de gymnastique avec les exercices d'intonation.

Sœur X., de la C. N.-D.

---



---

## PHRASÉOLOGIE ET COMPOSITION

*Ajoutons au complément et terminons la phrase (1)*

Aujourd'hui, des nuages d'ouest ne voilent-ils pas le soleil à tout instant ?  
 La lune entière n'est-elle pas directement éclairée du soleil ?  
 Ces moissons tardives ne mûriront-elles pas au soleil de septembre ?  
 A l'automne, la nature ne fuit-elle pas à regret le soleil d'été ?  
 L'hiver, ne voyons-nous qu'obliquement les rayons du soleil ?  
 En décembre, nos appartements ne recevront-ils plus la réconfortante visite du soleil ?  
 Ce matin, à l'aurore, les nuages n'obscurcissaient-ils pas le soleil, au-dessus de la montagne ?  
 Ce matin, la lune ne montrait-elle pas sa face pâle au soleil étincelant ?  
 A l'œil nu, ne pouvons-nous pas regarder le soleil à son coucher ?  
 La science des physiciens n'étudie-t-elle pas activement le soleil ?  
 La chauve-souris lugubre ne pouvait-elle pas supporter la lumière du soleil ?  
 Les Indiens de l'Amérique du Nord encore païens n'adorent-ils pas encore le soleil ?  
 L'aérostat géant n'atteindra-t-il jamais au soleil brûlant ?  
 Les oiseaux nocturnes: chouette, hibou, engoulevent, ne fuient-ils pas le soleil pour les ténèbres ?  
 Ce matin une tristesse accablante ne m'a-t-elle pas empêché de regarder le magnifique soleil levant ?  
 Les ténèbres les plus épaisses ne sont-elles pas dissipées par la lumière du soleil ?  
 Parmi les êtres utiles ne convient-il pas de nommer en belle place le soleil ?  
 Les fleurs cachées même ne tirent-elles pas du soleil leurs pâles couleurs ?  
 Ces sombres nuages ne sont-ils pas traversés par les rayons du soleil ?  
 A leur sortie des entrailles de la terre, les yeux des mineurs ne clignent-ils pas même au soleil voilé ?  
 Les pauvres aveugles n'admirent-ils jamais le soleil jouant à la surface des eaux ?  
 Après quelques minutes de vision, nos couleurs les plus éclatantes n'éblouissent-elles pas à l'égal  
 du soleil ?  
 Parfois les enfants imprudents n'examinent-ils pas le soleil, les yeux tout grands ouverts ?

Après ces multiples exercices sur la phrase affirmative et la phrase interrogative, abordons la phrase exclamative, tout aussi simple, et poursuivons son étude de façon identique.

Il nous sera loisible ensuite d'aborder quelques petits exercices de composition, où chaque proposition constituera une phrase.

Frère ARSÈNE-LOUIS,  
*de l'Instruction Chrétienne.*

---

## ENSEIGNEMENT RURAL

### (Récitation)

#### LA CHANSON DU VIEUX LABOUREUR

J'ai peiné jusqu'au soir sur ma tâche divine;  
 Mais, maintenant que la nuit monte à l'horizon,  
 Que ma démarche tremble et que mon front s'incline  
 Et que l'ombre grandit autour de ma maison,

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* d'octobre 1934.

Je me promène seul, lentement, sur la route,  
Et, dans les champs féconds traînant mes pas lassés,  
Je revois les printemps disparus et j'écoute  
Chanter en moi le souvenir des jours passés.

Je n'ai pas déserté vers les cités fatales,  
J'ai vécu sur mon sol qui rêvait avec moi,  
Et dans le carillon de mes cloches natales,  
Qui versait en mon cœur le courage et la foi.

Je ne me suis pas fait l'esclave de la terre,  
Et j'ai marché, levant le front, sur les chemins,  
Car je savais le prix de mon labeur austère  
Que je sentais utile à mes frères humains.

Notre tâche est si belle à qui sait la comprendre!  
Dieu s'approche de nous dans le calme des bois,  
Et c'est comme sa voix que nous croyons entendre  
Le soir dans les sentiers où surgissent des croix.

La nature immortelle autour de nous frissonne,  
Notre chanson se mêle à la chanson des nids,  
Et les grands horizons pensifs des soirs d'automne  
Nous ont donné l'amour des espoirs infinis.

Maintenant, je m'en vais, calme, puisque c'est l'heure,  
Puisque le père doit faire place aux enfants,  
Et puisqu'il faut que, chaque jour, le passé meure  
Pour que d'autres matins se lèvent triomphants!

MAURICE BRILLANT.

(Les Matins d'Argent.)

### (Leçon de choses)

## FONCTION DE LA FEUILLE

### Les fonctions de la feuille—Usages domestiques et médicaux.

(5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du cours élémentaire)

Les arbres de nos jardins, de nos bocages et de nos forêts sont dépouillés de leur feuillage. Les feuilles mortes jonchent le sol, bientôt elles seront recouvertes de neige. Mais elles n'ont pas fini leur règne dans la nature: elles serviront, mêmes mortes, à *alimenter*, sous forme d'engrais, les arbres dont elles étaient l'ornement, il y a quelques jours à peine.

Mais ces feuilles ont vécu une saison, elles ont rempli une fonction sur l'arbre, et après s'en être détachées ou en avoir été enlevées, elles servent aussi dans les usages domestiques ou médicaux.

Écoutez donc, mes enfants, ce que la science dit du rôle des feuilles dans la vie des plantes, et l'usage que l'on peut en faire:

### I.— Fonctions de la feuille

On désigne sous le nom de fonctions de la feuille trois phénomènes dont elles sont particulièrement le siège: la respiration, la fonction ou assimilation chlorophyllienne et la transpiration.

Les feuilles respirent. On le prouve au moyen d'une expérience simple; on dispose, sans le détacher, sous une cloche contenant de l'air privé d'anhydride carbonique, un rameau feuillé d'une plante ou simplement une feuille. La cloche elle-même repose sur un récipient contenant de l'eau de chaux. Au bout d'un certain temps, on constate que l'eau de chaux se trouble, signe certain de la présence du gaz carbonique en proportion suffisante pour former avec la chaux un peu de carbonate de calcium. On peut aussi facilement se rendre compte que la quantité d'oxygène a notablement diminué. Si, d'ailleurs, on prolongeait l'expérience, on ne tarderait pas de voir le rameau ou la feuille s'étioler et dépérir. Les feuilles absorbent donc de l'oxygène et rejettent du gaz carbonique. Or c'est précisément le but de la respiration. Les feuilles respirent et cette fonction est nécessaire à leur vie.

Les feuilles, en même temps qu'elles ont la propriété d'absorber de jour et de nuit de l'oxygène et de rejeter du gaz carbonique, décomposent, sous l'influence de la lumière le gaz carbonique de l'air, fixent le carbone dans leurs tissus et rejettent l'oxygène. C'est cette propriété très spéciale aux feuilles qu'on nomme assimilation photochlorophyllienne ou plus simplement fonction chlorophyllienne.

Plaçons sous une cloche une plante feuillée verte, exposons-la à la lumière vive et faisons entrer dans la cloche de l'air contenant une proportion connue de gaz carbonique. Quand on enlève la plante on peut constater que la proportion de gaz carbonique dans la cloche a diminué et que la proportion d'oxygène s'est accrue.

Si on répète la même expérience, mais à lumière très faible ou dans l'obscurité, on peut voir que, au contraire du résultat précédent, la proportion d'oxygène a diminué et que celle du gaz carbonique a augmenté.

Si on plaçait sous la cloche, à lumière vive, des organes dépouillés de chlorophylle, c'est-à-dire non verts, on ne constaterait que le rejet de gaz carbonique et l'absorption de l'oxygène.

Enfin les plantes transpirent, c'est-à-dire rejettent de la vapeur d'eau. On peut s'en rendre compte au moyen d'une cloche à deux tubulures dont chacune est fermée par un bouchon que traverse un tube. Le bord de la cloche peut reposer sur une tablette plane de verre, le tout luté à la cire. On introduit dans la cloche un rameau feuillé adhérent à la tige, puis on recommence l'expérience en mettant le même rameau dépouillé de ses feuilles. Bien entendu on fait passer dans la cloche un lent courant d'air sec à l'entrée. On constate à la fin de l'expérience que dans les mêmes conditions de durée, de lumière et de température, la quantité de vapeur d'eau rejetée par le rameau garni de feuilles est considérable, tandis que cette quantité est bien moindre dans le rameau effeuillé. Cela prouve donc bien que la transpiration est une fonction plus particulière aux feuilles.

Les feuilles jouent donc un rôle très important dans la nutrition des végétaux. Elles fixent l'oxygène, elles rejettent de la vapeur d'eau, et favorisent ainsi la montée de la sève dans les parties hautes du végétal, et contribuent à transformer la sève brute en sève élaborée. Enfin, elles fixent le carbone dans les tissus. Or, la nutrition par les racines ne peut pas toujours en introduire dans les plantes vertes. Donc les plantes vertes qui ne prennent pas leur carbone au sol le prennent au gaz carbonique atmosphérique.

### II.— Usages domestiques et médicaux

Les feuilles jouent aussi un rôle important dans l'alimentation. On mange les feuilles du chou, des salades, de l'oseille, des épinards, de la betterave, de la chicorée. En faisant macérer dans l'alcool des feuilles de mélisse, d'absinthe, de menthe et de diverses plantes aromatiques, on obtient des liqueurs telles que l'eau de mélisse, l'absinthe, l'alcool de menthe, la bénédictine, etc. . . . Les feuilles du persil, du cerfeuil, du laurier, servent de condiment.

La médecine emploie les feuilles de séné, de rhubarbe et d'aloès comme purgatifs, de tilleul et d'oranger comme calmants ou soporifiques, de noyer, de frêne comme dépuratifs. Les feuilles de ronces sont un remède contre les maux de gorge bénins. Roulées et séchées, les feuilles de thé servent à faire une boisson hygiénique. Enfin le tabac joue un rôle important par ses feuilles, et si son rôle n'est pas merveilleux pour la santé des individus, du moins il est excellent pour les revenus de certaines régions de notre province, telles celles de Berthier, Joliette, l'Assomption et Montcalm.

---

## LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Novembre 1934

### Programme suggéré aux divers cours

#### COURS INFÉRIEUR

En première et deuxième années: Exercices nombreux sur la ligne courbe. Ces exercices devront être précédés de démonstrations au tableau noir. Le professeur fera ensuite exécuter différentes courbes sur le cahier; puis suivra le tracé d'un objet connu, placé bien en vue. Le professeur indiquera aux élèves comment se fait la mise en page.

Les modèles suggérés peuvent être simplifiés au besoin.

##### Première année

1. Une assiette.
2. Une tasse.
3. Un couteau.
4. De mémoire: un ballon.

##### Deuxième année

1. Un bol.
2. Une pomme.
3. Un damier.
4. De mémoire: une citrouille.

#### COURS MOYEN

En troisième et quatrième années: lignes droites et lignes courbes combinées. Ici il y a une multitude de modèles simples qui peuvent entrer au programme. Savoir les choisir; relativement faciles pour les élèves de troisième, et plus difficiles pour les élèves de quatrième.

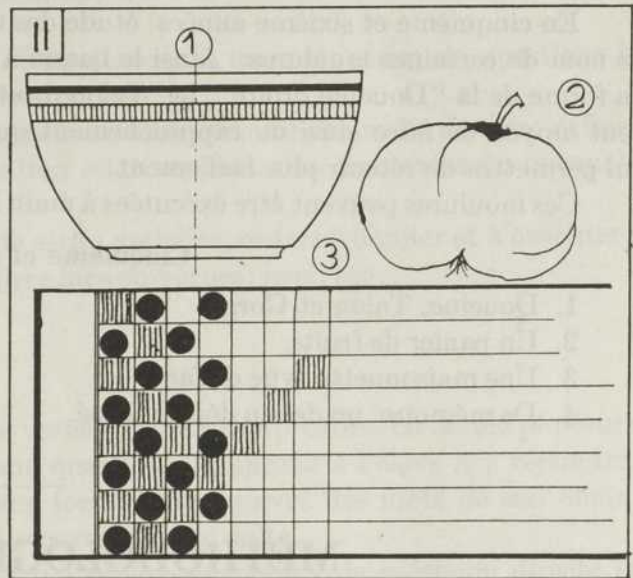
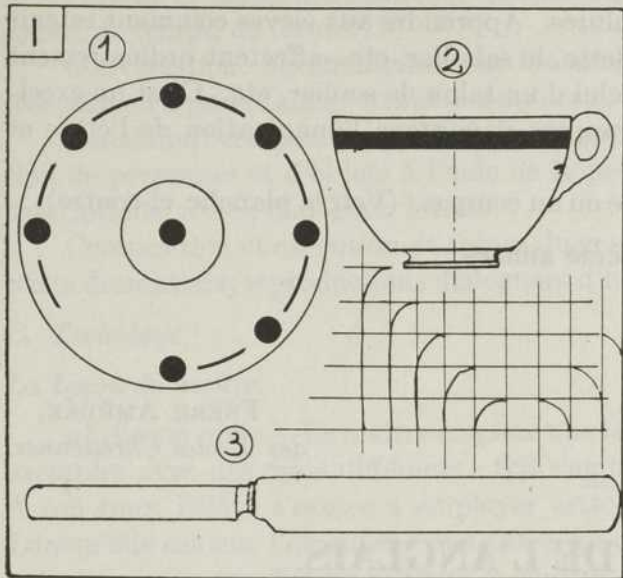
##### Troisième année

1. Un béret.
2. Le masque.
3. Une betterave.
4. De mémoire: un arbre.

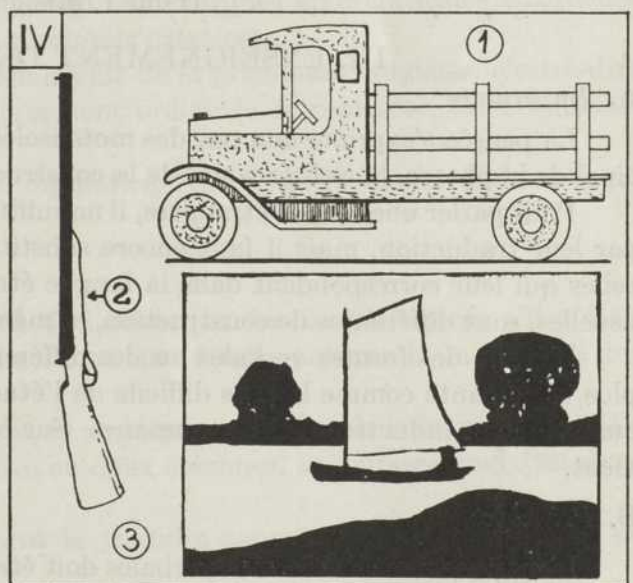
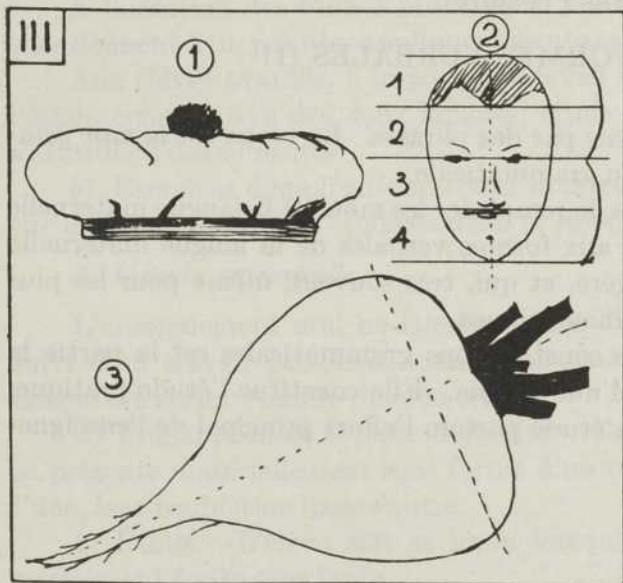
##### Quatrième année

1. Un camion.
2. Un fusil.
3. Un paysage.
4. De mémoire: un meuble.

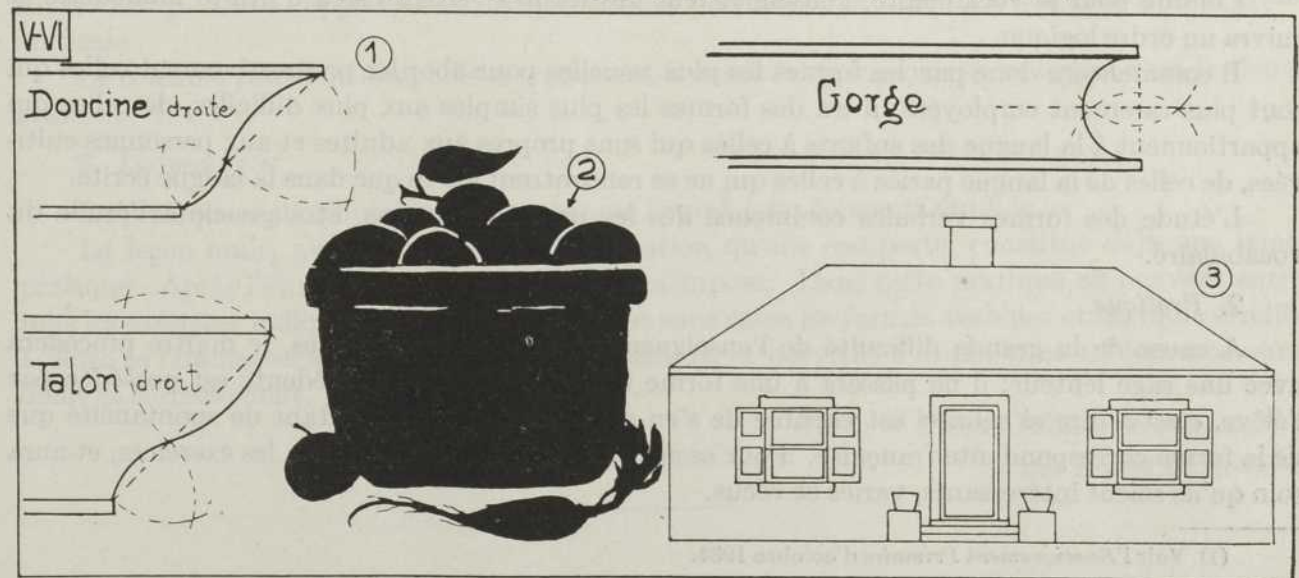
COURS INFÉRIEUR



COURS MOYEN



COURS SUPÉRIEUR



## COURS SUPÉRIEUR

En cinquième et sixième années: étude des moulures. Apprendre aux élèves comment retenir le nom de certaines moulures. Ainsi le bassin à toilette, le saladier, etc., affectent ordinairement la forme de la "Doucine droite"; le "Talon droit" celui d'un talon de soulier, etc. C'est un excellent moyen de faire ainsi un rapprochement qui frappera davantage l'imagination de l'élève et lui permettra de retenir plus facilement.

Ces moulures peuvent être exécutées à main libre ou au compas. (Voir la planche ci-contre).

## Cinquième et sixième années

1. Doucine, Talon et Gorge.
2. Un panier de fruits.
3. Une maisonnette (vue de face).
4. De mémoire: un dessin déjà exécuté.

FRÈRE AMÉDÉE,  
des Écoles Chrétiennes.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ANGLAIS

(Pour l'Enseignement Primaire)

## III. ENSEIGNEMENT DES FORMES VERBALES (1)

## A. Importance

La pensée s'exprime non par des mots isolés mais par des phrases. Le verbe est le mot principal de la phrase, la clef de voûte de la construction grammaticale.

Pour parler une langue étrangère, il ne suffit pas de remplacer les mots de la langue maternelle par leur traduction, mais il faut encore substituer aux formes verbales de la langue maternelle celles qui leur correspondent dans la langue étrangère, et qui, très souvent, même pour les plus usuelles, sont différentes de construction, et même idiomatiques.

L'étude des formes verbales ou des différentes constructions grammaticales est la partie la plus importante comme la plus difficile de l'étude d'une langue. Elle constitue l'étude pratique, analytique et inductive de la grammaire. Sur cette étude portera l'effort principal de l'enseignement.

## B. Principes

L'enseignement des formes verbales doit être:

1. *Systématique et progressif.*

Comme pour le vocabulaire, l'enseignement des formes verbales sera d'utilité immédiate et suivra un ordre logique.

Il commencera donc par les formes les plus usuelles pour aborder progressivement celles qui sont plus rarement employées; il ira des formes les plus simples aux plus difficiles, de celles qui appartiennent à la langue des enfants à celles qui sont propres aux adultes et aux personnes cultivées, de celles de la langue parlée à celles qui ne se rencontrent guère que dans la langue écrite.

L'étude des formes verbales commence dès les premières leçons, et s'associe à l'étude du vocabulaire.

2. *Pratique.*

A cause de la grande difficulté de l'enseignement des formes verbales, le maître procédera avec une sage lenteur; il ne passera à une forme nouvelle que si la précédente est possédée par l'élève, c'est-à-dire si celui-ci est capable de s'en servir avec presque autant de spontanéité que de la forme correspondante française. Pour assurer ce résultat, il multipliera les exercices, et aura soin qu'ils soient intéressants, variés et vécus.

(1) Voir l'Enseignement Primaire d'octobre 1934.

Voici quelques-unes des formes que peuvent prendre ces exercices :

Phrases et textes à traduire en français ou en anglais; à changer de nombre, de genre, de personne, de temps, de forme . . .

Conversation: questionnaires sur les images et les textes du manuel; séries de questions à résoudre ou à poser (ainsi: demandez-moi ceci, dites-moi cela) . . .

Rédaction: composition de phrases d'après formes modèles ou avec des mots donnés; définition de personnes et d'objets à l'aide de la proposition relative; imitation des textes du manuel, descriptions, récits, dialogues, lettres . . .

Composition et exécution de scènes du genre de séries verbales; ordres à donner et à exécuter; récits dramatisés; reproductions dialoguées d'histoires lues ou vécues; jeux, etc. . .

### C. *Technique*

#### *La Leçon du maître.*

a) *Leçon orale.*—Le maître emploie une forme verbale, la fait comprendre, en donne plusieurs exemples avec des mots différents. S'il s'agit d'une question, il apprend à l'élève à y répondre. A son tour, l'élève s'exerce à employer cette même forme verbale avec des mots de son choix. Lorsqu'elle est sue, l'on passe à une autre, quitte à y revenir par la suite.

A mesure que l'élève avance, le maître substitue progressivement à la méthode directe, la lecture et l'explication des textes, et l'étude des expressions verbales qu'ils renferment.

A l'occasion des formes étudiées, le maître énonce les remarques grammaticales auxquelles elles donnent lieu, pour les appliquer ensuite en de nombreux exercices.

Aux élèves avancés, il impose une revue systématique de la grammaire anglaise, c'est-à-dire l'étude comparative des deux langues, étude logiquement ordonnée et complète, sans toutefois s'attarder à des subtilités.

b) *Exercices d'application.*—Sous la direction du maître, l'élève fait les exercices du manuel sur les formes verbales étudiées dans la leçon.

#### 2. *L'étude personnelle.*

L'enseignement oral ne laisserait dans l'esprit de l'élève que des traces fugaces, s'il n'était suivi d'un travail personnel, consistant généralement en une étude, puisque la maîtrise d'une langue est surtout affaire de mémoire.

a) *Préparation de la leçon à étudier.*—Cette leçon se prépare au cours de la leçon orale. Elle se présente matériellement sous forme d'un tableau en deux colonnes, les phrases anglaises dans l'une, leur traduction dans l'autre.

b) *Étude.*—L'élève sait sa leçon lorsqu'il peut la traduire sans hésitation du français en anglais, et l'écrire sans faute.

c) *Contrôle.*—Le maître dicte en français quelques phrases de la leçon; l'élève les traduit sur le champ. Dans l'appréciation, le maître exige l'orthographe aussi bien que l'exactitude grammaticale.

Le contrôle peut être oral, l'élève traduisant à vue le texte français de sa leçon: c'est le thème oral.

#### 3. *La pratique.*

La pratique a pour but de rendre spontané l'emploi des éléments étudiés.

La leçon orale, avec les exercices d'application qu'elle comporte, constitue déjà une bonne pratique. Après l'étude, une nouvelle pratique s'impose. Dans cette pratique où peuvent entrer tous les exercices indiqués plus haut, reviennent sans cesse les formes verbales et les mots étudiés. L'élève se familiarise ainsi avec l'usage de la langue, et parvient à la parler et à l'écrire couramment et correctement.

FRÈRE RÉGIS-STANISLAS,  
*des Écoles Chrétiennes.*

---



---

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

### COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1934

---

*Séance du 26 septembre 1934.*

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; Son Éminence le cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, Son Excellence Mgr A.-E. Deschamps, représentant Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Gaspé, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Saint-Jean; Mgr Alfred-Odilon Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Zéphirin Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr J.-E.-M. Vincent, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr J.-A. Desmarais, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Robert Jutras, représentant Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr J.-A.-H. Blaquière, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; l'honorable Hector Champagne, l'honorable Jules-Édouard Prévost, l'honorable juge Hyacinthe A. Fortier, l'honorable Ernest Lapointe, M. J.-P. Labarre, M. Édouard Montpetit, M. Victor Doré, M. Augustin Frigon, M. Hector Perrier, M. J.-N. Miller; M. l'abbé J.-J. Dubé, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. Lionel Bergeron, secrétaire adjoint.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le secrétaire ayant donné lecture d'un arrêté ministériel, en date du 30 août 1934, nommant M. J.-N. Miller membre du Conseil de l'Instruction publique, le Surintendant s'exprime comme suit:

“Depuis notre dernière session, Éminence, Messieurs, Messieurs, comme vous le savez, un nouveau diocèse a été créé dans notre Province et son premier titulaire, Son Excellence Mgr Anastase Forget, est devenu l'un de nos collègues.

En conséquence, un membre laïque devait être nommé; le choix est tombé sur M. J.-N. Miller, une figure qui ne nous était pas étrangère.

Élection et choix plus heureux ne pouvaient être faits. Ces deux nouveaux membres sont en effet des éducateurs de carrière, de carrière longue et fructueuse. Je leur renouvelle mes félicitations avec le vœu que nous puissions compter longtemps, très longtemps sur leur précieuse collaboration.

Notre Comité vient de perdre un de ses plus anciens membres par le décès de Son Excellence Mgr François-Xavier Cloutier, le vénérable évêque du diocèse des Trois-Rivières. Ses œuvres parlent, parleront toujours plus éloquemment que mes paroles.

Sur sa tombe à peine fermée, je dépose, avec mes vifs regrets, un tribut de sincère admiration pour un aussi fécond épiscopat et je prie Son Excellence Mgr A.-O. Comtois, son dévoué auxiliaire, au milieu de nous ce matin, de croire que nous nous associons à son deuil et partageons l'épreuve de ses diocésains.

Éminence, je fais le même geste sur la tombe de votre digne père enlevé récemment à votre filiale affection. La pourpre ne met donc pas à l'abri de semblables épreuves. Nulle part, j'en suis certain, le coup qui vous a frappé n'a eu répercussion plus forte ni provoqué l'expression de sentiments plus sincères. Éminence, en mon nom, au nom de ceux qui ont l'honneur de siéger à vos côtés, je vous réitère l'hommage de notre profonde sympathie”.

Le Comité prend connaissance des rapports suivants:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES  
SUR LES OUVRAGES QUI SUIVENT ET SUR L'USAGE D'UN SEUL MANUEL  
DE GÉOGRAPHIE DANS LES CLASSES DE LA QUATRIÈME  
A LA HUITIÈME ANNÉE

*Séance du 25 septembre 1934.*

PRÉSENTS:—Mgr Forbes, président; Mgr Brunault, Mgr Langlois, l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, l'honorable Hector Champagne, M. J.-P. Labarre, M. Napoléon Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages ci-après mentionnés qui lui ont été soumis:

1. "Histoire du Canada — Cours Supérieur" — par les Pères Paul-Émile Farley et Gustave Lamarche des Clercs de Saint-Viateur.— Recommandé.
2. "Traité d'Analyse grammaticale et logique à l'usage des professeurs", par Adrien Froment.— Recommandé comme livre du Maître.
- 3 Étude de la requête de la Commission des Écoles catholiques de Montréal demandant qu'un seul MANUEL de GÉOGRAPHIE soit en usage dans les classes de la quatrième à la huitième année et que le programme de géographie subisse certains changements.

Le sous-comité ne croit pas pouvoir se prononcer sur l'usage d'un seul MANUEL de GÉOGRAPHIE pour les classes de la quatrième à la huitième année inclusivement avant que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique juge de l'opportunité de modifier le programme actuel de géographie.

(Signé) † GUILLAUME FORBES, Arch. d'Ottawa,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

Ce rapport est adopté, mais la dernière partie concernant le manuel et le programme actuel de GÉOGRAPHIE est déferée, pour étude, au sous-comité qui a préparé le nouveau programme pour les écoles normales de garçons.

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS POUR LES ASPIRANTS A LA CHARGE  
D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Québec, le 10 septembre 1934.

Le Bureau des Examineurs pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles a l'honneur de faire rapport au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qu'il s'est réuni à l'École normale Laval, Québec, les 21, 22, 23 et 24 août 1934.

ÉTAIENT PRÉSENTS à cette session:—M. l'abbé L.-A. Desrosiers, président; M. l'abbé J.-J. Dubé, M. C.-J. Magnan, M. C.-J. Miller, M. J.-M. Manning et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture d'un arrêté ministériel, en date du 12 octobre 1933, nommant M. L.-O. Pagé membre du Bureau d'examineurs des aspirants inspecteur d'écoles en remplacement de M. John Ahern, décédé.

M. le président, au nom des membres du Bureau, félicite M. Pagé de sa nomination et lui offre la bienvenue.

M. Pagé remercie le Bureau de la réception cordiale qui vient de lui être faite et il s'efforcera toujours, dit-il, de remplir avec dévouement les devoirs qui lui sont imposés par sa nouvelle charge.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

Sur proposition de M. C.-J. Miller, appuyé par M. C.-J. Magnan, il est unanimement résolu d'inscrire la résolution suivante au procès-verbal de la présente session :

“Le Bureau d'examineurs des candidats à la position d'inspecteur d'écoles a subi une perte cruelle par la mort de M. John Ahern qui, pendant 38 ans, a mis au service de ce Bureau les lumières de sa brillante intelligence et l'appoint précieux de son dévouement. Les membres du Bureau expriment leurs vifs regrets de la disparition de leur distingué collègue et ils offrent leurs sympathies à la famille du regretté disparu”.

Les membres du Bureau prennent ensuite communication des demandes d'admission aux examens soumises par seize aspirants. Toutes ces demandes sont conformes aux prescriptions des règlements scolaires.

A cette même séance du 21 août, le Bureau adopte les questions et les problèmes d'examen qui suivent :

#### SUJET DE COMPOSITION FRANÇAISE

Quelles sont les conditions indispensables à un instituteur pour établir son autorité en classe ?

#### PÉDAGOGIE

1. Les Règlements du Comité catholique recommandent la *concentration des matières*:
  - a) Qu'appelle-t-on *concentration des matières* ?
  - b) Comment doit se faire cette concentration ?
2. Les Règlements du Comité catholique conseillent aux maîtres de placer les élèves en classe dans des conditions favorables: matérielles, intellectuelles et morales. Dites un mot de chacune de ces conditions.
3. En pédagogie, on parle de discipline *extérieure* et de discipline *intérieure*. Dites le rôle et l'importance de chacune d'elles.
4. Dans la marche rationnelle d'une leçon, on doit tenir compte des *applications*. Indiquez le but des applications et dites ce qu'elles doivent être.
5. Dites sommairement le but de l'enseignement de l'histoire nationale.

#### HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

a) *Histoire générale de la pédagogie*:

1. On distingue aisément dans la pédagogie du XVII<sup>e</sup> siècle trois courants principaux. Nommez-les.
2. Quelles sont les causes qui, au cours de ce siècle, favorisèrent, en France, l'instruction à tous ses degrés ?
3. a) Qui peut être considéré comme le plus grand éducateur de cette époque ?  
b) Esquissez l'œuvre de Madame de Maintenon comme institutrice.

b) *Histoire de l'instruction publique dans la Province de Québec*:

4. Sous quelle administration et en quelle année furent nommés les premiers inspecteurs d'écoles dans la Province de Québec ?
5. Nommez les deux premiers surintendants de l'Instruction publique du Bas-Canada sous l'Union.

#### HISTOIRE GÉNÉRALE

1. Résumez, en forme de tableau synoptique, l'œuvre de découverte et de colonisation de Jacques Cartier.
2. Nommez les causes qui ont amené la Confédération.
3. Qu'étaient Annibal, Bolivar, Christophe Colomb, Guillaume le Conquérant, Jules César, Washington ?
4. L'Édit de Nantes et sa révocation. Conséquence.
5. Victoria d'Angleterre — Trois grands événements qui ont eu lieu sous son règne.

## SCIENCES NATURELLES

1. Propagation des sons dans les milieux élastiques: air, eau, solides, dans le vide.
2. Qu'appelle-t-on: état hygrométrique de l'air, réflexion et réfraction, élasticité des gaz, densité, centre de gravité, capillarité, dilatation des solides, pesanteur?
3. Qu'est-ce qu'une pile électrique? Élément et principe.
4. Qu'est-ce que l'air atmosphérique? Son poids, ses rapports avec la pompe, le baromètre, le siphon.
5. Principe et application du puits artésien.

## LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

a) *Loi de l'Instruction publique:*

1. Quelles sont les propriétés qui ne doivent pas être cotisées pour fins scolaires?
2. Quand les biens immeubles des compagnies légalement constituées sont situés sur un territoire placé sous l'administration de deux corporations de commissaires d'écoles de croyances religieuses différentes, laquelle des deux corporations scolaires doit prélever les cotisations de ces compagnies et comment doit se faire la division des taxes ainsi perçues?
3. a) Quelle est la nature du cautionnement que le secrétaire-trésorier doit donner aux commissaires ou aux syndics d'écoles?  
b) Quel doit être le montant minimum de ce cautionnement?

b) *Règlements du Comité catholique:*

4. L'emplacement d'une maison d'école doit offrir certaines conditions; nommez-les. Dites quelle doit en être sa plus petite superficie.
5. Qui est responsable de la discipline et de l'enseignement dans une école à plusieurs maîtres?

## THÈME ANGLAIS

Cours de lecture Lagacé.—22e édition.—Page 125.  
"Amour filial".—(20 lignes).

## VERSION ANGLAISE

Fradet's Modern History.—(Les 13 premières lignes de la page 254).

## GÉOGRAPHIE

1. Donnez trois preuves de la rotondité de la terre.
2. Comment est formé l'Empire Britannique?
3. Quelles sont les régions de colonisation de la Province de Québec?
4. a) Où sont situés les pays suivants:  
Le Maroc, l'Abyssinie, l'Arménie, la Mongolie, la Yougoslavie?  
b) Indiquez la capitale et la population de chacun.
5. Quelles sont les principales productions du Vénézuéla, de l'Argentine, de l'Australie, de Madagascar, de la Tchéco-Slovaquie?

## ARITHMÉTIQUE

1. Trouvez à quel nombre décimal est égale  $\frac{6\frac{4}{5} \times 5\frac{3}{4}}{6\frac{2}{3} - 6\frac{4}{5}}$ .
2. a)  $6\frac{4}{9}$  sont combien pour cent de  $8\frac{8}{9}$ ?  
b)  $\frac{3}{18}$  sont  $37\frac{1}{2}\%$  de quel nombre?
3. a) On a vendu deux chevaux à \$60.00 chacun; l'un avec une perte de 15% et l'autre avec un gain de 15%. Quelle perte ou quel gain a-t-on fait sur les deux?  
b) A quel prix dois-je marquer du drap qui me coûte \$2.40 la verge pour que je puisse retrancher  $\frac{1}{5}$  de ce prix marqué et le vendre  $\frac{1}{5}$  de plus que le prix coûtant?

4. Vous avez à vendre un emplacement. Un premier acheteur vous offre \$380.00 comptant et un deuxième, \$400.00 payables dans six mois. Quelle est l'offre la plus avantageuse? Quel gain actuel réaliserez-vous en l'acceptant, sachant que vous placerez votre argent à 6%?

5. Un père laisse \$39,000.00 à ses trois enfants et ordonne que cette somme soit partagée en raison inverse de leurs âges. Trouvez la part de chacun, sachant que le plus jeune a dix ans, le second quinze et l'aîné vingt.

## ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de:

a)  $3a^2h + 6ah^2 - 9h^3$ ;

b)  $y^2 + 8y + 15$ .

2. Trouvez deux nombres tels que le quadruple du premier, augmenté du triple du second, donne pour somme 26 et que sept fois le premier—moins huit fois le second—aient pour différence 19.

3. Trois personnes ont ensemble 150 ans. Sachant que l'âge de la deuxième est la moitié de celui de la première et que l'âge de la troisième est les  $\frac{3}{4}$  de celui de la deuxième, on demande l'âge de chacune.

4. Un homme qui s'est engagé à transporter des vases en porcelaine a fait ce marché: pour chaque vase qu'il cassera, il payera autant qu'il recevra pour chaque vase rendu en bon état.

a) On lui donne d'abord 4 petits vases, 2 moyens et 10 grands. Il casse les moyens, rend tous les autres et reçoit .64;

b) On lui donne ensuite 10 petits vases, 6 moyens et 3 grands. Cette fois, il rend les petits et les moyens, mais il casse les grands et reçoit .36;

c) Enfin, on lui donne 12 petits vases, 6 moyens et 3 grands. Il casse les moyens, rend tous les autres et reçoit .66.

Quel montant a-t-on payé pour un vase de chaque grandeur?

5. Plusieurs personnes ont pris à Paris un dîner dont la carte monte à 120 francs. Deux de ces personnes s'en vont sans payer; les autres, obligées de payer pour ces dernières, donnent chacune 3 francs de plus qu'elles n'auraient déboursé sans cela. Combien y avait-il de personnes et quel montant chacune a-t-elle payé?

## GÉOMÉTRIE

1. Trouvez la circonférence d'une ellipse dont les diamètres ont 30 et 24 pieds.

2. Un hexagone a ses sommets sur une circonférence dont le rayon est de 4 verges. Quelle est la surface des segments formés par les deux figures?

3. Combien y a-t-il de pouces carrés de cuir dans la couverture d'une balle à jouer qui mesure 3 pouces de diamètre?

4. Trouvez la dimension que devra avoir une boîte carrée pour contenir exactement ce que contiennent deux boîtes carrées mesurant 4.2 pouces et 5.6 pouces. Les trois boîtes sont de la même hauteur.

5. Une sphère de 8 pouces de diamètre est placée dans une boîte de forme cubique de 8 pouces. Évaluez en pouces cubes l'espace libre.

## AGRICULTURE

1. a) Parlez de l'importance des engrais;

b) Parlez de l'importance des irrigations.

2. Qu'est-ce que l'ensilage des fourrages?

3. Qu'appelle-t-on céréales? Citez les principales.

4. a) Quels sont les terrains qui conviennent le mieux à la pomme de terre?

b) Comment prépare-t-on le sol qui doit la recevoir?

c) Quels engrais lui donne-t-on?

5. A quels facteurs est soumise la réussite de l'agriculteur?

## PHILOSOPHIE

1. Définissez: a) Définition essentielle; b) définition descriptive; c) induction scientifique; d) sophisme; e) préjugés.

2. Donnez les principes du raisonnement.

3. L'homme chante;

Or Jean est un homme;

Donc Jean chante.

Ce raisonnement est-il légitime? Motivez votre réponse.

4. Indiquez cinq moyens de perfectionner la volonté.

5. Prouvez que le droit de propriété est un droit naturel.

## DESSIN

1. Dans une conférence pédagogique aux institutrices d'une municipalité, vous devez expliquer ce qu'on entend par élévation, coupe, plan et croquis d'un objet. Faites cette démonstration en dessinant l'élévation, la coupe, le plan et le croquis d'une boîte de craie.

2. Dessinez le croquis d'une salle de classe pouvant contenir vingt-huit élèves, en y indiquant la dimension des fenêtres et la disposition des pupitres des élèves.  
(Échelle  $\frac{1}{4}$  de pouce au pied).

## LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

1. Lire à haute voix la fable de La Fontaine intitulée: "Le coche et la mouche" (livre VII, fable IX). Tenir compte de la prononciation et de l'expression.

2. *Explication littéraire et vocabulaire.* Quel est le sens des expressions suivantes: a) "L'attelage, . . . . . était rendu"; b) "qu'elle fait aller la machine"; c) "en ce commun besoin"; d) "et qu'elle a tout le soin"; e) "qu'aucun n'aide"?

3. Pourquoi l'auteur a-t-il supprimé l'article dans le quatrième vers?

4. Dans quel ordre sont disposés les verbes dans le cinquième vers?

5. Par quelle qualité du style se distinguent les cinq premiers vers?

6. Qu'exprime le double effet de l'hiatus et de la rime dans le vingt-cinquième vers: "Après bien du travail, le coche arrive en haut"?

7. Tracez le plan de cette fable (introduction, nœud, dénouement, morale).

8. Dans quel genre littéraire se sont distingués Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo? Nommez quelques-unes des principales œuvres de ces trois écrivains.

9. Nommez deux des principaux historiens canadiens-français.

A la séance de l'après-midi du 21 août et aux séances de l'avant-midi et de l'après-midi des 22, 23 et 24 du même mois, les candidats subissent les examens sur les matières qui précèdent.

Après correction très attentive des épreuves, le Bureau constate que MM. Trefflé Boulanger et Paul Racicot méritent de recevoir le diplôme français et anglais, avec la note "distinction".

MM. J.-Paul Bélanger, Paul Lavoie et Paul-Émile Pagé obtiennent le diplôme français et anglais avec la note "bien".

M. Alfred-N. White mérite le diplôme anglais et français, avec la note "bien".

MM. Henri Jobin et Didier Savard, le diplôme français, également avec la note "bien".

Le Président du Bureau fait connaître aux intéressés les résultats de leurs examens, puis il distribue les diplômes aux candidats heureux et la session est ajournée.

(Signé) L.-A. DESROSIERS, Ptre,  
Président.

(Signé) J.-N. MILLER,  
Secrétaire.

#### RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES AU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 24 septembre 1934.

Le Bureau central des Examineurs catholiques a l'honneur de vous faire son rapport, comme il y est tenu par les prescriptions de l'article 113 des règlements scolaires.

En 1933-34, le Bureau a tenu deux sessions: la première, le 27 décembre 1933; la seconde, les 1er et 2 août 1934.

La première session a eu pour objet l'organisation des examens de l'année alors courante, l'adoption des questions, des dictées et des problèmes à être soumis aux candidats, le choix des

examineurs-délégués, au nombre de 180, chargés de la surveillance des aspirants et aspirantes dans les différents centres de la province de Québec où ont lieu les examens, etc.

A leur seconde session, les membres du Bureau ont révisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite avec beaucoup de soin, dans le cours du mois de juillet, et ils ont décerné les diplômes et les certificats aux aspirants et aux aspirantes ayant conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours—du 26 au 29 juin inclusivement—et ils ont eu lieu dans les cinquante localités mentionnées à l'article 80 amendé des Règlements du Comité catholique.

4,953 aspirants et aspirantes aux diplômes ont été admis aux examens, après s'être conformés fidèlement aux exigences des règlements; c'est 6 de plus que l'année précédente.

Les 4,953 aspirants et aspirantes, 443 hommes, dont 181 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 4,510 femmes, dont 145 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit:

2,464 (129 hommes et 2,335 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire;  
2,489 (314 hommes et 2,175 femmes) pour le diplôme d'école primaire complémentaire ou supérieur, dont 35 étaient porteurs de diplômes de bacheliers obtenus d'une université catholique de la Province.

3,533 (254 hommes et 3,279 femmes) ont passé leurs examens avec succès, savoir:  
1,866 ( 64 hommes et 1,802 femmes) pour le brevet élémentaire;  
1,667 (190 hommes et 1,477 femmes) pour le brevet supérieur.

1,420 (189 hommes et 1,231 femmes) n'ont pas réussi dans leurs examens, savoir:  
598 ( 65 hommes et 533 femmes) pour le brevet élémentaire;  
822 (124 hommes et 698 femmes) pour le brevet supérieur.

Ce qui donne les résultats suivants:

1° Pour le brevet élémentaire, 75.7 pour cent ont réussi et 24.3 pour cent ont échoué;  
2° Pour le brevet supérieur, 67. pour cent ont réussi et 33. pour cent ont échoué.

*Résultat général:* 71.3 pour cent de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 28.7 pour cent ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet élémentaire, en vertu d'un règlement du Comité catholique adopté à la session de septembre 1919 et amendé en 1927, 732 aspirants et aspirantes qui n'avaient que seize ans. Ces candidats ne peuvent aspirer à recevoir le diplôme élémentaire à la suite de leurs examens; mais, s'ils réussissent sur toutes les matières, ils peuvent se présenter dans le cours des trois années suivantes pour le brevet supérieur et jouir des exemptions accordées aux aspirants et aspirantes déjà munis du brevet élémentaire.

Sur les 732 admis à l'examen du certificat élémentaire, 675 (6 hommes et 669 femmes) ont réussi, soit 92.2 pour cent et 57 (10 hommes et 47 femmes) ont échoué, soit 7.8 pour cent. L'examen de ces jeunes aspirants et aspirantes a donc été très bon.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	SUPÉRIEUR
Instruction religieuse.....	Bien	Très bien
Lecture française.....	Bien	Très bien
Lecture anglaise.....	Bien	Très bien
Lecture latine.....	Bien	Très bien
Grammaire française et analyse.....	Bien	Très bien
Dictée française.....	Assez bien	Bien
Écriture.....	Passable	Bien
Littérature.....	Très bien	Très bien
Composition française.....	Passable	Bien
Histoire sainte.....	Bien	Bien
Histoire du Canada.....	Très bien	Très bien
Histoire de la civilisation chrétienne.....	Très bien	Très bien

Géographie et instruction civique.....	Passable	Passable
Arithmétique.....	Bien	Assez bien
Mesurage.....	Plus que bien	Très bien
Algèbre.....	.....	Bien
Comptabilité.....	Bien	Bien
Pédagogie.....	Bien	Très bien
Bienséances.....	Bien	Bien
Hygiène.....	Très bien	Très bien
Dessin.....	Faible	Assez bien
Philosophie.....	.....	Très bien
Enseignement ménager.....	Très bien	Très bien
Agriculture.....	Très bien	Très bien
Zoologie et chimie agricole.....	.....	Faible
Physique.....	.....	Bien
Droit commercial.....	Passable	Passable
Technologie.....	.....	Assez bien

LANGUE ANGLAISE (pour les aspirants et aspirantes de langue anglaise)

Grammaire anglaise et analyse.....	Très bien	Très bien
Dictée anglaise.....	Très bien	Très bien
Littérature anglaise.....	Passable	Bien
Composition anglaise.....	Bien	Bien

ANGLAIS (pour les candidats dont la langue maternelle est le français)

Grammaire anglaise et analyse.....	Bien	Très bien
Dictée anglaise.....	Faible	Bien
Composition anglaise.....	Faible	Bien

Le Bureau attire l'attention du personnel enseignant ainsi que des aspirants et aspirantes sur les matières dont la note moyenne est inférieure à "bien".

Et la session est ajournée *sine die*.

(Signé) JOSEPH FERLAND, Ptre,  
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,  
Secrétaire.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE PRÉPARER UN PROGRAMME D'ANGLAIS  
POUR LES ÉLÈVES DE LANGUE ANGLAISE DES ÉCOLES NORMALES DE  
GARÇONS ET UN PROGRAMME DE FRANÇAIS POUR CES MÊMES  
ÉLÈVES

Séance du 20 septembre 1934.

PRÉSENTS:— L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. J.-P. Labarre, M. Victor Doré, M. Napoléon Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire; les membres adjoints suivants:— M. C.-J. Magnan, M. l'abbé J.-O. Maurice, le révérend Père A. de Grandpré, le révérend Frère Éphrem et M. J.-M. Manning.

Le sous-comité rapporteur soumet les deux programmes ci-après mentionnés lesquels, sur proposition de M. J.-P. Labarre, secondé par M. Napoléon Brisebois, sont approuvés:

## TENTATIVE PROGRAMME

## NORMAL SCHOOL ENGLISH PROGRAMME FOR THE ENGLISH SECTION

## FIRST YEAR

## I.—DICTATION AND SPELLING

Review of about 500 of the commonly misspelled words of high frequency.

- Word Study:* a) Final E.—Exceptions of final E;  
 b) Final Y.—Final consonants doubled.—Final consonants not doubled.  
 c) Formation of adverbs *ance* and *ence*;  
 d) “ “ suffixes *able* and *ible*.

## II.—GRAMMAR

I.—**Analytical Outline:** General Definitions. Analysis of Sentences—Simple, Complex and Compound.

## II.—The parts of speech:

- 1.— Recognition of the parts of speech.
- 2.— *The noun:* a) Individual names begin with capital letters;  
 b) The formation of plurals;  
 c) The use of the apostrophe to denote possession;  
 d) The few gender nouns.
- 3.— *The pronouns:* a) Personal pronouns;  
 b) The forms of the personal pronouns to indicate person, number, gender and case;  
 c) Agreement of pronoun and noun antecedent in number and gender;  
 d) Interrogative pronouns. Use;  
 e) Relative pronouns. Use. Case forms of *who*;  
 f) The uses of restrictive and nonrestrictive relative clauses;  
 g) Demonstrative pronouns and demonstrative adjectives;  
 h) Indefinite pronouns. (Emphasize the use of the apostrophe and *s* to denote possession).
- 4.— *The adjective:* Use. Comparison;
- 5.— *The adverb:* Use. Comparison. Conjunctive adverbs;
- 6.— *The verb:* Transitive and intransitive;  
 a) Principal parts of the few troublesome verbs;  
 b) Tense forms and verb phrases;  
 c) Agreement of the verb and noun in number and person;  
 d) The participles: How used;  
 e) The infinitive with *to* and the infinitive in *-ing* (the gerund). How used.
- 7.— *Prepositions:* What they are. How used.
- 8.— *Coordinate conjunctions:* What they are. How used.

## III.—COMPOSITION

*Composition in general:* Invention, Classification, Style;  
*Narration:* Brief, Clear, simple Letter Writing—Kinds of Letter Writing, Private, Commercial and Official, Writing, Heading, Address, Body, Subscription, Superscription.

## IV.—LITERATURE

- a) The Vision of Sir Launfal;
- b) The Courtship of Miles Standish — Longfellow;
- c) The Legend of Sleepy Hollow — (Canto I to IV).

## V.—SUPPLEMENTARY READING

- a) Christmas Carol — Dickens;
- b) The Sketch Book — Irving;
- c) Fabiola — Cardinal Wiseman;
- d) Narrative and Lyric Poems.

## VI.—MEMORIZATION

- a) The Vision of Sir Launfal — (Prelude to Part 1);
- b) Recessional — Kipling;
- c) The Charge of the Light Brigade — Tennyson;
- d) The Ocean — Byron.

## SECOND YEAR

## I.—DICTATION AND SPELLING

- a) Technical Vocabularies;
- b) General Business Terms;
- c) Stock and Produce Exchange Terms;
- d) Legal Terms;
- e) Legal and Business Words and Phrases of Latin Origin;
- f) Commercial Abbreviations;
- g) Advertising, Publishing and Printing;
- h) Aeronautics;
- i) Agriculture;
- j) Architecture, Building Trades;
- k) Automobiles and Accessories;
- l) Chemical Terms;
- m) Civil Engineering;
- n) Clothing and Textiles;
- o) Education;
- p) Electrical and Radio Terms.

## II.—GRAMMAR

- a) Syntax;
- b) Nominative Case;
- c) Possessive or Genitive Case;
- d) Objective, Accusative and Dative Cases;
- e) The two uses of Adjectives;
- f) Noun or Gerund used as an Adjective;
- g) Adjective substituted for Adverb;
- h) Pronoun and Antecedent;
- i) The two uses of Adverbs;
- j) Verb and Subject;
- k) The third Person of Verbs;
- l) Subjects not of the same Person;
- m) Two Singular Subjects with Plural Verb;
- n) One Singular Subject with Plural Verb;
- o) The Simple or Noun-Infinitive;
- p) The Gerundial or Qualifying Infinitive;
- q) The three uses of Participles.

## III.—COMPOSITION

- a) **General Qualities of Style:** Purity, Propriety, Precision, Clearness, Harmony, Strength, Unity, Brevity and Elegance;
- b) Description.

## IV.—LITERATURE

- a) Merchant of Venice — Shakespeare;
- b) Elegy — Gray's;
- c) Courtship of Miles Standish — (Canto IV to VII).

## V.—SUPPLEMENTARY READING

- a) David Copperfield — Dickens;
- b) Ben Hur — Lew Wallace;
- c) Ivanhoe — Scott.

## VI.—MEMORIZATION

- a) Portia's speech in the trial scene of the Merchant of Venice;
- b) Gray's Elegy;
- c) The Harp that once through Tara's Hall — Moore.

## THIRD YEAR

## I.—DICTATION AND SPELLING

- a) Technical Vocabularies;
- b) Fuel and Oil;
- c) Furniture and Decorations;
- d) Government;
- e) Groceries;
- f) Hardware and Cutlery;
- g) Insurance;
- h) Jewelry and Silverware;
- i) Leather Goods;
- j) Machinery;
- k) Medical and Drug Terms;
- l) Mining and Metallurgy;
- m) Motion Pictures and Photography;
- n) Musical Terms;
- o) Office Supplies and Equipment;
- p) Sporting Goods;
- q) Transportation and Shipping.

## II.—GRAMMAR

## Idioms and Construction:

- a) *Nouns and Pronouns:*
  - Section 1.—Cases of Nouns and Pronouns;
  - “ 2.—Uses of Pronouns.
- b) *Adjectives:*
  - “ 1.—Uses of the Various kinds of Adjectives;
  - “ 2.—The Uses of Articles;
  - “ 3.—Adjectives used as Nouns;
  - “ 4.—Degrees of Comparison.
- c) *Verbs:*
  - “ 1.—Uses of Tenses;
  - “ 2.—Further Uses of the Infinitive;
  - “ 3.—Sequence of Tenses.
- d) *Adverbs:*
  - Section 1.—Position of Adverbs;
  - “ 2.—Adverbs qualifying Prepositions.
- e) Prepositions;
- f) Conjunctions and Conjunction Phrases;
- g) Miscellaneous Words, Phrases and Construction.

## III.—COMPOSITION

- a) Rhetorical classification of Sentences;
- b) Periodic — Balanced and Loose;
- c) Structure of Sentences and Paragraphs with exercises in narration, description, reflection.

## IV.—LITERATURE

- a) Julius Caesar — Shakespeare;
- b) Courtship of Miles Standish — (Canto VII and IX);
- c) The Solitary Reaper — Wordsworth;
- d) The Builders — Longfellow.

## V.—SUPPLEMENTARY READING

- a) By What Authority — by Mgr Benson;
- b) Callista — by Cardinal Newman;
- c) Henry Esmond — by Thackeray.

## VI.—MEMORIZATION

## Julius Caesar:

- |                       |                    |                           |                 |
|-----------------------|--------------------|---------------------------|-----------------|
| a) Act II — Scene I   | (lines 10 to 35)   | "It must", . . . . .      | "in the shell"; |
| b) Act III — Scene I  | (lines 148 to 163) | "O mighty", . . . . .     | "of this age";  |
| c) Act III — Scene II | (lines 211 to 225) | "I come not", . . . . .   | "and mutiny";   |
| d) Act IV — Scene III | (lines 218 to 224) | "There is", . . . . .     | "our ventures"; |
| e) Act V — Scene V    | (lines 68 to 75)   | "This was the", . . . . . | "was a man";    |

The solitary Reaper — Wordsworth;  
The Builders — Longfellow.

## FOURTH YEAR

## I.—COMPOSITION

**The Essay:** General Review and exercises in exposition and argumentation with an essay on the "Dream of Gerontius" and the "Hound of Heaven".

## II.—LITERATURE

- a) As You Like It — Shakespeare;
- b) The Hound of Heaven — Thompson.

## III.—SUPPLEMENTARY READING

- a) The Dream of Gerontius — Cardinal Newman;
- b) Review of Shakespeare's Julius Caesar;
- c) Dickens' Tale of two Cities;
- d) Canadian Lives and Lectures — by Dr. O'Hagan.

## IV.—MEMORIZATION

The Seven Ages of Man from "As You Like It";  
First 25 lines from "The Hound of Heaven".

- a) The Rainbow (the whole);
- b) Ode on "Intimations of Immortality" (lines 58 to 76) "Our Birth", . . . "is our home";
- c) She dwelt Among Untrodden Ways (the whole);
- d) The World is Too Much With us (the whole).

---

**FIFTH YEAR**


---

**I.—COMPOSITION**

More complete and a higher standard of instruction in the theory and practice of English Composition oral and written; short theme writing in the classroom and directed outside them writing.

**Text for teachers:** Shepherd's Manual and Methods for English Composition.

**II.—LITERATURE**

**A serious study of Brother Leo's English Literature.**

- a) Shelley: "Ode to a Skylark";
- b) Browning: "Andrea del Sarto";
- c) Tennyson: "In Memoriam";
- d) Keats: "Ode to a Nightingale".

**III.—SUPPLEMENTARY READING**

- a) Shakespeare's "Macbeth";
- b) Arnold's "Sohrab and Rustum";
- c) Addison's "Selected Essays";
- d) Coleridge's "The Ancient Mariner";
- e) Wordsworth's "The Daffodils";
- f) Byron's "Childe Harold's Pilgrimage".

**IV.—MEMORIZATION**

- a) Ode to a Skylark — Shelly;
- b) In Memoriam — Tennyson;
- c) The Songs from Pippa Passes, "The year's at", . . . . . "with the world";
- d) The Italian in England (lines 145 to 160) "I think", . . . "go my way";
- e) Andrea del Sarto (lines 68 to 98) "I do what", . . . . . "a heaven for";
- f) Asolandà (lines 11 to 20) "One who never", . . . . . "as here".

---

**FRENCH LESSONS FOR ENGLISH NORMAL SCHOOLS**


---

1°.—Le programme de langue française pour les candidats de langue anglaise au brevet élémentaire d'école normale (2 années d'étude) consistera à les mettre parfaitement en état de donner, dans les écoles primaires de langue anglaise, les leçons de français que comporte le programme de la troisième à la sixième année inclusivement.

A cette fin, les candidats au brevet normal élémentaire devront:

- a) Posséder, comme culture personnelle, au moins les connaissances de français que proposent les programmes du cours primaire élémentaire et du cours primaire complémentaire (voir "School Regulations of the Catholic Committee"—pages 116-117 et pages 163-164);
- b) Connaître aussi la méthodologie de l'enseignement du français dans les classes (1ère à 6e année inclusivement) du cours primaire élémentaire.

2°.—Le programme de langue française pour les candidats de langue anglaise au brevet complémentaire d'école normale (3e année d'étude) réunira les programmes inscrits à la page 184 (1st year for Catholic Normal Schools) et à la page 188 (2nd year).

3°.—Le programme de langue française pour les candidats de langue anglaise au brevet supérieur d'école normale (4e et 5e années) sera celui qui est inscrit aux mêmes "School Regulations"—1926—page 191, pour "Superior Diploma Course for Teachers for Primary Vocational School".

Après avoir examiné et approuvé ces deux programmes destinés aux normaliens de langue anglaise, le sous-comité exprime le vœu suivant:

"ATTENDU que l'application des nouveaux programmes des écoles normales de garçons nécessitera, dans un avenir prochain, un personnel enseignant plus nombreux dans ces écoles normales, le dit sous-comité prie le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de faire au Gouvernement les recommandations qu'il jugera nécessaires pour assurer la meilleure mise en opération de ces nouveaux programmes".

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

Ce rapport est adopté.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE, A SA SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 1934, D'Étudier LE PROJET DE M. C.-J. MILLER DE PRÉPARER UN TRAVAIL POUR L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS

*Séance du 5 mai 1934.*

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr Courchesne, M. Victor Doré; les membres adjoints suivants:—M. C.-J. Miller, M. J.-M. Manning, M. J.-Amédée Lussier et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

MM. Miller et Lussier qui, en collaboration, ont préparé un travail donnant au personnel enseignant la direction à suivre dans l'enseignement des travaux manuels, exposent la méthode qu'ils ont adoptée, méthode contenue dans un ouvrage d'environ soixante-cinq pages; une vingtaine de ces pages représentent des gravures.

MM. Doré et Manning disent les résultats obtenus dans les écoles de Montréal par cet enseignement des travaux manuels et les services qu'ils peuvent rendre aux élèves.

Le sous-comité approuve le projet de M. Miller et prie le Surintendant de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour que l'ouvrage qui vient de lui être soumis soit publié et distribué gratuitement au personnel enseignant de nos écoles primaires.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

Ce rapport reçoit l'approbation du Comité qui charge M. C.-J. Miller et M. J.-Amédée Lussier de s'entendre avec M. Augustin Frigon pour publier, de la manière la plus économique possible, un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage traitant de l'enseignement des travaux manuels.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE, A SA SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 1934, D'Étudier TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SPÉCIALEMENT SON ASPECT FINANCIER

*Séance du 20 septembre 1934.*

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr Georges Courchesne, M. J.-P. Labarre, M. Antonio Perrault, M. Victor Doré, M. Nérée Tremblay et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

ASSISTAIENT aussi à cette séance:— M. H.-C. Hopkins, M. Sinclair Laird, M. A.-B. Charbonneau, membres de la Commission administrative du Fonds de pension, M. François-Paul Noël, secrétaire de la dite Commission, M. J.-M. Manning, directeur des études de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, M. G. Lafrance et M. N.-B. MacLean, actuaires.

Le sous-comité reçoit un rapport préliminaire de ses deux actuaires qui constatent que l'état financier du fonds de pension ne peut lui permettre de subsister plus longtemps, si on ne lui apporte certaines modifications destinées à augmenter ses revenus et à diminuer ses obligations.

Les actuaires sont chargés de continuer leur travail et de soumettre, le plus tôt possible, deux ou trois plans de fonds de pension établis sur des bases telles que le dit fonds pourrait équilibrer son budget chaque année.

Le sous-comité approuve la suggestion déjà faite par la Commission administrative, savoir: diminuer la pension et augmenter la retenue pratiquée sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire. Si ces mesures ne suffisent pas pour combler le déficit qui se produira cette année, le sous-comité recommande que le gouvernement soit prié de combler ce déficit.

L'amendement proposé à l'article 525 des Statuts refondus de Québec, 1925—amendement qui consiste à remplacer le mot "cinquante", dans le second paragraphe, par le mot "cinquante-six"—est approuvé.

Le sous-comité ne croit pas devoir recommander, avant d'avoir reçu un rapport complet des actuaires, l'amendement suggéré à l'article 542.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

Adopté.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE, A SA SESSION DU MOIS DE MAI 1934, D'Étudier LES MOYENS A PRENDRE AFIN D'AMÉLIORER LA SITUATION DES INSTITUTRICES

*Séance du 13 septembre 1934.*

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr Georges Courchesne, Mgr J.-Eugène Limoges, M. J.-P. Labarre, M. Napoléon Brisebois, M. J.-M. Manning et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Après une étude sérieuse de la situation faite au personnel enseignant et plus spécialement aux institutrices, le sous-comité reconnaît que cette situation est par trop pénible et que les traitements annuels de \$100.00, accordés présentement à un trop grand nombre d'institutrices, sont absolument insuffisants.

Plusieurs municipalités payant de tels traitements pourraient certainement témoigner plus de générosité à l'égard de leur personnel enseignant et il est urgent d'encourager les commissaires d'écoles à montrer de meilleures dispositions dans l'accomplissement de leurs devoirs dont un des principaux est de payer convenablement leurs institutrices.

Le sous-comité est d'opinion qu'en modifiant la manière dont les subventions sont distribuées, on réussirait à obtenir que les dits commissaires accordent aux institutrices des traitements plus équitables.

A l'heure actuelle, un montant de \$625,000.00, destiné aux écoles publiques, est payé comme suit:

- a) Un montant de \$275,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires de la province, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles;
- b) Un montant de \$125,000.00 (13 Geo. V., 1922) partagé entre les municipalités scolaires rurales seulement, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles et sans tenir compte du traitement payé aux institutrices;
- c) Un montant de \$125,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement d'au moins \$225.00, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles;
- d) Un montant de \$60,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement d'au moins \$250.00, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles;
- e) Un montant de \$30,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement d'au moins \$275.00, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles;
- f) Un montant de \$10,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement d'au moins \$325.00, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles.

Le sous-comité croit devoir recommander que ces subventions se totalisant à la somme mentionnée—\$625,000.00—soient à l'avenir distribuées de la manière suivante:

- a) Un montant de \$200,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires, d'après le nombre d'enfants inscrits aux écoles, sans tenir compte du salaire payé au personnel enseignant;
- b) Un montant de \$150,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement moyen de \$200.00, pourvu qu'il n'y ait aucun salaire inférieur à \$150.00;
- c) Un montant de \$150,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement moyen de \$250.00, pourvu qu'il n'y ait aucun salaire inférieur à \$200.00;
- d) Un montant de \$65,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement moyen de \$275.00, pourvu qu'il n'y ait aucun salaire inférieur à \$250.00;
- e) Un montant de \$35,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement moyen de \$300.00, pourvu qu'il n'y ait aucune salaire inférieur à \$275.00;
- f) Un montant de \$25,000.00 partagé entre toutes les municipalités scolaires — à l'exclusion des cités et villes — payant un traitement moyen de \$325.00, pourvu qu'il n'y ait aucun salaire inférieur à \$300.00.

Toutes ces subventions, comme par le passé, seraient partagées d'après le nombre des élèves inscrits dans les écoles de chaque municipalité.

Ces modifications qui ont déjà été recommandées par le Surintendant et par l'Inspecteur général des écoles primaires, auraient pour effet, croit le sous-comité, d'encourager les municipalités scolaires à payer des traitements plus élevés, car elles auraient la perspective de recevoir des subventions plus substantielles.

D'autres subventions pour l'éducation supérieure et pour les écoles pauvres sont accordées aux municipalités, mais le sous-comité ne pense pas qu'il y ait lieu de changer le mode de distribution de ces subventions.

De plus, le sous-comité recommande respectueusement au gouvernement de bien vouloir rétablir, au même degré que par le passé, les primes accordées au personnel enseignant pour 10, 15 et 20 ans ainsi que pour les succès remportés dans l'enseignement.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

Ce rapport est retourné au sous-comité qui l'a préparé avec instruction de chercher s'il serait possible de maintenir à \$275,000.00 la subvention dite des écoles publiques.

M. Victor Doré est adjoint à ce sous-comité.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE D'Étudier  
L'OPPORTUNITÉ D'APPORTER CERTAINS AMENDEMENTS A LA  
LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Statuts refondus de Québec, 1925, Chapitre 133)

*Séance du 14 septembre 1934.*

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Son Éminence le cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, Mgr Georges Courchesne, Mgr A.-E. Deschamps, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge H.-A. Fortier, l'honorable juge Antonin Galipeault, M. Antonio Perrault et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Le sous-comité a examiné avec beaucoup de soin les amendements proposés et il croit devoir recommander ce qui suit:

a) L'article 87a qu'on demandait d'insérer se lit comme suit:

“Quand une corporation de commissaires d'écoles aura laissé écouler une année sans avoir d'écoles en activité dans sa propre municipalité ou conjointement avec d'autres commissaires ou syndics d'écoles d'une municipalité voisine, ou s'il est démontré qu'elle ne prend aucune mesure pour établir et maintenir des écoles, le surintendant, après avoir publié un avis à cet effet dans trois numéros consécutifs de la “Gazette Officielle” de Québec, peut recommander au lieutenant-gouverneur en conseil l'annexion d'une telle municipalité à une autre ou à plusieurs autres avoisinantes”.

Dans le cas d'une annexion à une autre municipalité, cette dernière assumera l'actif ou le passif et, dans le cas d'une annexion à plus d'une municipalité, chacune des municipalités auxquelles sera annexée cette partie de la première assumera l'actif ou le passif proportionnellement à l'évaluation de la partie annexée”.

Le sous-comité ne juge pas opportun d'ajouter le présent article à la loi scolaire, mais il prie le Surintendant de bien vouloir voir aux moyens à prendre pour éviter les abus auxquels on voulait référer par l'addition du dit article.

b) **Que** l'article 125 soit amendé en ajoutant après les mots “appartenant à autrui”, dans la sixième ligne, les mots suivants:

“pourvu que le bien-fonds ou le bâtiment soit estimé au rôle d'évaluation en vigueur à au moins cinquante dollars pour les propriétaires résidant dans la municipalité et à au moins deux cents dollars pour les propriétaires résidant en dehors de la municipalité”;

c) **Que** l'alinéa mentionné ci-après soit ajouté à la suite de l'article 148:

“Le surintendant aura le pouvoir d'accepter la démission d'un commissaire ou d'un syndic d'écoles, lorsqu'il jugera que cette décision est pour le bien général de la municipalité”;

d) **Que** l'article 234 soit abrogé;

e) **Que** la modification suggérée à l'article 525 — remplacer le mot "cinquante", dans le second paragraphe, par le mot "cinquante-six" — soit déferée au sous-comité chargé d'étudier la loi du Fonds de pension;

f) **Que** l'amendement proposé à l'article 534 — remplacer les chiffres "1929" par les chiffres "1936" — soit approuvé;

g) **Que** l'amendement proposé à l'article 542 — remplacer le paragraphe 1° par le suivant — soit également déferé au sous-comité chargé d'étudier la loi du Fonds de pension:

"D'une retenue dont le minimum est de deux pour cent et le maximum de quatre pour cent, par année, sur le traitement de chaque fonctionnaire ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles de commissaires ou de syndics ou subventionnées par eux ou par le gouvernement.

Les professeurs de musique, de dessin et autres spécialités munis d'un diplôme reconnu par les comités catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique et qui ne sont pas régis par les dispositions de l'alinéa précédent peuvent payer au fonds de pension de l'enseignement primaire la retenue mentionnée au présent paragraphe et, dans le cas d'un tel paiement, les dispositions de la huitième partie de la loi de l'Instruction publique s'appliquent à eux. Les dispositions du deuxième alinéa du paragraphe 1° du présent article sont censées être en vigueur depuis l'établissement du fonds de pension".

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

Ce rapport est approuvé.

### TROISIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉGIE DES SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES

Québec, le 20 septembre 1934.

Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1933-34.

Comme pour les deux années précédentes, le travail du Comité de Régie a surtout consisté à organiser les deux sessions de l'examen final dont la première a été tenue, cette année, les 11, 12 et 13 du mois de juin et la deuxième, les 20, 21 et 22 du mois d'août dernier. Des questions uniformes ont été remises entre les mains d'un délégué spécial pour chaque maison et les examens ont eu lieu sous la surveillance immédiate de ce délégué.

Au premier examen, le nombre des candidats présentés par les onze scolasticats actuellement reconnus comme écoles normales a été de 470 répartis comme suit:

a) Pour le brevet élémentaire.....	285
b) " " " supérieur.....	174
c) " " " supplémentaire.....	11

<b>Total</b>	<b>470</b>
--------------	------------

De ces 470 candidats, 100 ont échoué sur une ou plusieurs matières au brevet élémentaire, 42 au brevet supérieur et 2 au brevet supplémentaire.

A l'examen du mois d'août, la plupart de ces derniers se sont présentés une seconde fois en même temps qu'un aspirant nouveau et quelques candidats malheureux des années passées. Sur les 147 candidats inscrits pour ce second examen, 131 ont réussi et 16 ont manqué, ce qui donne le résultat final suivant pour les deux examens:

## COURS ÉLÉMENTAIRE

a) Brevets avec grande distinction.....	3	ou	1%
b) " " distinction.....	118	"	41%
c) " " satisfaction.....	148	"	52%
d) Échecs.....	18	"	6%
	<b>Total</b>		<b>287</b>

## COURS SUPÉRIEUR

a) Brevets avec grande distinction.....	3	ou	2%
b) " " distinction.....	111	"	63%
c) " " satisfaction.....	54	"	30%
d) Échecs.....	10	"	5%
	<b>Total</b>		<b>178</b>

## COURS SUPPLÉMENTAIRE

a) Brevets avec grande distinction.....	0		
b) " " distinction.....	10	ou	83%
c) " " satisfaction.....	2	"	17%
d) Échecs.....	0		
	<b>Total</b>		<b>12</b>

## Grand total des candidats pour les deux examens — 477

L'appréciation des épreuves faites à l'École Saint-Jean-Baptiste de Montréal a fourni aux trente principaux, professeurs ou inspecteurs religieux et laïques dont se composaient les dix jurys de correcteurs, l'occasion de passer ensemble une semaine très laborieuse il est vrai, mais aussi très agréable et très profitable à maints points de vue. Ils furent très flattés de ce que M. le Surintendant, désireux de se rendre compte par lui-même du travail accompli par les comités et en même temps de rencontrer des représentants de tous les scolasticats, voulût bien passer avec eux la plus grande partie de la journée du 21 juin. Le même jour, les correcteurs étaient en outre honorés de la visite de M. Antonio Perrault, membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, de M. R. Guénette, représentant de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, du révérend Père A. de Grandpré, assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur, et du Très Cher Frère Éphrem, directeur général des Études des Écoles Chrétiennes.

Les paroles très réconfortantes tombées des lèvres des distingués visiteurs ne manqueront certainement pas de trouver un écho sous forme d'efforts nouveaux et fructueux de la part de tous les scolasticats.

Trois excellents rapports ont été préparés, conformément aux dispositions de l'article 164g des Règlements du Comité catholique, le premier portant sur l'examen de pédagogie, le second, sur l'examen de composition française et le troisième, sur l'examen de dessin. La rédaction de ces importants travaux avait été confiée, cette année, au révérend Frère J.-E. Roy, des Clercs de Saint-Viateur, au révérend Frère Yves, de l'École normale de Sainte-Foy, et au révérend Frère Régis, principal de l'École normale de la Charité, à Sorel. Des copies de ces rapports seront adressées aux différents scolasticats ainsi qu'à Messieurs les Membres du Comité catholique qui exprimeront le désir d'en prendre connaissance.

Le Comité de Régie s'est occupé de préparer le programme du premier congrès des principaux des scolasticats qui, conformément à l'article 164i des Règlements du Comité catholique, doit avoir lieu cet automne. Plusieurs questions intéressantes ont été mises sur l'ordre du jour et feront sans doute l'objet de diverses résolutions qui seront soumises à votre honorable Comité, au mois de février prochain.

Pour le Comité de Régie,

(Signé) B.-O. FILTEAU,  
Secrétaire.

Ce rapport est adopté et le secrétaire du Comité de Régie des Scolasticats-écoles normales devra adresser, à chacun des membres du Comité catholique, une copie des rapports dont il est question au paragraphe 8 de l'article 164g des Règlements scolaires.

## RAPPORT SUR LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Québec, le 12 septembre 1934.

L'honorable CYRILLE-F. DELÂGE, Surintendant,  
Département de l'Instruction publique,  
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Conformément au paragraphe 9 de l'article 76a des Règlements du Comité catholique, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le fonctionnement des examens du Certificat d'études primaires, au cours de l'année 1933-34, avec prière de le communiquer aux honorables membres du Comité catholique.

### COMITÉ DE RÉGIE

Les membres du Comité de Régie se réunirent à l'Hôtel du Gouvernement, Québec, le 27 octobre 1933.

ÉTAIENT PRÉSENTS à cette session:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, président; les révérendes Mères Sainte-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal, et Saint-Zénon, des Sœurs de la Charité, de Québec; les révérends Frères Albertus, des Frères du Sacré-Cœur, et Louis-Patrice, des Frères Maristes; MM. les inspecteurs régionaux J.-G. Marien et J.-Arsène Paquin, des régions scolaires numéros 2 et 3; M. A.-M. Filteau, inspecteur du district urbain de la cité de Québec, et M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, secrétaire.

M. Rodolphe Maltais, de la région scolaire numéro 1, ayant terminé son terme d'office comme membre du dit comité, a été remplacé par M. J.-Arsène Paquin, de la région scolaire numéro 3.

Cette réunion eut pour objet — outre l'organisation des prochains examens — l'adoption des questions, des dictées et des problèmes à être soumis aux aspirants au certificat de sixième et de huitième années.

### BUREAUX D'EXAMENS

Le nombre des corporations scolaires qui ont demandé l'organisation des dits examens pour les élèves de leurs écoles s'est élevé à 809, soit une augmentation de 123 sur celui de l'année précédente.

Ces examens eurent lieu le 11 juin, pour les élèves de sixième année, et les 11 et 12 du même mois, pour les élèves de huitième année, dans 60 districts ruraux et 4 districts urbains.

Sur 9,028 élèves de sixième année et 1,357 de huitième année, 6,016 ont obtenu le certificat de sixième, soit les 66.6%, et 956, celui de huitième, soit les 70.4%.

### MODE DE CORRECTION

Dans chacune des huit régions scolaires de la province, l'appréciation des travaux des aspirants a été faite, selon le désir du Comité de Régie, par un comité régional dont faisaient partie l'inspecteur régional, les inspecteurs de district, des représentants des diverses catégories d'institutrices et d'instituteurs, religieux et séculiers de la région.

Ce mode de correction offre à un grand nombre de titulaires de classes l'avantage de profiter des éçons qui se dégagent des réponses des élèves; il paraît être celui qui assure le mieux une interprétation uniforme des travaux à apprécier, tout en offrant le maximum d'impartialité de la part des correcteurs. De plus, ce procédé est expéditif et rend possible la distribution des certificats le jour même de la clôture des classes, ce qui est très apprécié de la part des élèves, des professeurs et des parents.

Voilà pourquoi le Comité de régie a cru devoir le recommander pour l'avenir.

## STATISTIQUES

Le tableau suivant fait connaître:

- a) Le nombre de municipalités scolaires où des bureaux d'examens ont été organisés;
- b) Le nombre d'aspirants au certificat de sixième et de huitième années;
- c) Le nombre de certificats décernés;
- d) Le pourcentage des aspirants heureux.

	Nombre de municipalités scolaires	Élèves qui ont subi les examens		Total	Certificats décernés		Total	Pourcentage des élèves qui ont réussi	
		6e	8e		6e	8e		6e	8e
Région No 1.....	95	868	123	991	537	70	607	61.9%	57%
“ “ 2.....	173	1,626	337	1,963	868	191	1,059	53%	56%
“ “ 3.....	85	1,387	211	1,598	1,073	154	1,227	77%	73%
“ “ 4.....	61	710	131	841	505	96	601	71%	73%
“ “ 5.....	166	1,230	175	1,405	795	151	946	64.6%	86.3%
“ “ 6.....	72	609	45	654	438	35	473	72%	77.8%
“ “ 7.....	98	893	70	963	642	63	705	71.8%	90%
“ “ 8.....	53	437	24	461	292	18	310	66.8%	75%
Total pour les huit régions.....	<b>803</b>	<b>7,760</b>	<b>1,116</b>	<b>8,876</b>	<b>5,150</b>	<b>778</b>	<b>5,928</b>	<b>66.3%</b>	<b>69.7%</b>
<b>Districts urbains</b>									
Québec.....		730	131	861	538	87	625	73.7%	66.4%
Lévis, Bienville et Lauzon.....		65	.....	65	21	.....	21	32.3%	.....
Verdun.....		404	110	514	249	91	340	61.6%	82.7%
Saint-Léon-de-Westmount.....		69	.....	69	58	.....	58	84%	.....
Total pour les districts urbains.....	<b>6</b>	<b>1,268</b>	<b>241</b>	<b>1,509</b>	<b>866</b>	<b>178</b>	<b>1,044</b>	<b>68.3%</b>	<b>73.8%</b>
<b>Grand total.....</b>	<b>809</b>	<b>9,028</b>	<b>1,357</b>	<b>10,385</b>	<b>6,016</b>	<b>956</b>	<b>6,972</b>	<b>66.6%</b>	<b>70.4%</b>

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Surintendant,  
Votre obéissant serviteur,

C.-J. MILLER,  
Inspecteur général des écoles primaires et  
Secrétaire du Comité de Régie.

La nomination des principaux et des professeurs dont les noms suivent est recommandée au Lieutenant-gouverneur en conseil:

a) Pour l'École normale Saint-Joseph (Frères des Écoles Chrétiennes), Sainte-Foy:

Principal: — Frère Hyacinthe

b) Pour l'École normale des Frères de l'Instruction Chrétienne, Laprairie:

Principal: — Frère Liguori

Professeurs: {  
Frère Camille-de-Lellis  
" Claude-Joseph  
" Gérald  
" Georges-Marie  
" Marie-Bernard  
" Pierre-Nolasque  
" Raphaël  
" Rémi-Marc  
" Ribert-Eugène  
" Robert-Marie

c) Pour l'École normale des Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, Côte-des-Neiges, Montréal:

Professeurs: {  
Frère Alcide  
" Alexandre  
" Benoît-Marie  
" Claude  
" Gilbert  
" Jérôme

d) Pour l'École normale des Frères Maristes, Iberville:

Professeurs: {  
Frère Antoine-Albert  
" Cyrille-Victor  
" Cyprien-Isidore  
" Irénée-Joseph  
" Marie-Anselme

e) Pour l'École normale des Frères du Sacré-Cœur, Arthabaska:

Professeurs: {  
Frère Alvarez  
" Allyre  
" Emery  
" Gaston

Sur proposition de M. Napoléon Brisebois, appuyé par M. J.-P. Labarre, il est résolu:

"Qu'un comité, formé de Mgr Forbes, de Mgr Langlois, de M. l'abbé J.-J. Dubé, de M. l'abbé L.-A. Desrosiers ainsi que du proposeur et du secondeur, soit nommé à l'effet de s'enquérir de l'opportunité de rendre obligatoire l'enseignement du chant — profane et liturgique — dans nos écoles normales et nos écoles primaires, avec pouvoir de s'adjoindre, pour consultation, certains experts dans cet art".

Le Comité ayant pris connaissance d'une lettre de la Supérieure générale des révérendes Sœurs de la Providence par laquelle on demande que l'École Ménagère régionale de Sainte-Ursule soit reconnue comme école normale classico-ménagère, la résolution suivante, présentée par Mgr Comtois, est adoptée:

"Considérant :

1° Qu'on prône beaucoup la ruralisation de l'enseignement;

2° **Que** la ruralisation suppose des maîtresses bien qualifiées sous le rapport de l'enseignement, ménager et agricole;

3° **Que** l'École Ménagère régionale de Sainte-Ursule a fait ses preuves, donnant depuis plusieurs années un enseignement ménager de première classe;

4° **Que** cette École est située dans un milieu tout à fait favorable, à proximité de deux chemins de fer, sur les confins des diocèses des Trois-Rivières et de Joliette;

5° **Que** la demande est appuyée par les deux évêques intéressés;

Il est proposé par Mgr Comtois, secondé par Mgr Deschamps:

"Que l'École ménagère de Sainte-Ursule, tenue par les révérendes Sœurs de la Providence, soit reconnue comme École normale, avec pouvoir d'émettre des diplômes en conséquence".

A la suite de cette résolution, Son Éminence le cardinal Villeneuve propose, appuyé par Mgr Deschamps, et il est résolu:

"Qu'un sous-comité, composé de Mgr Courchesne, de Mgr Comtois, de l'honorable J.-E. Prévost, de M. E. Montpetit et de M. J.-N. Miller, soit formé pour étudier la coordination des divers cours des écoles d'enseignement ménager".

Sur proposition de M. Victor Doré, secondé par M. J.-P. Labarre, il est aussi résolu:

"Que le sous-comité qui a préparé le programme des écoles normales soit continué dans ses fonctions et que les questions ci-après mentionnées lui soient référées:

a) La demande de M. Rolland Juneau comme professeur de phonétique et de diction à l'École normale Jacques-Cartier;

b) L'organisation de l'enseignement à la dite École normale Jacques-Cartier, en vue d'assurer l'application efficace du nouveau programme;

c) L'engagement des professeurs nécessaires à telles fins;

d) Tous autres points touchant au bien-être matériel et pédagogique de cette institution;

e) L'opportunité de rendre uniformes les examens pour l'obtention des diplômes d'enseignement dans toutes les écoles normales de garçons, religieuses et laïques".

#### AVIS DE MOTION

Mgr Comtois donne avis qu'à la prochaine session, il présentera la proposition suivante:

##### "Considérant:

1° **Que** le Gouvernement accorde un octroi de \$20,000.00 pour être réparti entre les commissions scolaires qui emploient des instituteurs du sexe masculin diplômés d'écoles normales;

2° **Que** les scolasticats-écoles normales donnent des diplômes équivalents aux diplômes des Écoles normales Jacques-Cartier et Laval;

3° **Que**, jusqu'ici, seules les commissions scolaires qui emploient des diplômés de l'École normale Jacques-Cartier ou de l'École normale Laval bénéficient de cet octroi;

4° **Que** cela constitue une injustice à l'endroit des commissions scolaires qui emploient des Frères porteurs des diplômes des scolasticats-écoles normales et une note d'infériorité à l'endroit des frères enseignants;

Il est proposé :

1° **Que**, à l'avenir, les commissions scolaires qui emploient des Frères diplômés des scolasticats-écoles normales entrent dans le partage de cet octroi de \$20,000.00;

2° **Que** le Comité prie le Gouvernement de doubler cet octroi, c'est-à-dire de le porter à \$40,000.00".

Après avoir distribué le fonds de l'éducation supérieure et celui des municipalités pauvres, le Comité catholique accorde, aux municipalités énumérées plus bas, les titres suivants :

TITRE D'ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE, AVEC COURS SUPÉRIEUR

Comté d'Abitibi . . . . .	Barraute et Fiedmont,	Arr. No 4, école mixte.
	Courville,	Arr. No 1, école mixte.
	Delâge,	Arr. No 4, école mixte.
	Harricana,	Arr. No 2, école mixte.
	Landrienne,	Arr. No 1, école mixte.
	Landrienne,	Arr. No 3, école mixte.
	Languedoc,	Arr. No 1, école mixte.
	Privat,	Arr. No 3, école mixte.
	Ville de Duparquet,	Arr. No 1, école mixte.
	Comté d'Argenteuil . . . . .	Chatham, No 1,
Saint-André,		paroisse, Arr. No 1, école mixte.
Comté d'Arthabaska . . . . .	Chénier,	Arr. No 7, école mixte.
	Maddington,	Arr. No 2, école mixte.
	Notre-Dame-du-Saint-Rosaire,	Arr. No 6, école mixte.
	Stanford,	Arr. No 13, école mixte.
	Saint-Médard,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Médard,	Arr. No 10, école mixte.
	Saint-Valère-de-Bulstrode,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Valère-de-Bulstrode,	Arr. No 5, école mixte.
	Sainte-Victoire,	Arr. No 4, école mixte.
	Sainte-Victoire,	Arr. No 8, école mixte.
	Saint-André-d'Acton,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-André-d'Acton,	Arr. No 7, école mixte.
	Sainte-Christine,	Arr. No 4, école mixte.
Comté de Bagot . . . . .	Saint-Dominique,	paroisse, Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Dominique,	paroisse, Arr. No 5, école mixte.
	Sainte-Hélène,	paroisse, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Hugues,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Nazaire-d'Acton,	paroisse, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Pie,	paroisse, Arr. No 9, école mixte.
	Saint-Pie,	paroisse, Arr. No 12, école mixte.
	Saint-Simon,	Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Théodore,	Arr. No 4, école mixte.
	Comté de Beauce . . . . .	Aubert-Gallion,
Aubert-Gallion,		Arr. No 2, école mixte.
Aubert-Gallion,		Arr. No 7, école mixte.
Aubert-Gallion,		Arr. No 13, école mixte.
Sacré-Cœur-de-Jésus,		paroisse, Arr. No 1, école mixte.
Sacré-Cœur-de-Jésus,		village, école indépendante, garçons.
Saint-Benoît-Joseph,		Arr. No 8, école mixte.
Saint-Elzéar,		Arr. No 6, école mixte.
Saint-Éphrem,		Arr. No 4, école mixte.
Saint-Éphrem,		Arr. No 9, école mixte.
Saint-Frédéric,		Arr. No 2, école mixte.
Saint-Honoré-de-Shenley,		Arr. No 5, école mixte.
Saint-Honoré-de-Shenley,		Arr. No 12, école mixte.
Saint-Philibert,		Arr. No 1, école mixte.
Saint-Séverin,		Arr. No 7, école mixte.

Comté de Beauharnois.....	Maple-Grove, Saint-Clément, Saint-Étienne, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Timothee, Saint-Timothee,		Arr. No 1, école mixte. Arr. No 8, école mixte. Arr. No 4, école mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 5, école mixte. Arr. No 7, école mixte.
Comté de Bellechasse.....	La Durantaye, Saint-Cajétan-d'Armagh, Saint-Gervais, Saint-Philémon,		Arr. No 1b, école de garçons. Arr. No 6, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école de filles.
Comté de Berthier.....	Lanoraie, Saint-Cuthbert, Saint-Cuthbert,		Arr. No 4, école mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 3, école mixte.
Comté de Bonaventure.....	Anse-aux-Gascons, Carleton, Cox-Canton, Miguasha, Paspébiac, Ristigouche (diss.), Saint-André-de-Ristigouche, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Siméon, Saint-Siméon,		Arr. No 2, école mixte. Arr. No 3, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 3, école mixte. école indépendante, mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 1b, école mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 6, école mixte.
Comté de Brome.....	Foster, Saint-André-de-Sutton,		Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Chambly.....	Saint-Hubert,		Arr. No 1, école de garçons.
Comté de Champlain.....	Sainte-Marthe-du-Cap, Sainte-Marthe-du-Cap, Sainte-Marthe-du-Cap, Saint-Narcisse,		Arr. No 2, école mixte. Arr. No 3, école mixte. Arr. No 4, école mixte. Arr. No 2, école indépen- (dante, garçons).
Comté de Charlevoix.....	Saint-Prosper, Baie-Saint-Paul, village, Baie-Saint-Paul-Ouest, Baie-Saint-Paul-Ouest, Saint-Placide, Saint-Urbain,		Arr. No 2, école mixte. école indépendante, garçons. Arr. No 4, école mixte. Arr. No 7, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Châteauguay.....	Châteauguay, Saint-Antoine-de-Châteauguay, Saint-Clotilde, paroisse, Saint-Jean-Chrysostôme, No 2, Saint-Jean-Chrysostôme, No 2, Saint-Malachie-d'Ormstown (diss.), paroisse,		Arr. No 5, école mixte. Arr. No 3, école mixte. Arr. No 3, école mixte. Arr. No 4, école mixte. Arr. No 6, école mixte.
Comté de Chicoutimi.....	Sainte-Philomène, Saint-Urbain, Jonquière, village, Otis, Saint-Jean, Village-du-Moulin,		Arr. No 4, école mixte. Arr. No 4, école mixte. Arr. No 4, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 2, école mixte.
Comté de Compton.....	Clifton, Clifton, Clifton, Ditton, Newport,		Arr. No 3, école mixte. Arr. No 6, école mixte. Arr. No 7, école mixte. Arr. No 5, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté des Deux-Montagnes...	Saint-Benoît, village, Saint-Joseph-du-Lac,		Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Dorchester.....	Dijon, Saint-Anselme, Sainte-Hénédine, Saint-Isidore, Saint-Malachie, Sainte-Marguerite, Sainte-Marguerite, Saint-Prosper, Saint-Prosper,		Arr. No 3, école mixte. école indépendante, mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 11, école de garçons. Arr. No 9, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 5, école mixte. Arr. No 2, école mixte. Arr. No 2a, école mixte.

Comté de Dorchester . . . . .	Sainte-Rose-de-Watford,	Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Rose-de-Watford,	Arr. No 6, école mixte.
Comté de Drummond . . . . .	Drummondville,	Arr. No 3, école mixte.
	Notre-Dame-du-Bon-Conseil,	Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Whitton,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Eugène-de-Grantham,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Germain,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Pierre-de-Durham,	Arr. No 10, école mixte.
	Wickham-Ouest,	Arr. No 12, école mixte.
Comté de Frontenac . . . . .	Saint-Hyacinthe-de-Ditchfield,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Gaspé-Nord . . . . .	Anse-à-Valeau,	Arr. No 1, école mixte.
	Petite-Vallée,	Arr. No 2, école mixte.
	Rivière-à-Lapierre,	Arr. No 1, école mixte.
	Rivière-à-la-Martre,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Gaspé-Sud . . . . .	Cap-Désespoir,	Arr. No 5, école mixte.
	Pabos,	Arr. No 2, école mixte.
	Pabos,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Georges-de-Malbaie,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Gatineau . . . . .	Aylmer,	école mixte.
	Cantley,	Arr. No 3, école mixte.
	Hincks,	Arr. No 2, école mixte.
	Low-Sud,	Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Masham,	Arr. No 3, école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Masham,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Jean-de-Wakefield,	école mixte.
	Sainte-Philomène-d'Egan,	Arr. No 4, école mixte.
	Village de Deschênes,	école mixte.
Comté de Hull . . . . .	Hull cité (École Duhault),	école mixte.
	Hull cité (École Laverdure),	école mixte.
Comté de Huntingdon . . . . .	Cazaville,	Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Barbe,	Arr. No 4, école mixte.
Comté d'Iberville . . . . .	Saint-Sébastien,	Arr. No 3, école mixte.
Comté des Iles-de-la-Madeleine . . . . .	Aubert,	Arr. No 1, école mixte.
	Aubert,	Arr. No 2, école mixte.
	Aubert,	Arr. No 10, école mixte.
	Havre-aux-Maisons,	Arr. No 1, école mixte.
	Havre-aux-Maisons,	Arr. No 6, école mixte.
Comté de Jacques-Cartier . . . . .	Ville Lassalle,	école mixte.
	Verdun (École Notre-Dame-du-Cénacle),	école de filles.
	Verdun (École Notre-Dame-du-Cénacle),	école de garçons.
Comté de Joliette . . . . .	Saint-Ambroise-de-Kildare,	Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Béatrix,	Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Béatrix,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Charles-Borromée,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Charles-Borromée,	Arr. No 7, école mixte.
	Sainte-Élisabeth,	Arr. No 9, école mixte.
	Saint-Félix-de-Valois,	paroisse, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Félix-de-Valois,	paroisse, Arr. No 7, école mixte.
Comté de Kamouraska . . . . .	Notre-Dame-du-Mont-Carmel,	Arr. No 9, école mixte.
	Rivière-Ouelle,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-André,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Louis-de-Kamouraska,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Onésime,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Pacôme,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Pascal,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Pascal,	Arr. No 7, école mixte.
Comté de Labelle . . . . .	Boyer-Canton,	Arr. No 3, école mixte.
	Décarie,	Arr. No 1, école mixte.
	Kiamika,	Arr. No 2, école mixte.
	La Minerve,	Arr. No 3, école mixte.
	Nomingue,	village, Arr. No 1, école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean . . . . .	Garnier,	Arr. No 1, école mixte.
	Pointe-à-la-Savane,	Arr. No 1, école mixte.

Comté du Lac-Saint-Jean.....	Saint-Bruno,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Jérôme,	paroisse, Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Joseph-d'Alma,	paroisse, Arr. No 3,	école mixte.
Comté de Laprairie.....	Laprairie,	paroisse, Arr. No 3,	école mixte.
	Laprairie,	village, Arr. No 3,	école de filles.
	Saint-Jacques-le-Mineur,	Arr. No 3,	école mixte.
Comté de l'Assomption.....	L'Assomption,	paroisse, Arr. No 4,	école mixte.
	Repentigny,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Gérard-Majella,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Gérard-Majella,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Gérard-Majella,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Joachim,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Lin,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Lin,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Lin,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Lin,	Arr. No 6,	école mixte.
Comté de Laval.....	Saint-Sulpice,	Arr. No 3,	école mixte.
Comté de Laviolette.....	Saint-Jules,	Arr. No 1,	école mixte.
	Almaville,	paroisse, Arr. No 2,	école mixte.
Comté de Lévis.....	Saint-Jean-des-Piles,	Arr. No 5,	école mixte.
	Sainte-Thècle,	paroisse, Arr. No 2,	école mixte.
	Sainte-Thècle,	paroisse, Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Tite,	paroisse, Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Tite,	paroisse, Arr. No 7,	école mixte.
	Cité de Lévis,	école mixte.	
Comté de l'Islet.....	Cité de Lévis,	école mixte.	
	Rivière-Boyer,	Arr. No 5,	école mixte.
	Rivière-Boyer,	Arr. No 7,	école mixte.
	Soresto,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Étienne,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Jean-Chrysostôme,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Joseph,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Nicolas,	paroisse, Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Nicolas,	paroisse, Arr. No 6,	école mixte.
	Ashford,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Lotbinière.....	L'Islet,	Arr. No 1,	école mixte.
	L'Islet,	Arr. No 9,	école mixte.
	Saint-Clément-de-Tourville,	école de garçons.	
	Saint-Cyrille-de-Lessard,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Pamphile,	Arr. No 7,	école mixte.
	Lotbinière,	paroisse, Arr. No 8,	école mixte.
Comté de Maskinongé.....	Lotbinière,	village, Arr. No 1,	école de garçons.
	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur- [d'Issoudun,	Arr. No 6,	école mixte.
	Saint-Agapit,	paroisse, Arr. No 6,	école mixte.
	Sainte-Emmélie,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Narcisse-de-Beaurivage,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Philomène-de-Fortierville,	Arr. No 3,	école mixte.
	Villeroy,	Arr. No 1,	école mixte.
	Dumontier,	Arr. No 3,	école mixte.
	Dumontier,	Arr. No 7,	école mixte.
	Maskinongé,	Arr. No 5,	école mixte.
Comté de Matane.....	Rivière-du-Loup, No 1,	Arr. No 2,	école de garçons.
	Rivière-du-Loup,	paroisse, Arr. No 8,	école mixte.
	Saint-Didace,	paroisse, Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Justin,	paroisse, Arr. No 3,	école mixte.
	L'Assomption-de-McNider,	Arr. No 3,	école mixte.
	Rivière-Blanche,	Arr. No 5,	école mixte.
Comté de Matapédia.....	Rivière-Blanche,	Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Adelme,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Félicité,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Léandre,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Octave,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Octave,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Benoît-Labre,	Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Benoît-Labre,	Arr. No 14,	école mixte.

Comté de Matapédia.....	Sainte-Jeanne-d'Arc,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Mégantic.....	Sommerset-Sud,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Pierre-Baptiste,	Arr. No 6,	école mixte.
Comté de Missisquoi.....	Farnham-Ouest,	Arr. No 6,	école mixte.
	Sainte-Rose-de-Lima-de-Sweetsburg,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Montcalm.....	Chertsey,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Jacques, No 2,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Jacques, No 2,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Jacques, No 2,	Arr. No 5,	école mixte.
	Sainte-Julienne,	paroisse, Arr. No 4,	école mixte.
	Wexford-Canton,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Montmagny.....	Berthier,	Arr. No 3,	école mixte.
	Lac-Frontière	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Lucie-de-Beauregard,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Montmorency.....	Saint-Ferréol,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Laurent,		école de garçons.
	Saint-Pierre,	Arr. No 3,	école mixte.
Montréal, cité.....	École Duvernay,		école mixte.
	École Octave-Cassegrain,		école mixte.
	École Octave-Crémazie,		école mixte.
	École Saint-Louis-de-France,		école mixte.
	École Saint-Pascal-Baylon,		école de garçons.
	St-Patrick's Orphanage,		école mixte.
Comté de Napierville.....	Saint-Cyprien,	Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Édouard,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Rémi,	paroisse, Arr. No 5,	école mixte.
Comté de Nicolet.....	Bécancour,	paroisse, Arr. No 6,	école mixte.
	Gentilly,	Arr. No 1,	école mixte.
	Nicolet-Sud,	paroisse, Arr. No 4,	école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Lévrard,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Célestin, No 2,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Gertrude,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Grégoire-le-Grand,	Arr. No 8,	école mixte.
	Saint-Joseph-de-Blandford,	Arr. No 3,	école mixte.
	Sainte-Sophie-de-Lévrard,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Sylvère,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Wenceslas,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Wenceslas,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Wenceslas,	Arr. No 6,	école mixte.
	Village de Manseau,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Papineau.....	Buckingham-Canton,	Arr. No 4,	école mixte.
	Lochaber,	Arr. No 3,	école mixte.
	Notre-Dame-de-la-Garde,	Arr. No 2,	école mixte.
	Portland-Ouest (diss.),	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-André-Avellin,	Arr. No 2,	école mixte.
	Templeton-Nord,	Arr. No 3,	école mixte.
Comté de Pontiac.....	Aldfield-Sud,		école mixte.
	Ile-des-Allumettes,	Arr. No 3,	école mixte.
	Ile-des-Allumettes,	Arr. No 5,	école mixte.
	Ile-des-Allumettes,	Arr. No 6,	école mixte.
Comté de Portneuf.....	Cap-Santé,	village, Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Jeanne-de-Neuville,	Arr. No 8,	école mixte.
Québec, cité.....	École Saint-Esprit,		école de filles.
	École Saint-Esprit,		école de garçons.
	École Saint-Fidèle,		école de garçons.
	École Saint-Fidèle,		école de filles.
Comté de Québec.....	L'Ancienne-Lorette,	paroisse, Arr. No 8,	école mixte.
	Charlesbourg,	Arr. No 2,	école mixte.
	Charlesbourg,	Arr. No 5,	école mixte.
	Laure-Canton,		école mixte.
	Saint-Ambroise,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Colomb-de-Sillery,		école de garçons.
	Saint-Dunstan (diss.),		école mixte.
Comté de Richelieu.....	Saint-Aimé,	Arr. No 2,	école de filles.
	Saint-Marcel,	paroisse, Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Marcel,	paroisse, Arr. No 6,	école mixte.

Comté de Richelieu . . . . .	Saint-Robert,	Arr. No 8,	école mixte.
	Sainte-Victoire,	Arr. No 3,	école mixte.
	Sainte-Victoire,	Arr. No 4,	école mixte.
Comté de Richmond . . . . .	Brompton-Canton,	Arr. No 3,	école mixte.
	Melbourne,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Claude,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-François-Xavier-de-Brompton,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-François-Xavier-de-Brompton,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Georges-de-Windsor,	Arr. No 1,	école mixte.
	Shipton,	Arr. No 2,	école mixte.
	Shipton,	Arr. No 4,	école mixte.
	Shipton,	Arr. No 8,	école mixte.
Comté de la Rivière-du-Loup . . . . .	Stoke,	Arr. No 4,	école mixte.
	Ile-Verte,	Arr. No 4,	école mixte.
	Ile-Verte,	Arr. No 10,	école mixte.
	Notre-Dame-du-Portage,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Antonin,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Georges-de-Cacouna, paroisse,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Hubert,	Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Jean-de-Dieu,	Arr. No 7,	école mixte.
Comté de Rimouski . . . . .	Saint-Jean-de-Dieu,	Arr. No 12,	école mixte.
	Trois-Pistoles, No 2,	Arr. No 5,	école mixte.
	Bic, village,	école indépendante,	mixte.
	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Donat,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Fabien,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Fabien,	Arr. No 3,	école mixte.
Comté de Roberval . . . . .	Saint-Gabriel,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Germain-de-Rimouski, ville,	Arr. No 4,	école mixte.
	Chambord,	école de garçons.	
	Chambord,	Arr. No 5,	école mixte.
	Roberval, paroisse,	Arr. No 1,	école mixte.
	Roberval, paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Félicien, paroisse,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Félicien, paroisse,	Arr. No 12,	école mixte.
	Sainte-Jeanne-d'Arc,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Michel-de-Mistassini,	Arr. No 6,	école mixte.
Comté de Rouville . . . . .	Saint-Prime,	Arr. No 6,	école mixte.
	Saint-Thomas-Dydime,	Arr. No 1,	école mixte.
	L'Ange-Gardien,	Arr. No 4,	école mixte.
	L'Ange-Gardien,	Arr. No 7,	école mixte.
	Notre-Dame-de-Bon-Secours,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Césaire, paroisse,	Arr. No 8,	école mixte.
Comté de Saguenay . . . . .	Saint-Césaire, village,	Arr. No 1,	école de garçons.
	Saint-Michel-de-Rougemont, paroisse,	Arr. No 3,	école mixte.
	Bergeronnes,	école de filles.	
Comté de Shefford . . . . .	Notre-Dame-de-Natashquan,	Arr. No 1,	école mixte.
	Ely-Sud,	Arr. No 5,	école mixte.
	Ely-Sud,	Arr. No 7,	école mixte.
	Notre-Dame-de-Granby, paroisse,	Arr. No 1,	école mixte.
	Notre-Dame-de-Granby, paroisse,	Arr. No 4,	école mixte.
	Notre-Dame-de-Granby, paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.
	Roxton-Falls, canton,	Arr. No 5,	école mixte.
	Sainte-Anne-de-Stukeley,	Arr. No 4,	école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Milton,	Arr. No 3,	école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Milton,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Joachim-de-Shefford,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Théophile-d'Ely,	Arr. No 6,	école mixte.
	Saint-Valérien,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Valérien, paroisse,	Arr. No 4,	école mixte.
Saint-Valérien, paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.	
Comté de Sherbrooke . . . . .	Stukeley-Nord,	Arr. No 7,	école mixte.
	Ascot-Corner,	Arr. No 5,	école mixte.
	Orford,	Arr. No 1,	école mixte.
	Orford,	Arr. No 2,	école mixte.
	Rock-Forest,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Élie-d'Orford,	Arr. No 2,	école mixte.
Saint-Élie-d'Orford,	Arr. No 3,	école mixte.	

Comté de Sherbrooke.....	Saint-Jean-Baptiste-d'Ascot,	Arr. No 4, école mixte.
Comté de Soulanges.....	Coteau-du-Lac,	Arr. No 1, école de garçons.
	Saint-Joseph-de-Soulanges,	Arr. No 10, école mixte.
Comté de Stanstead.....	Saint-Polycarpe,	Arr. No 2, école de filles.
	Magog-Canton,	Arr. No 1, école mixte.
	Magog-Canton,	Arr. No 9, école mixte.
	Sacré-Cœur-de-Jésus,	paroisse, Arr. No 6, école mixte.
	Sacré-Cœur-de-Jésus,	paroisse, Arr. No 7, école mixte.
	Sacré-Cœur-de-Jésus,	village, école de garçons.
	Sainte-Catherine-de-Hatley,	Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Catherine-de-Hatley,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Herménégilde,	Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Suzanne-de-Boundary-Line,	Arr. No 2, école mixte.
	Sainte-Suzanne-de-Boundary-Line,	Arr. No 3, école mixte.
Comté de Saint-Hyacinthe....	Saint-Wilfrid-de-Barnston,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Wilfrid-de-Barnston,	Arr. No 3, école mixte.
	La Présentation,	Arr. No 1, école mixte.
	La Présentation,	Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Charles,	paroisse, Arr. No 6, école mixte.
Comté de Saint-Jean.....	Saint-Denis,	paroisse, Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Thomas-d'Aquin,	Arr. No 1, école mixte.
	Lacolle,	Arr. No 2, école mixte.
Comté de Saint-Maurice.....	Saint-Blaise,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Valentin,	Arr. No 2, école mixte.
	Pointe-du-Lac, No 1,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Étienne-des-Grès,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Étienne-des-Grès,	Arr. No 8, école mixte.
	Saint-Sévère,	Arr. No 2, école mixte.
	Yamachiche,	Arr. No 2, école mixte.
Comté de Témiscamingue....	Yamachiche,	Arr. No 5, école mixte.
	Yamachiche,	Arr. No 6, école mixte.
Comté de Témiscouata.....	Yamachiche,	Arr. No 7, école mixte.
	Yamachiche,	Arr. No 7, école mixte.
	Mont-Carmel,	Arr. No 2, école mixte.
Comté de Terrebonne.....	Saint-Bruno-de-Guigues,	Arr. No 3, école mixte.
	Ville-Marie,	Arr. No 2, école de filles.
	Saint-David-d'Estcourt,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Dominique-du-Lac,	Arr. No 3, école mixte.
Comté de Verchères.....	Saint-Eusèbe-de-Cabano,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Louis-du-Ha! Ha!,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Pierre-d'Estcourt,	Arr. No 3, école mixte.
	Sainte-Anne-des-Plaines,	Arr. No 3, école mixte.
	Sainte-Anne-des-Plaines,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Faustin,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Faustin,	Arr. No 6, école mixte.
Ville-des-Trois-Rivières.....	Sainte-Sophie-de-New-Glasgow,	Arr. No 1, école mixte.
	Terrebonne,	paroisse, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Vaudreuil.....	Banlieue des Trois-Rivières,	Arr. No 2, école mixte.
	Paroisse de Hudson,	Arr. No 1, école mixte.
	Rigaud,	paroisse, Arr. No 5, école mixte.
	Sainte-Justine-de-Newton,	Arr. No 6, école mixte.
	Sainte-Justine-de-Newton,	Arr. No 7, école mixte.
	Sainte-Marthe,	Arr. No 3, école mixte.
Comté de Wolfe.....	Vaudreuil,	Arr. No 7, école mixte.
	Sainte-Théodosie,	Arr. No 1, école mixte.
Comté d'Yamaska.....	Disraéli,	paroisse, Arr. No 5, école mixte.
	Disraéli,	village, Arr. No 1, école de filles.
	Disraéli,	village, Arr. No 2, école de filles.
	Ham-Nord,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Adolphe-de-Dudswell,	Arr. No 9, école mixte.
	Saint-Camille,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Fortunat-de-Wolfestown,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Joseph-de-Ham-Sud,	Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Julien-de-Wolfestown,	Arr. No 8, école mixte.
	Wotton,	Arr. No 1, école mixte.
	Baie-du-Febvre,	Arr. No 1, école de filles.
	Baie-du-Febvre,	Arr. No 4, école mixte.
	Saint-David,	paroisse, Arr. No 3, école mixte.
Saint-François-du-Lac,	paroisse, Arr. No 3, école mixte.	

Comté d'Yamaska . . . . .	Saint-François-du-Lac,	paroisse, Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Guillaume-d'Upton,	paroisse, Arr. No 9, école mixte.
	Saint-Thomas-de-Pierre-ville,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Thomas-de-Pierre-ville, village,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Zéphirin,	Arr. No 4, école mixte.

## TITRE D'ÉCOLE PRIMAIRE COMPLÉMENTAIRE

Comté d'Argenteuil . . . . .	Chatham, No 1,	Arr. No 1, école mixte.
	Chatham, No 2, (diss),	Arr. No 1, école de garçons.
Comté d'Arthabaska . . . . .	Chénier,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Bagot . . . . .	Saint-Dominique,	village, Arr. No 1, école mixte.
Comté de Beauce . . . . .	Sacré-Cœur-de-Jésus,	village, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Côme-de-Kennebec,	village, Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Frédéric,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Beauharnois . . . . .	Saint-Stanislas-de-Kostka,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Bellechasse . . . . .	Buckland,	école mixte.
Comté de Berthier . . . . .	Saint-Barthélemy,	école indépendante, garçons.
Comté de Bonaventure . . . . .	Carleton-sur-Mer,	Arr. No 1, école mixte.
	Maria,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Alexis-de-Matapédia,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Cajetan-de-Potton,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Brome . . . . .	Saint-Édouard-de-Knowlton,	Arr. No 1, école mixte.
	Village de Sutton,	école de filles.
	Boucherville,	village, école indépendante, garçons.
Comté de Chambly . . . . .	Chambly-Canton,	Arr. No 1, école mixte.
	Longueuil (Saint-Georges),	ville, Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Hubert,	école indépendante, filles.
Comté de Champlain . . . . .	Batiscan (Saint-François-Xavier),	Arr. No 2, école mixte.
Comté de Charlevoix . . . . .	Les Éboulements,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Siméon,	village, école de garçons.
	Chicoutimi,	ville, Arr. No 4, école de garçons.
	Grande-Baie,	village, école de filles.
Comté de Compton . . . . .	Kénogami,	école de filles.
	Ditton,	Arr. No 1, école mixte.
	Martinville,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Paul-de-Scotstown,	Arr. No 1, école mixte.
Comté des Deux-Montagnes . . . . .	Saint-Venant,	école indépendante, filles.
	Oka,	Arr. No 1, école de garçons.
Comté de Dorchester . . . . .	Saint-Augustin,	école mixte.
	Sainte-Hénédiène,	école indépendante, mixte.
Comté de Drummond . . . . .	Saint-Pierre-de-Durham,	école indépendante, filles.
Comté de Frontenac . . . . .	Courcelles,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Évariste-de-Forsyth,	Arr. No 12, école mixte.
	Saint-Gédéon-de-Marlow,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Gaspé-Nord . . . . .	Mont-Louis,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Gaspé-Sud . . . . .	Pabos,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Gatineau . . . . .	Sainte-Philomène-d'Egan,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Huntingdon . . . . .	Huntingdon (diss.),	école indépendante, filles.
Comté de Jacques-Cartier . . . . .	Ile-Bizard,	Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Jeanne-de-Chantal,	école de garçons.
	Sainte-Jeanne-de-Chantal,	école mixte.
	Verdun (École Notre-Dame-de-Lourdes),	école de garçons.
Comté de Joliette . . . . .	Grand-Rang-de-Sainte-Mélanie,	Arr. No 9, école mixte.
Comté de Kamouraska . . . . .	Village Saint-Charles,	école indépendante, filles.
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Bruno-de-Woodbridge,	Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Éleuthère,	Arr. No 4, école mixte.
Comté de Labelle . . . . .	La Minerve,	Arr. No 1, école mixte.
	Nomingue,	village, école indépendante, mixte.
	Village de Labelle,	école indépendante, mixte.
	Village de Labelle,	école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean . . . . .	Ile-Maligne,	Arr. No 1, école mixte.
Comté de Laval . . . . .	Laval-des-Rapides,	école indépendante, filles.
	Saint-Martin,	village, école indépendante, filles.
	Sainte-Rose,	village, école mixte.

Comté de Laviolette . . . . .	Almaville, Parent,	village,	Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Lévis . . . . .	Chaudière, Sainte-Hélène-de-Breakeyville,		Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de l'Islet . . . . .	Saint-Clément-de-Tourville,		école mixte.
Comté de Lotbinière . . . . .	Saint-Apollinaire, Saint-Flavien,	village,	Arr. No 3, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Maskinongé . . . . .	Rivière-du-Loup, No 1, Saint-Justin,	village,	Arr. No 1, école de garçons. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Matapédia . . . . .	Sayabec,		école de garçons.
Comté de Mégantic . . . . .	Leeds (diss.), Ville de Thetford-Mines,		Arr. No 2, école mixte. école de filles.
Comté de Montmorency . . . . .	Saint-Jean,		Arr. No 1, école mixte.
Montréal, cité . . . . .	École Gabriel-Lalement, École Jeanne-d'Arc, École Louis-Joliet, École Saint-Herménégilde, École Saint-Laurent, École Saint-Pascal-Baylon, École Saint-Philippe-de-Bénizi,		école mixte. école de filles. école de garçons. école mixte. école de garçons. école mixte. école de garçons. école de garçons.
Comté de Papineau . . . . .	Montebello, Papineau, Papineauville, Saint-Jean-Vianney,		Arr. No 2, école mixte. Arr. No 2, école de garçons. Arr. No 2, école de garçons.
Comté de Pontiac . . . . .	Sainte-Marie-de-Quyon,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Portneuf . . . . .	Saint-Alban, Saint-Thuribe,	village,	Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Québec, cité . . . . .	Saint-Pascal-Baylon,		école de garçons.
Comté de Québec . . . . .	Cap-Rouge, Gros-Pin, Trait-Carré-de-Charlesbourg,		Arr. No 1, école mixte. école indépendante, filles. école indépendante, filles.
Comté de Richelieu . . . . .	Saint-Robert, Saint-Roch, Sainte-Victoire,		Arr. No 5, école mixte. Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Rivière-du-Loup . . . . .	Saint-Éloi,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Rouville . . . . .	Saint-Hilaire, Village de Richelieu,	village,	Arr. No 1, école mixte. Arr. No 1, école mixte.
Comté de Saguenay . . . . .	Escoumains,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Shefford . . . . .	Ville de Waterloo,		école de garçons.
Comté de Sherbrooke . . . . .	École Sainte-Anne,		école mixte.
Comté de Soulanges . . . . .	Coteau-du-Lac,		école indépendante, filles.
Comté de Saint-Hyacinthe . . . . .	Saint-Denis, Sainte-Marie-Madeleine,	village, village,	Arr. No 1, école de garçons. école mixte.
Comté de Saint-Jean . . . . .	L'Acadie,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Saint-Maurice . . . . .	Ville de Shawinigan-Falls,		école de garçons.
Comté de Témiscamingue . . . . .	Ville de Rouyn,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Terrebonne . . . . .	Saint-Jovite,		Arr. No 1, école de garçons.
Ville des Trois-Rivières . . . . .	École Saint-Sacrement,		école de garçons.
Comté de Vaudreuil . . . . .	Rigaud, Sainte-Marthe, Vaudreuil,	village,	école de garçons. Arr. No 1, école mixte. école indépendante, filles.
Comté de Verchères . . . . .	Verchères,	village,	école indépendante, filles.
Comté de Westmount . . . . .	Mont-Royal, Saint-Laurent,	ville, village,	école mixte.
Comté de Wolfe . . . . .	Disraéli, Ham-Nord,	village, village,	école indépendante, filles. Arr. No 3, école de garçons. Arr. No 1, école mixte.

Et la séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le 6 février prochain, premier mercredi de ce mois.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) LIONEL BERGERON,  
*Secrétaire.*

---

---

## LETTRE ADRESSÉE A MM. LES PRINCIPAUX DES ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS

---

No 400-32.

Québec, le 24 septembre 1934.

Monsieur le Principal,

Veillez trouver ci-après des instructions supplémentaires relativement au classement des élèves et à la dénomination des diplômes pour l'année 1934-35.

Ces instructions supplémentaires font suite à ma lettre du 25 août dernier, portant le numéro 400-32.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Principal,

Votre tout dévoué,

CYRILLE-F. DELAGE,

*Surintendant.*

### CLASSEMENT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1934-35

---

#### *Directions supplémentaires du Surintendant*

---

1. Les élèves qui ont fait la 1ère année élémentaire seront classés en 2e année du nouveau programme.
2. Les élèves qui ont fait la 2ème année élémentaire seront classés en 3ème année et recevront le brevet supérieur de l'ancien régime. Les bacheliers pourront, pour cette année encore, bénéficier des dispositions de l'article 159 R. C. C.
3. Les élèves qui ont le brevet supérieur pourront, si le principal le juge possible, être classés soit en 4ème année de l'ancien programme, ce qui leur permettra de recevoir le brevet supplémentaire, soit en 4ème année du programme nouveau et alors ils auront une autre année à faire pour obtenir le brevet supérieur (nouveau régime).

Les élèves finissants des écoles primaires supérieures seront traités de la même manière que ceux qui sont munis de brevet supérieur (ancien régime).

---

---

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

---

Vu les directions supplémentaires ci-dessus, le Brevet élémentaire qui sera octroyé par le Bureau central en juin 1935, le sera (pour les garçons) d'après le nouveau programme des deux premières années du cours élémentaire des écoles normales de garçons. Le programme de ces deux années (1ère et 2ème) se trouve dans *l'Enseignement Primaire* d'avril 1934, de la page 534 à 541, inclusivement.

Ces deux années du Brevet élémentaire ne concernent que les *garçons*.

Les *aspirantes* continueront à se préparer d'après le programme actuel des écoles normales, qui reste en vigueur pour les filles.

---

## INSTITUT D'ENSEIGNEMENT MODERNE ET DE PÉDAGOGIE

---

Les congrégations de Frères enseignants de la Province sont affiliées à l'Université de Montréal, dont elles forment l'organisme connu sous le nom d'Institut d'Enseignement moderne et de Pédagogie. Le programme de l'Institut, approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique en 1923, est pratiquement celui du baccalauréat classique, moins le grec et le latin, mais avec une bonne somme de matières pédagogiques. Les examens se passent sous le contrôle de l'Université; le diplôme qui les couronne a donc la double sanction de l'Université et du Conseil de l'Instruction publique; c'est un parchemin de valeur très appréciable et qui convient particulièrement bien à des instituteurs.

Aux derniers examens, les candidats dont les noms suivent ont obtenu le diplôme Lettres et Sciences: Fr. Régis-Aimé, Mariste, avec grande distinction; Fr. Lucien, de la Congrégation de Sainte-Croix, avec grande distinction; Fr. Michel-Georges, de l'École normale de Sainte-Foy, avec grande distinction; Fr. Marie-Joachim, de l'Académie Saint-Jean-Baptiste de Québec, avec grande distinction; Fr. Majorien, de l'École normale de Laval-des-Rapides, avec distinction; Fr. Mellit-Yves, des Écoles chrétiennes, avec distinction; Fr. Germain, de la Congrégation de Sainte-Croix, avec distinction; Fr. Remi, de l'Instruction chrétienne, avec distinction; FF. Olympius-Georges, Mainfroy-André et Moïse-Gérard, tous trois des Écoles chrétiennes.

Les suivants ont obtenu le diplôme Lettres: FF. Maclou-Arsène et Philippe, des Écoles chrétiennes; Octavien, de la Congrégation de Sainte-Croix; Adolphe-Joseph, de l'Instruction chrétienne.

---

## AVIS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

---

### Primes de long service

---

Par un arrêté en conseil en date du 4 octobre 1934, le montant de la prime annuelle pour long service dans l'enseignement accordée aux instituteurs et aux institutrices laïques de cette province, diplômés, a été fixé comme suit:

- "a) Une prime annuelle de \$11.00 à tout instituteur et institutrice ayant enseigné pendant vingt ans et plus;
- b) Une prime annuelle de \$10.00 à tout instituteur et institutrice ayant enseigné pendant plus de 10 ans, inclusivement, et moins de vingt ans, exclusivement."

Tous les instituteurs et toutes les institutrices qui ont reçu un avis concernant cette prime voudront bien prendre note que ladite prime sera probablement payée d'ici à la fin de novembre 1934. Inutile donc d'écrire au Département à ce sujet.

---

## EXERCICES SCOLAIRES

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

#### Faux témoignage ne diras, Ni mentiras aucunement.

Le huitième commandement nous défend tout ce qui est contraire à la vérité, le mensonge par paroles, silence, gestes ou écrits, et toutes injustices commises par paroles.

Le *faux témoignage*, qui est une déposition faite en justice contre la vérité, est toujours une faute grave qui renferme un parjure, une injustice et un sacrilège, puisque l'on prend Dieu à témoin de son mensonge; une injustice, puisque l'on accuse injustement; un parjure, puisque l'on assure par serment une chose fausse. Les faux témoins sont tenus de réparer le dommage causé, par leur faute, à la réputation ou aux biens du prochain.

Le *mensonge* est une parole dite contre sa pensée, dans l'intention de tromper; on peut aussi mentir par signes et par actions. Le mensonge est toujours une offense à Dieu qui est la vérité même. "Je suis la vérité et la vie, dit Notre-Seigneur". Le diable fut menteur dès le commencement, "il n'est pas demeuré dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui; il est le père du mensonge". Le mensonge est, de plus, une injustice envers le prochain qui a droit à la vérité; on n'est pas pour cela obligé de faire connaître au prochain les vérités que l'on veut garder cachées; mais on ne doit jamais l'induire en erreur.

On distingue plusieurs sortes de mensonges:

Le *mensonge joyeux*, fait pour s'amuser et amuser les autres, sans préjudice pour personne; mais il doit être évité quand même, puisque c'est toujours une injure à la souveraine vérité de Dieu.

Le *mensonge officieux*, qui se fait pour sa propre subtilité, sans nuire à d'autres, comme pour s'excuser d'une faute, d'une maladresse; comme le précédent, il ne peut être mortel, à moins que les circonstances ne viennent l'aggraver.

Le *mensonge pernicieux*, qui a pour but de nuire au prochain et de s'excuser en accusant les autres. Ce dernier est toujours grave de sa nature, à moins que la légèreté du dommage ne le rende véniel.

Le *mensonge privé*, qui se fait devant une ou plusieurs personnes, dans un cercle restreint; le *mensonge public*, qui se fait par les discours dans les assemblées publiques et par les mauvais livres et les mauvais journaux.

Se rapportent encore au mensonge:

L'*équivoque* ou parole à double sens, que l'on fait entendre dans le sens opposé à celui qu'on prend.

La *restriction mentale*, ou parole fausse dans le sens des mots, mais vraie dans le reste de la phrase que l'on retient mentalement, comme si on disait à quelqu'un: "Je n'ai pas d'argent,"—sous-entendu, à vous donner. L'équivoque et la restriction mentale, sans être graves par elles-mêmes, peuvent emprunter une certaine gravité des circonstances qui les accompagnent. La *jactance*, par laquelle on se vante des choses qu'on ne possède pas ou qu'on n'a point faites. La *simulation*, par laquelle on témoigne de faux sentiments d'amitié, de joie, de douleur, de compassion; où l'on se fait passer pour pauvre, ignorant, fou, quand on ne l'est pas! L'*hypocrisie*, par laquelle on prend les dehors de la vertu, de la religion, de la probité. La *flatterie*, par laquelle on trompe le prochain sur ses qualités et ses perfections par ambition, respect humain, ou dans un but mauvais. La *détraction* est l'injuste diffamation du prochain absent, une coupable atteinte à sa bonne réputation; elle se fait de deux manières: par *médiosance*, qui nous fait découvrir inutilement les défauts ou les fautes du prochain; par la *calomnie*, qui consiste à accuser le prochain du mal dont il n'est pas coupable. On peut calomnier directement en accusant quelqu'un d'une mauvaise action, en lui attribuant des défauts qu'il n'a pas, en augmentant ses torts, en interprétant mal ses actions; et indirectement, en niant les bonnes œuvres du prochain et en amoindrissant ses mérites. La détraction peut encore s'accomplir par paroles ou écrits, en public ou en particulier; toutes ces circonstances

en augmentent ou en diminuent la gravité. Il est des circonstances où l'on peut, sans médire, découvrir les défauts d'autrui pour arriver à un plus grand bien, éviter de causer du dommage au prochain ou à la société, se défendre quand on est injustement attaqué; encore faut-il, en ce cas, agir avec une grande prudence et une grande modération.

L'injustice, commise par paroles, doit être réparée; cela est plus facile pour la calomnie qui, étant une chose fausse, nuit surtout à celui qui l'a inventée; mais la médisance doit être évitée avec d'autant plus de soin qu'elle laisse toujours une mauvaise impression; étant vraie, elle est presque irréparable.

L'*injure* est un acte par lequel on viole injustement, en sa présence, l'honneur du prochain; à l'injure, se rapportent: la *moquerie*, la *dérision*, la *raillerie*, qui consistent à tourner le prochain en ridicule, par des plaisanteries, des grossièretés, des agaceries, des coups et des paroles méchantes.

Quand on a injurié le prochain, on est obligé de lui faire des excuses; et si l'injure a été publique, la réparation doit être publique. Sont encore défendus: le *jugement téméraire*, acte par lequel on pense mal du prochain, sans preuves ni raisons suffisantes. Les jugements téméraires peuvent devenir mortels, s'ils portent sur une matière grave et si l'on en fait part à autrui: "Ne jugez point et vous ne serez point jugé", a dit Notre Seigneur.

La *violation du secret*. Le secret est une chose qu'il faut tenir cachée; sa révélation faite sans juste cause, au préjudice du prochain, contre l'engagement, est de soi un péché contre la justice. C'est toujours blesser les droits du prochain que de révéler ce qu'il a le droit et la volonté de tenir caché, à moins que le secret soit de peu d'importance et qu'on ne se soit pas engagé à le garder.

Certains cas rendent permise la divulgation d'un secret; quand il y a préjudice grave pour la Société ou pour un particulier, ou grand inconvénient pour soi-même. Si le bien public engageait à garder un secret, on serait tenu de le garder, même au péril de ses jours. Ceci regarde les secrets profanes, car le secret de la confession est à jamais inviolable.

Enfin, nous devons veiller sur notre langue et sur les péchés de paroles. Celui qui ne pèche pas par la langue, est un homme parfait, dit Notre-Seigneur.

FIDÈLES.

## LANGUE FRANÇAISE

### École primaire élémentaire

#### COURS INFÉRIEUR

#### EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

I. Faire trouver plusieurs mots se rapportant à un livre, tels que:

Couverture. — Couleur. — Carton. — Dos. — Cuir. — Toile. — Feuilles. — Pages. — Titre. — Auteur. — Librairie. — Avertissement. — Chapitres. — Table. — Caractères d'imprimerie. — Gravures. — Images. — Cartes. — Figures.

II. Faire trouver comment sont les choses dont les qualités sont connues: Comment est le mur de l'église? Le mur de l'église est haut, il est gris, il est droit, etc. Comment est la porte de la maison? La porte de la maison est vitrée, elle est brune, elle est souvent ouverte, etc.

#### DICTÉES

#### I

#### *Accord de l'adjectif.*

L'adjectif n'a par lui-même ni genre, ni nombre; il prend le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte.

*Mon chien — ma voiture — ce wagon — cette porte — un domestique — une servante — tel homme — telle personne — remède fortifiant — liqueur fortifiante — ciel clair — eau claire. . . chiens — . . . voitures — . . . wagons — . . . portes — . . . serviteurs — . . . servantes — . . . hom-*

mes — ... personnes — breuvages  
... — boissons... — ciels... —  
eaux...

EXERCICE. — Mettre avec les noms du  
second alinéa l'adjectif pluriel qui convient.

## II

*Place de l'adjectif.*

L'adjectif se place tantôt avant le nom,  
tantôt après le nom, suivant l'usage.

Un *bon* fruit — un homme *bon* —  
l'*aimable* société — une société *aimable*. — le *grand* et *vaste* jardin — une  
propriété *grande* et *vaste* — le *clair*  
ruisseau — l'eau *claire* — les *bruyants*  
accords — des foules *bruyantes* — un  
*malheureux* pêcheur — des pêcheurs  
*malheureux* — cet *heureux* vainqueur  
— des enfants *heureux*.

EXERCICE. — 1° Rendre compte du genre  
et du nombre adoptés par l'adjectif.

2° Recopier en substituant un nom masculin  
aux noms féminins et réciproquement, puis faire  
accorder l'adjectif.

## III

*Petites phrases d'application.*

Ces fruits sont *délicieux*. — Donnez-  
nous des fraises *sucrées*. — Cet enfant  
*désobéissant* est justement *puni*. —  
Vous êtes un homme *matinal*. — Nous  
avons de *grands* chevaux et de *belles*  
voitures. — Voici des chambres *aérées*  
et très *vastes*. — Ayez toujours une  
contrition *sincère* de vos péchés. —  
Notre témoignage est *sincère*. — Cette  
pluie est *désagréable*.

EXERCICE. — Rendre compte du genre et du  
nombre de chaque adjectif.

## RÉCITATION

## LES DEUX MAINS

Un jour, dans sa mauvaise humeur,  
La main droite en ces mots grondait sa pauvre sœur:

"Il n'est rien que pour vous tous les jours je ne fasse,  
Mais de travailler seule à la fin je me lasse;  
Vous ne savez rien toucher, rien tenir;  
Tant pis, et si pour vous, ma sœur, *tout est de verre*,  
*Je n'en peux mais*. D'un repos salulaire  
A mon tour *je prétends jouir*,  
Et désormais je ne veux plus rien faire."  
D'un reproche aussi dur, *avec quelque raison*,  
La pauvre main gauche s'offense;  
Mais *sur son éducation*  
*Elle rejette en vain son ignorance*.  
L'excuse alors *n'était pas de saison*,  
Et, sans différer davantage,  
Il fallut se mettre à l'ouvrage.  
Elle essaya d'abord des travaux de ménage;  
Devenus plus laborieux,  
Ses doigts devinrent plus agiles;  
Elle fit mal un jour, un autre jour fit mieux;  
Puis, *défiant* les plus habiles,  
A la honte des paresseux,  
Les travaux les plus difficiles  
Pour elle, enfin, *ne furent que des jeux*.  
Vous qui de ne rien faire avez pris l'habitude,  
Retenez cette fable, et rappelez-vous bien  
Qu'*en fait de savoir* il n'est rien  
Dont ne viennent à bout le travail et l'étude.

NAUDET

## RÉDACTION

## SUJET A TRAITER

## L'HABITATION

Énumérer en une suite de phrases commen-  
çant par *c'est* les principales pièces de l'habita-  
tion et la destination de chacune.

## SUJET TRAITÉ

C'est dans la chambre à coucher  
que l'on se livre au repos.

C'est dans la salle à manger que l'on  
prend les repas.

C'est dans la cuisine que l'on prépa-  
re les aliments.

C'est dans l'antichambre que les  
visiteurs attendent qu'on les intro-  
duise.

C'est dans la bibliothèque que les  
livres sont rangés.

C'est dans le cabinet de travail que  
l'on travaille à ses affaires, à sa corres-  
pondance.

C'est dans le bûcher que l'on range  
le bois.

C'est dans la cave que l'on place les  
légumes pour l'hiver.

C'est dans la buanderie, nommé aussi fournil, que l'on fait la lessive.

### COURS MOYEN

### EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

I. INVENTION: Faire trouver les noms des différents genres de *coiffure*:

COIFFURE: Barrette. — Béret. — Bonnet (bonnet d'âne). — Burnous. — Calotte. — Cape. — Capeline. — Capuche. — Casque. — Casquette. — Chapeau. — Feutre. — Panama. — Coiffe. — Cornette. — Couvre-chef. — Fanchon. — Filet. — Képi. — Mitre. — Serre-tête. — Tiare. — Toque. — Turban...

Je veux une *coiffure*, en dépit de la mode,  
Sous qui toute ma tête ait un abri commode.  
(MOLIÈRE).

II. VOCABULAIRE: 1° Quelles actions peut-on faire avec un marteau? — un piano? — un pinceau? — une brosse? — une balançoire? — une chaise? — une échelle? — une sonnette? — un éventail? — des gants?

Modèle. — avec un marteau, on enfonce des clous, etc.

2° Dites qui peut faire les actions exprimées par ces verbes employés deux à deux: voltige, butine — tourne et roule — encourage et console — repose et porte conseil — crie et se rompt — charme et embaume — rafraîchit et féconde.

Modèle. — L'abeille voltige et butine.

### DICTÉES

#### I

#### LES MONTAGNES

La surface de la terre n'est pas unie; presque partout, le terrain s'élève ou s'abaisse. Les petites élévations du sol sont des côtes, des coteaux, des collines; les grandes élévations du terrain sont des montagnes qui, lorsqu'elles se touchent, forment une chaîne de montagnes. Les très hautes montagnes sont ordinairement couvertes de neige et de glace.

EXERCICES. — 1. Citez quatre mots de la famille de *montagne*. — Mont, monter, montueux, monticule.

2. Qu'est-ce que les mots *presque*, *partout*? — Des adverbes.

3. Qu'est-ce qu'une *surface unie*? — C'est celle qui ne présente pas ou très peu d'aspérités.

4. Nature des verbes *s'élever*, *s'abaisser*. — Verbes pronominaux.

5. Citez des homonymes de *haute*, de *chaîne*. — Hôte, hotte, ôte; chêne.

6. Justifiez l'orthographe des adjectifs de la dictée.

#### II

#### LES VERS A SOIE ET LES ABEILLES

Les vers à soie nous filent de riches étoffes, et se consomment pour nous les donner. Ils se font de leur coque une espèce de tombeau où ils se renferment dans leur propre ouvrage, et ils renaissent sous une forme étrangère pour se perpétuer. D'un autre côté, les abeilles vont recueillir avec soin le suc des fleurs odoriférantes pour en composer leur miel, et elles le rangent avec un ordre qui peut nous servir de modèle.

FÉNELON.

*Explications.* — Ils se consomment, ils se détruisent, ils donnent leur propre substance — de leur coque, du cocon, espèce d'œuf creux en fil de soie, dans lequel le ver se change en *chrysalide* qui paraît morte — une forme étrangère, la forme du papillon — se perpétuer, pondre des œufs d'où il sortira d'autres vers à soie — odoriférantes, qui ont de l'odeur — elles le rangent, avec de la cire, elles ont d'abord construit de petites cases appelées alvéoles qu'elles remplissent de miel et bouchent ensuite avec d'autre cire.

*Fénelon*, archevêque de Cambrai, une des gloires de la France ancienne, précepteur du duc de Bourgogne, petits-fils de Louis XIV (1651-1715).

### RÉCITATION

#### La neige

“Oh! que j'aime la neige! Oh! que j'aime à la voir  
Descendre par flocons sur le sol encore noir!  
Ou bien, quand elle tombe en poussière si fine  
Que l'on croirait qu'un ange épand de la farine  
Pour donner des gâteaux à nous, petits enfants.  
Et puis, maman, j'en fais des bons-hommes tout blancs,  
Et j'élève des forts que mon grand frère assiège:

Oh! que j'aime la neige!

“Vois-tu, c'est si plaisant! Et le soir nous glissons  
Si loin sur nos traîneaux! Et nous recommençons  
A descendre et monter mille fois les collines,  
Jusqu'à ce que la lune aux lueurs argentines  
Nous montre dans le ciel son visage riant,

Alors, mon frère et moi, nous revenons ensemble  
Vers toi, vers le foyer qui toujours nous rassemble;  
Vois-tu, c'est si plaisant!  
Oh! qu'on glisserait bien sur tous ces beaux nuages  
Qui l'hiver, sont si blancs! Je les crois des rivages  
De neige épaisse et dure et de brillants glaçons  
Que chez lui, dans le ciel, le bon Dieu nous fait faire  
Pour y laisser jouer les bons petits garçons.  
Tu dis que pour marcher le Seigneur nous éclaire,  
Et que nous irons là, si nous faisons du bien;  
Oh! qu'on glissera bien!

P.-J.-O. CHAUVEAU,

*M. Chauveau est une des plus belles figures canadiennes-françaises; député au temps de l'Union des deux Canadas; ancien premier ministre de la Province de Québec; deuxième Surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, orateur et écrivain distingué, né à Québec en 1820, décédé en 1890.*

## RÉDACTION

*Le bienfait de la vue*

SUJET A DÉVELOPPER

A quoi servent les yeux? — Un de vos petits amis a eu les yeux très malades. Pendant quel-que temps il était comme un aveugle. Dites tout ce qu'il ne pouvait pas faire et de quoi il était privé.

## DÉVELOPPEMENT

Le pauvre enfant ne pouvait pas même s'habiller seul, il ne pouvait se conduire et la journée lui semblait bien longue, car il n'y avait pas moyen de lire ou de regarder des images, pas plus que d'écrire ou de dessiner.

Pauvre Gustave! quand nous allions le voir, nous n'osions parler de nos jeux qu'il ne pouvait partager. Pas moyen de jouer à la balle, aux billes, de courir ou de sauter quand on ne voit pas clair. Nous lui racontions ou nous lui lisions des histoires, nous lui apprenions des chansons pour le distraire et nous l'emmenions un peu se promener en le conduisant par la main. C'était mieux que rien et cependant encore triste, car il ne voyait ni le beau soleil ni les arbres et leur verdure, ni les fleurs, ni les oiseaux qu'il entendait chanter, ni la rivière, ni les bateaux.

Quand il rentrait, ce pauvre Gustave, il fallait que sa mère vint à lui pour l'embrasser, et il ne pouvait voir sa figure.

## COURS SUPÉRIEUR

### VOCABULAIRE

I. Faire trouver des mots qui évoquent l'idée de *malheur*:—Abîme. — Accident. — Alarmiste. — Avarie. — Averse. — Bouleverser. — Calice. — Cataclysmes. — Catastrophe. — De Charybde en Scylla. — Chute. — Déboire. — Décadence. — Déchéance. — Déclin. — Dégringolade. — Désarçonner. — Désarroi. — Échec. — Éclipse. — Embarras. — Esclandre. — Gouffre. — Néfaste. — Plaie.

Il faut de la prudence pour éviter le *malheur*, et du courage pour le soutenir.

### II. PROVERBES À EXPLIQUER:

*On ne laisse pas de semer, quoiqu'on craigne les pigeons*: la crainte d'un désagrément ne doit pas empêcher d'entreprendre une affaire. — *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*: il faut souffrir un petit mal pour en éviter un grand. — *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance*: une médisance est souvent plus funeste qu'une blessure. — *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler*: il faut, avant de parler, mûrement réfléchir. — *Qui langue a, à Rome va*: qui sait parler, s'expliquer, va partout. — *L'usage est le tyran des langues*: l'usage prévaut sur les règles de la grammaire. — *Comme on fait son lit on se couche*: on a du bien ou du mal suivant qu'on a eu prévoyance ou imprévoyance.

## DICTÉES

### I

*Le participe passé*

Votre oncle est *venu*, il a *voulu* vous voir avant de partir. — Dès qu'il est *entré*, votre père a *demandé* à me parler. — *Élevés* et *nourris* à la campagne, ces enfants ont *acquis* une bonne santé. — *Touché* de son repentir, son juge l'*acquitta* et le renvoya *absous*. — Les mélodies du rossignol sont *entremêlées* de silences qui ont *charmé* les poètes. — *Intrigué* par ses paroles, je l'ai *suivi* dans sa retraite. — Nous avons *voulu* visiter Québec, mais nous

n'avons pu trouver le temps nécessaire. — En congédiant cet employé, on lui a offert un mois de son traitement. — Par ordre supérieur, le conseil municipal a été dissous. — Hier, étant à Québec, nous nous sommes promenés sur les remparts. — La vie pastorale, qui s'est conservée en diverses contrées, n'est pas sans charmes. — Nous nous sommes vus et nous nous sommes parlé des yeux.

QUESTIONS GRAMMATICALES. — *Qu'est-ce que le participe passé?* C'est, comme le participe présent, un mot qui tient du verbe et de l'adjectif. — *Comment cela?* Le participe passé tient du verbe en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent le verbe; il tient de l'adjectif en ce qu'il fait quelquefois les fonctions d'adjectif et qu'alors, semblable à l'adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte. — *Qu'exprime donc le participe passé?* Il exprime, soit l'état passif, et, dans ce cas, il se joint à l'auxiliaire être, sans avoir jamais de complément direct, soit une idée de temps écoulé, et alors il se joint à l'auxiliaire avoir quand le verbe auquel il appartient marque l'action, ou avec l'auxiliaire être quand ce verbe est pronominal ou indique un état; il peut avoir un complément direct si le verbe lui-même est de nature à en recevoir un. — *Que forme le participe passé avec l'auxiliaire être et l'auxiliaire avoir?* Il forme des expressions que l'on nomme les temps composés des verbes. — *Le participe passé a-t-il, comme le participe présent, toujours la même terminaison?* Non, il présente différentes terminaisons, comme le prouvent les participes passés suivants: donné, suivi, voulu, offert, pris, dépeint, absous, etc.

ANALYSE GRAMMATICALE. — *Comment analyse-t-on le participe passé?* Employé seul, le participe passé s'analyse comme un adjectif qualificatif; joint à l'auxiliaire, il constitue avec lui une forme verbale et ne doit pas s'analyser séparément. — *Faites application de cette règle sur la troisième phrase de la dictée.*

## II

## AUX CULTIVATEURS CANADIENS

Mes amis, les agriculteurs, me permettront, sans doute, de leur parler un peu de leur propre histoire. C'est un préjugé trop ancien et encore trop vivant que l'histoire n'intéresse que les grands, les riches et qu'elle n'est faite que par eux; hommes politiques, chefs militaires, capitaines d'industrie,

de commerce et de finances. Non, l'histoire d'un pays est le résultat d'un travail d'ensemble, d'une collaboration où tous font leur partie, les petits, les modestes travailleurs, autant et quelquefois plus que les grands.

Pourquoi nos amis de la campagne, les travailleurs des champs, ne s'arrêtent-ils pas plus souvent à mesurer leur contribution à la grandeur du pays, à la richesse nationale; à supporter ce qu'ont accompli les anciens colons et laboureurs, leurs pères? Comme un simple aperçu relèverait, dans leur estime, leur vocation paysanne!

LIONEL GROULX, ptre.

EXERCICES: 1° Expliquer les mots et les expressions de la dictée qui sont en italiques. 2° Analyser logiquement et grammaticalement la première phrase.

## III

## LES MORTS

Ils ont passé aussi sur cette terre, ils ont descendu le fleuve du temps. On entendit leurs voix sur ses bords, et puis on n'entendit plus rien. Où sont-ils? Qui nous le dira? Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

Pendant qu'ils passaient, mille ombres vaines se présentèrent à leurs regards: le monde, que le Christ a maudit, leur montrait ses grandeurs, ses richesses, sa volupté; ils les virent et, soudain, ils ne virent plus que l'éternité. Où sont-ils? Qui nous le dira? Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

Semblable à un rayon d'en haut, une croix, dans le lointain, apparaissait pour guider leur course, mais tous ne la regardaient pas! Où sont-ils? Qui nous le dira? Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

Il y en avait qui disaient: Qu'est-ce que ces flots qui nous emportent? Y a-t-il quelque chose après ce voyage rapide? Nous ne le savons pas, nul ne le sait. Et, comme ils disaient cela, les rêves s'évanouissaient. Où sont-

ils? Qui nous le dira? Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

Il y en avait aussi qui semblaient, dans un recueillement profond, écouter une parole secrète, et puis, l'œil fixé sur le couchant, tout à coup ils chantaient une aurore invisible et un jour qui ne finit jamais. Où sont-ils? Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

LAMENNAIS.

*Analyse logique.* — Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

## RÉCITATION

### LE CHAPELET DES MORTS

Sur les larmes-de-Job dont la chaîne de fer  
Porte le crucifix de cuivre et la médaille,  
Grand'mère, dans la chambre, égrène, maille à maille,  
Le chapelet pour ceux d'autrefois et d'hier.

Pâle sœur des défunts, sainte de l'oratoire,  
Pâle ombre dont les jours ne sont qu'un long soupir,  
De plus près que personne, elle entend, sans le voir,  
L'être éploré qui clame au fond du purgatoire.

Afin d'ouvrir à tous le paradis rêvé,  
Pour tous ceux dont les corps gisent au cimetière,  
Abandonnés déjà, sans secours, sans prière,  
Larme à larme, elle épand la plainte des avés.

Seule, jointe à la peine, au nostalgique exil  
Des âmes qui lui sont parentes, elle prie:  
"A l'heure de la mort, priez pour nous, Marie,  
Priez aussi pour eux, ô Mère! Ainsi soit-il".

Un ange emportera le message qu'envoie  
Celle qui s'est vouée aux deuils du souvenir.  
Les larmes, les regrets, les douleurs vont finir  
Dans la communion de l'éternelle joie.

La sainte femme a l'air presque immatériel,  
Et nous nous demandons si l'auréole blanche,  
Dont l'âge a couronné la tête qui se penche,  
N'est pas quelque reflet anticipé du ciel.

NÉRÉE BEAUCHEMIN, *poète canadien-français, décédé.*

## COMPOSITION

### *Sujet à développer*

Une de vos amies n'a jamais d'argent qu'elle ne le dépense en friandises. — Dites-lui votre étonnement, dites-lui aussi pourquoi vous ne l'approuvez pas et indiquez-lui un meilleur emploi à faire de son argent.

## *Développement*

Ma chère Françoise,

Tu as eu mal aux dents et mal à l'estomac, m'écris-tu. Je te plains sincèrement, car c'est fort désagréable — mais je ferai mieux, et si tu le veux bien, je t'indiquerai un remède facile à faire et qui ne coûte rien — au contraire!

Tu as beaucoup de relation familiale, ma chère Françoise, des grands-parents, des tantes, une marraine, qui te gâtent à qui mieux mieux; c'est à qui, je crois, remplira le mieux ta bourse; il ne se passe guère de semaine que tu ne récoltes quelques petits sous... Or, c'est là que se pose le problème: ton porte-monnaie ne se gonfle pourtant guère... il n'a pas de trou cependant; mais on m'a dit que tu as un faible prononcé pour les gâteaux, bonbons, particulièrement le chocolat... et que ce faible vide ta bourse à mesure qu'on la remplit.

Hélas! ma chère Françoise, tes maux de dents et d'estomac n'ont pas d'autre cause que ce défaut mignon que tu caresses et cultives, et le remède serait de renoncer à l'usage quotidien des bonbons pour manger à ton goûter ce bon pain sec qui fait les dents blanches et les estomacs sains.

Là, voyons, Françoise, tu dépenses au moins dix sous par jour pour ta... friandise; cela fait — sais-tu — trois piastres par mois, oui, trois piastres, et... trente-six piastres par an! — Trente-six piastres! pas possible! trente-six piastres! — Compte plutôt et recule effrayée.

Mettons que tu ne manges plus de bonbons que le dimanche. Cela te fera, crois-moi, vingt-cinq piastres d'économie... et tu peux très facilement prendre un livret à la Caisse d'Économie, consacrer aux bonnes œuvres: Sainte-Enfance, Conférence de Saint-Vincent de Paul, un chiffre que je ne fixe pas, parce que ce sera le secret de ton bon cœur, et il te restera assez pour faire de gentils cadeaux de fêtes et d'anni-

versaires autour de toi. Je t'assure que tu seras bien plus contente et que tu te seras dé faite d'une mauvaise habitude, car qui sait où une faiblesse de ce genre peut mener plus tard.

Je te laisse à tes réflexions, ma chère Françoise, et ne me permettrai pas de

te reparler à ce propos. Mais je sais qu'il suffira de te mettre en présence des chiffres, et je t'embrasse sans compter le nombre de fois.

Bien affectueusement à toi,

MARGUERITE.

## École primaire complémentaire

### DICTÉES

#### I

#### Vocabulaire

#### PROVERBES EXPLIQUÉS

*Face d'homme porte vertu*: la présence d'un homme sert bien à ses affaires. — *Après la pluie vient le beau temps*: un temps heureux succède à des circonstances fâcheuses. — *Il fait bon vivre*: Au cours de la vie, l'expérience s'acquiert. — *A bon vin point d'enseigne*: ce qui est bon n'a point besoin d'être vanté. — *Couvrez-vous, la chaleur vous est bonne*: se dit ironiquement à celui qui garde en temps inopportun son chapeau sur sa tête. — *Tout se fait (ou tout va) par compère et par commère*: tout se fait par faveur, par protection. — *Qui tout convoite tout perd*: souvent on perd tout en voulant trop gagner. — *C'est une cinquième roue à un carrosse*: se dit d'une personne qui, dans une situation donnée, ne sert à rien et entrave même l'action des autres. — *Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied*: on tombe facilement malade et l'on guérit difficilement. — *Va t'en voir s'ils viennent*: s'emploie pour dire qu'on ne croit rien de ce qui est annoncé, promis ou raconté.

### DICTÉES

#### I

#### L'automne

Les longues journées se sont enfuies sur l'aile du temps; les fleurs que la chaleur solaire avait fait éclore, se sont flétries sous la desséchante haleine de la bise; la voûte azurée que le matin a si fréquemment argentée, que nous avons vue étaler en plein midi son dôme diaphane, que les soirs ont teinté de nuances multicolores s'est affublée d'un manteau de brouillard que condense la froidure.

Ces campagnes que nous avons contemplées couvertes de magnifiques récoltes; ces prairies où souriaient des

tapis diaprés de décors incomparables, apparaissent maintenant nues et attristées.

Les oiseaux que nous avons entendus entonner leur ramage sous la feuillée, que nous avons vus sauter et voler sur les branches des arbres ont délaissé leurs nids, chefs-d'œuvre d'architecture, palais aériens qui pendaient, bercés gracieusement, aux flexibles rameaux.

J'appréhende qu'un froid plus intense ne sévisse et ne nous claque-mure au logis; je ne nie pas que l'hiver n'ait ses plaisirs; néanmoins je ne cacherai pas mon antipathie, mon aversion cordiale pour ces mois où la nature muette, sourde, paralysée, s'est replongée dans un sommeil léthargique. Je sens que mon âme aspire vers ces régions de paix où nous vivrons dans un éternel printemps.

#### APPLICATIONS

Faire donner les règles concernant les quatorze participes passés que renferme la dictée.

#### II

#### Charité de Sainte Élisabeth de Hongrie

Sainte Élisabeth de Hongrie avait un fonds de charité inépuisable et cette charité vous l'eussiez vue la pratiquer avec une simplicité et une gaieté qui ne l'abandonnaient jamais. Quand les malades avaient recours à elle, après leur avoir donné tout ce qu'elle pouvait, elle ne les laissait jamais s'éloigner sans s'être informée de leur demeure afin d'aller les y voir. Et alors ni la distance ni la difficulté du chemin qu'elle avait à faire ne l'arrêtaient. Elle savait que rien ne fortifie le senti-

ment de la charité comme d'approfondir les misères humaines dans ce qu'elles ont de plus navrant. Elle pénétrait dans les cahutes les plus éloignées de son château, les plus repoussantes par la saleté; elle entrait dans ces misérables *abris* de la pauvreté d'où *s'exhalaient* des gaz méphitiques; elle y apportait elle-même les choses qu'elle avait jugées *nécessaires* à leurs tristes habitants; elle les consolait bien moins encore par ses dons généreux que par ses douces et affectueuses paroles. Elle prenait les nouveau-nés entre ses bras avec un amour vraiment maternel, les couvrait d'habits qu'elle avait faits elle-même et les tenait souvent sur les fonts baptismaux, afin que cette maternité toute spirituelle pût lui fournir un motif de plus de les aimer, de les soigner plus tard. Quand un de ses pauvres mourait, vous voyiez avec admiration cette puissante souveraine suivre avec une humilité et un recueillement exemplaires le pauvre cercueil du dernier de ses sujets.

MONTALEMBERT.

(*Vie de Sainte-Élisabeth de Hongrie*).

MONTALEMBERT, célèbre homme d'État français, écrivain et orateur éminent; le comte de Montalembert était aussi pair de France. Il fut toute sa vie un ardent patriote et un vaillant défenseur de l'Église catholique: 1810-1870.

#### APPLICATION

Sens des mots soulignés. — Analyse logique et grammaticale de la dernière phrase de la dictée.

#### PENSÉE DES MORTS

Ah! vous pleurer est le bonheur suprême,  
Mânes chéris, de quiconque a des pleurs!  
Vous oublier, c'est s'oublier soi-même:  
N'êtes-vous pas un débris de nos cœurs?

En avançant dans notre obscur voyage,  
Du doux passé, l'horizon est plus beau;  
En deux moitiés notre âme se partage,  
Et la meilleure appartient au tombeau.

Dieu du pardon! leur Dieu! Dieu de leurs pères!  
Toi que leur bouche a si souvent nommé!  
Entends pour eux les larmes de leurs frères!  
Prions pour eux, nous qu'ils ont tant aimés!

Où vivent-ils? Quel astre à leur paupière  
Répand un jour plus durable et plus doux!  
Vont-ils peupler ces îles de lumière,  
Ou planent-ils entre le ciel et nous?

Étends sur eux la main de ta clémence,  
Ils ont péché, mais le ciel est un don!  
Ils ont souffert; c'est une autre innocence!  
Ils ont aimé; c'est le sceau du pardon!

LAMARTINE.

LAMARTINE, l'un des plus grands poètes qu'ait produits la France. Il est malheureux que Lamartine ait parfois fait preuve d'injustice envers l'Église: 1790-1889.

## COMPOSITIONS

### I

#### SUJET A TRAITER

Montrer la justesse de cette maxime: "Il faut savoir obéir pour bien commander".

#### SUJET TRAITÉ

Obéir, c'est soumettre sa volonté, et commander, c'est l'imposer aux autres. Dans les deux cas, nous devons être en état de gouverner cette faculté de notre âme qui, de même que les autres facultés, se développe par l'éducation et l'apprentissage; élever la volonté, c'est proprement former par l'habitude ce qu'on appelle le caractère. Nous naissons avec des instincts de liberté et d'indépendance qui, au premier abord, semblent opposés à l'obéissance. Pour réagir contre ces instincts, nous devons nous pénétrer de nos devoirs en consultant notre raison ou notre conscience. Dans la jeunesse, nous sommes faibles et imprévoyants; guidés par le bon sens nous devons rechercher un appui et des conseils auprès des hommes forts et expérimentés. L'expérience de chaque jour nous démontre que ceux qui cherchent à s'affranchir de l'obéissance

ne tardent pas à s'en repentir; ils veulent secouer un joug, ils se privent d'un appui. Libre de toute prévoyance, exempt de toute inquiétude et de responsabilité, celui qui obéit a un rôle facile; mais combien est pénible celui du commandement!

Celui-là seul sera apte à commander, c'est-à-dire à prendre une résolution virile et à imposer sa volonté aux autres, qui aura su s'incliner devant une loi qui le gênait, qui aura respecté une autorité qui lui déplaisait et subi sans murmurer les effets d'une mesure injuste. Il aura fait preuve de courage et de magnanimité; et, ne l'oublions pas, ce sont les qualités principales de l'autorité: parce qu'elles révèlent un caractère fortement trempé. En face de dispositions hostiles ou de résistance à ses ordres, il ne se laissera pas aller à l'emportement, car, dès le jeune âge, il aura appris à se dominer; il gardera son sang-froid, ce sera là le secret de sa force. On a dit avec raison: la plus belle victoire qu'un homme puisse remporter, c'est de se vaincre lui-même; voilà pourquoi l'obéissance est l'école du commandement.

## II

### SUJET A TRAITER

Exposer les principes de l'hygiène par rapport à la boisson des animaux.

PLAN ET SOMMAIRE. — *Entrée en matière.* — Du breuvage lui-même et du moment de l'absorber dépend la santé des animaux. — *Corps du sujet.* — Qualité de l'eau destinée aux animaux; sa température; le moment de la faire boire et les précautions à prendre. — *Conclusion.* — Le fermier prévoyant agit envers ses animaux comme il agit envers lui-même.

### SUJET TRAITÉ

La santé des animaux dépend à la fois de la pureté de leur breuvage et du moment de l'absorber.

On doit choisir une eau pure et limpide: les eaux de pluie et de rivières sont les meilleures. Celles des puits sont souvent lourdes, chargées de calcaire et peu digestives. On doit veiller aussi à ce que les animaux poussés par la soif n'aillent pas se désaltérer dans des eaux stagnantes; ces eaux, qui renferment des matières organiques en décomposition, sont des réceptacles de microbes et de germes morbides, qui peuvent communiquer aux bêtes le typhus ou d'autres maladies infectieuses.

Les poules elles-mêmes doivent avoir leur petit bassin avec une eau plusieurs fois renouvelée dans la journée; il ne faut pas les condamner à boire des eaux de fumier qui pourraient leur communiquer le choléra.

On doit éviter aussi de faire boire les chevaux quand ils sont en sueur, ou de leur donner une eau trop froide qui congestionnerait leurs organes internes, provoquerait des coliques et des désordres graves. Après avoir bu, un cheval ne doit pas être mis immédiatement au travail ou à la course. Les mêmes précautions doivent être prises en général pour les ruminants; il ne faut les faire boire qu'après qu'ils ont mangé.

Le cultivateur ne doit jamais perdre de vue que les animaux demandent pour leur corps les mêmes précautions qu'il est obligé de prendre vis-à-vis de lui-même, pour sa santé.

## LE "BULLETIN DE LA LIGUE DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE L'OUEST"

Cette intéressante et vivante revue, publiée à Winnipeg, Manitoba, est entrée dans sa onzième année, avec son numéro de septembre-octobre.

Nos félicitations et nos vœux.

# MATHÉMATIQUES

## ARITHMÉTIQUE, MESURAGE, ALGÈBRE

### COURS INFÉRIEUR

#### 1<sup>ère</sup> ANNÉE

1. Combien font :

10+6 ?	15+1 ?	16+3 ?
10+7 ?	15+2 ?	17+1 ?
10+8 ?	15+3 ?	17+2 ?
9+10 ?	15+5 ?	18+2 ?
10+10 ?	16+1 ?	19+1 ?

2. 16 - 6 = ?	16 - 1 = ?	19 - 1 = ?
17 - 7 = ?	16 - 3 = ?	19 - 3 = ?
18 - 8 = ?	17 - 2 = ?	19 - 4 = ?
19 - 9 = ?	17 - 3 = ?	20 - 5 = ?
20 - 10 = ?	18 - 4 = ?	20 - 6 = ?

3. Blaise et Robert sont allés aux noix. Le premier en a ramassé 8 et l'autre 2 de plus. Combien en ont-ils ramassé ensemble ?

#### 2<sup>e</sup> ANNÉE

1. Écrivez en chiffres les nombres de 450 à 500 et ensuite de 400 à 370.

2.  $356 = 3$  centaines +  $5$  dizaines + ? unités.  $176 = 1c. + 7d. + 6u.$

$$425 = 4 \quad " \quad + ? \quad " \quad + ? \quad " \quad 205 = 2c. + ? + ?$$

$$278 = ? \quad " \quad + ? \quad " \quad + ? \quad " \quad 340 = ? + ? + ?$$

$$190 = ? \quad " \quad + ? \quad " \quad + ? \quad " \quad 479 = ? + ?$$

$$407 = ? \quad " \quad + ? \quad " \quad + ? \quad " \quad 405 = ?$$

3. Additions et soustractions :

195	191	208			
+ 108	+ 75	+ 9	495	378	305
+ 47	+ 7	+ 17	- 146	- 189	- 108
_____	_____	_____	_____	_____	_____

4. Quel est le prix de 48 livres de lard à 6 centins la livre ?

## COURS MOYEN

3<sup>e</sup> ANNÉE

1. Quelle est la somme de 44,625; 215; 5172; 19365; 121? Rép. 69,498.
2. Un cultivateur dépense 6.75 gallons d'avoine par jour pour nourrir ses bestiaux. Combien de gallons dépensera-t-il en 6 semaines?

*Solution* : Nombre de jours dans 6 semaines =  $7 \times 6 = 42$  j.

Quantité dépensée:  $6.75 \text{ g.} \times 42 = 283.5 \text{ g.}$  Rép.

3. Si 5 barils de pommes ont été vendus \$28.75, combien de barils pourratt-on achetés pour \$258.75?

*Solution* : 5 barils = \$28.75

1 " =  $28.75 \div 5 = \$5.75$

Autant de fois \$5.75 dans \$258.75

" " 1 baril.

$\$258.75 \div \$5.75 = 45$  barils. Rép.

4<sup>e</sup> ANNÉE

1. Convertir en fractions décimales:  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{2}{5}$ ,  $\frac{3}{8}$ ,  $\frac{5}{16}$ ,  $\frac{7}{15}$ ?

*Solution* :  $\frac{1}{4} = 1 \div 4$  ou  $1.0 \div 4$  ou  $1.00 \div 4$ . En effectuant la division on obtient 0.25... Rép.

Autres réponses: 0.4, 0.375, 0.3125 ou  $0.31\frac{1}{4}$ ,  $0.46\frac{2}{3}$ .

2. Une vache a donné  $34\frac{3}{4}$  livres de lait le lundi, 32.375 livres le mardi et 33 livres 6 onces le mercredi. Combien de gallons dans les trois jours, si un gallon de lait pèse 10.3 livres?

*Solution* : Convertissons d'abord  $\frac{3}{4}$  et 6 onces en décimales.

$\frac{3}{4} = 3 \div 4 = 0.75$

6 onces =  $\frac{6}{16}$  ou  $\frac{3}{8}$  de livre =  $3 \div 8 = 0.375$

Total des 3 jours:  $34.75 + 32.375 + 33.375 = 100.5$  lbs.

Nombre de gallons:  $100.5 \div 10.3 = 9.75$ . + Rép.

3. Jean dépense les  $\frac{4}{9}$  de son argent et ensuite reçoit de son père les  $\frac{3}{4}$  de ce qu'il a dépensé. S'il possède alors 64 centins, combien avait-il d'abord?

*Solution* : Soit  $\frac{9}{9}$  ce qu'il avait d'abord.

Alors  $\frac{9}{9} - \frac{4}{9} = \frac{5}{9}$  ce qui lui restait.

Il reçoit  $\frac{3}{4}$  de  $\frac{4}{9} = \frac{3}{4}$  de  $\frac{4}{9} = \frac{1}{3}$

Il possède alors  $\frac{5}{9} + \frac{1}{3} = \frac{5+3}{9} = \frac{8}{9}$

$\frac{8}{9} = 64$ ;  $\frac{1}{9} = \frac{64}{8} = 8$ ;  $\frac{9}{9} = 8 \div 9 = 72$  cents. Rép.

## COURS SUPÉRIEUR

5<sup>e</sup> ANNÉE

1. Roger en 15 jours de 8 heures peut labourer 18 arpents de terre. Combien d'arpents pourrait-il labourer en 12 jours de 9 heures?

*Solution* : En 15 jours de 8 heures, il laboure 18 arp.

En 1 jour de 8 heures, il laboure  $\frac{18}{15}$

En 12 jours de 8 heures, il laboure  $\frac{18 \times 12}{15}$

En 12 jours de 1 heure, il laboure  $\frac{18 \times 12}{15 \times 8}$

En 12 jours de 9 heures, il laboure  $\frac{18 \times 12 \times 9}{15 \times 8} = \frac{162}{10} = 16.2$ . *Rép.*

2. Fernand a scié 24 cordes de bois en 20 jours de 9 heures. Combien de jours de 10 heures prendrait-il pour scier 36 cordes ?

*Solution* : Il a scié 24 cordes en 20 jours de 9 heures

Il sciera 1 corde en  $\frac{20}{24}$  jour de 9 heures

Il sciera 36 cordes en  $\frac{20 \times 36}{24}$  jours de 9 heures.

Il sciera 36 cordes en  $\frac{20 \times 36 \times 9}{24}$  jours de 1 heure.

Il sciera 36 cordes en  $\frac{20 \times 36 \times 9}{24 \times 10}$  jours de 10 heures.

$\frac{20 \times 36 \times 9}{24 \times 10} = 27$  jours. *Rép.*

Autre manière :

En travaillant 9 hrs par jour, il scie 24 cordes en 20 jours.

En travaillant 10 hrs par jour, il scie 36 cordes en ? jours.

En travaillant 9 hrs par jour, il lui faut 20 jours pour scier 24 cordes.

En travaillant 1 h. par jour, il lui faut 9 fois plus de jours, soit  $20 \times 9$ ,

et en travaillant 10 h. par jour, il lui faut 10 fois moins de jours, soit  $\frac{20 \times 9}{10}$

Pour faire 24 cordes il lui faut  $\frac{20 \times 9}{10}$  jours.

Pour faire 1 corde il lui faut  $\frac{20 \times 9}{10 \times 24}$  jours.

Pour faire 36 cordes il lui faut  $\frac{20 \times 9 \times 36}{10 \times 24} = 27$  jours. *Rép.*

3. Au 1er novembre un cultivateur avait encore 70% de sa récolte de foin. Dans le cours de ce mois il vendit 40% de ce qui lui restait et trouva alors qu'il avait encore 10.5 tonnes en sa possession. Combien de tonnes avait-il récoltées ?

*Solution* : Il avait au 1er nov. 70%

Il a vendu  $\frac{70\% \times 40}{100} = 28\%$ .

Il lui restait  $70\% - 28\% = 42\% = 10.5$  tonnes.

$1\% = \frac{10.5}{42}$

$100\% = \frac{10.5 \times 100}{42} = 25$  tonnes. *Rép.*

#### 6<sup>e</sup> ANNÉE

1. Combien dois-je marquer une marchandise qui me coûte \$0.96 pour pouvoir accorder un escompte de 15% et cependant faire encore un profit de 15% ?

*Solution* : Un profit de 15% =  $\frac{\$0.96 \times 15}{100} = \$0.1440$ .

Le prix de vente sera:  $\$0.96 + \$0.144 = \$1.104$

Ce prix égale le prix marqué moins 15%, ou 85% du prix marqué.

85% du prix marqué =  $\$1.104$ .

100% du prix marqué =  $\frac{\$1.104 \times 100}{85} = \$1.30$ . *Rép.*

2. A quel taux faut-il prêter \$1500 pour obtenir un montant de \$1684.50 en 2 ans 18 jours ?

L'intérêt =  $\$1684.44 - \$1500 = \$184.44$

A 1% l'int. de \$1500 pour 2 ans 18 j. =  $\frac{\$15. \times 748}{365} = \$30.74$

$\$184.44 \div \$30.74 = 6$ . *Rép.* 6%.

## SECTIONS AGRICOLE, COMMERCIALE ET MÉNAGÈRE

### 7<sup>e</sup> ANNÉE

#### Arithmétique

1. Au 1er novembre, un cultivateur avait du grain pour nourrir 25 bêtes pendant 180 jours. Le 1er décembre il vend 5 de ses bêtes. Combien de temps encore pourra-t-il nourrir les autres ?

*Solution* : Au 1er décembre, il reste encore  $180 - 30 = 150$  jours.

Le problème se pose alors comme suit :

25 bêtes peuvent être nourries 150 jours

20 bêtes peuvent être nourries ? jours

$$\frac{\$150 \times 25}{20} = \frac{750}{4} = 187.5 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

2. 30 ouvriers travaillant 8 heures par jour pendant 54 jours peuvent faire 6 milles de chemin macadamisé. Lorsque les ouvriers ont travaillé 24 jours, on en ajoute 6 autres et on prolonge leur travail de 2 heures par jour. Au bout de combien de temps le travail sera-t-il fini ?

*Solution* : Lorsque la première équipe a travaillé 24 jours, il leur faudrait encore  $54 - 24$  ou 30 jours pour finir.

On peut poser la question comme suit :

30 ouv. travaillent 8 h. par jour pendant 30 j.

36 ouv. travaillent 10 h. par jour pendant ? j.

$$\frac{30 \text{ j.} \times 30 \times 8}{36 \times 10} = 20 \text{ j. pour finir ou } 44 \text{ j. en tout. } \textit{Rép.}$$

*Autre solution* :

Après 24 jours les ouvriers ont fait  $\frac{24}{54}$  ou  $\frac{4}{9}$  de l'ouvrage.

On peut calculer comme suit :

30 ouv. travaillant 8 h. par jour font  $\frac{4}{9}$  en 24 jours.

36 ouv. travaillant 10h. par jour font  $\frac{5}{9}$  en ? jours.

$$\frac{24 \text{ j.} \times 30 \times 8 \times 5}{36 \times 10 \times 4} = 20 \text{ jours pour finir. } \textit{Rép.}$$

ou encore :

30 ouv. travaillant 8 h. par jour font  $\frac{9}{8}$  en 54 jours.

36 ouv. travaillant 10 h. par jour font  $\frac{5}{9}$  en ?

$$\frac{3}{2} \times \frac{3}{3} \times \frac{3}{8} \times 5 = \frac{4.0}{2} = 20 \text{ jours pour finir. } \textit{Rép.}$$

### 8<sup>e</sup> ANNÉE

1. Je fais escompter un billet à 8% pour 3 mois. Quelle fraction du billet me retiendra-t-on, a) si on prend l'escompte en dehors ?, b) si on prend l'escompte en dedans ?

*Solution* : Le taux de l'esc. pour 3 m. à 8% =  $\frac{8\% \times 3}{12} = 2\%$ .

Pour l'esc. en dehors on prend \$2.00 sur chaque \$100. ou  $\frac{2}{100}$  *Rép.*

Pour l'esc. en dedans on prend \$2.00 sur chaque \$102. ou  $\frac{2}{102}$ . *Rép.*

2. Si le taux était de 6% pour 90 jours, quelles seraient les fractions ?

*Solution* : 6% pour 90 jours =  $\frac{6\% \times 90}{365} = \frac{1.08}{73}$  ou  $1\frac{35}{73}\%$ .

Pour l'esc. en dehors on retiendrait  $\frac{1\frac{35}{73}}{100}$  du billet. *Rép.*

Pour l'esc. en dedans on retiendrait  $\frac{1\frac{35}{73}}{101\frac{35}{73}}$  du billet. *Rép.*

3. Le produit d'une somme sur laquelle on m'a retenu l'escompte en dedans à 7% pour 120 jours est de \$430. Quel est l'escompte ? Quel est le montant ou la valeur nominale du billet ?

*Solution* : 7% pour 120 jours =  $7\% \times \frac{120}{365} = 7\% \times \frac{24}{73} = \frac{1.68}{73} = 2\frac{2}{73}\%$

Escompte =  $2\frac{2}{73}\%$  de 430 ou  $430 \times \frac{2\frac{2}{73}}{100} = \$9.90$ . } *Rép.*

Valeur nominale =  $\$430 + \$9.90 = \$439.90$ .

4. Le produit net d'un billet dont on a déduit l'escompte en dehors à  $7\frac{1}{2}\%$  pour 40 jours est de \$843.02. Quelle est la valeur nominale du billet ?

*Solution* :  $7\frac{1}{2}\%$  pour 40 jours =  $7\frac{1}{2}\% \times \frac{40}{365} = \frac{6.0}{73}\%$ .

On a retenu  $\frac{6.0}{73}$  et on a remis  $99\frac{1}{73}$  ou  $99\frac{1}{73}\%$

$99\frac{1}{73}\%$  du billet = \$843.02

100% du billet =  $\frac{\$843.02 \times 100}{99\frac{1}{73}} = \$850$ . *Rép.*

## SECTION INDUSTRIELLE

### 7<sup>e</sup> ANNÉE

#### Mesurage

1. Prouvez que la superficie d'un triangle équilatéral égale 0.433 du carré qui a même côté.

*Solution* : Soit  $C$  le côté du triangle comme celui du carré .

La superficie du carré =  $C \times C = C^2$

Trouvons maintenant la superficie du triangle :

Divisons le triangle en deux triangles rectangles en abaissant une perpendiculaire d'un sommet sur le côté opposé.

Cette perpendiculaire représente la hauteur du triangle droit.

Désignons cette hauteur par  $h$ .

On a  $h = \sqrt{C^2 - \left(\frac{C}{2}\right)^2} = \sqrt{C^2 - \frac{C^2}{4}} = \sqrt{\frac{3}{4}C^2} = \sqrt{\frac{3}{4}} \times \sqrt{C^2} = .866C$ .

Superficie ou  $S. = .866C \times \frac{C}{2} = \frac{.866C^2}{2} = 0.433C^2$ . *Rép.*

2. Un carré et un triangle équilatéral ont même côté, et la différence de leurs superficies est de 354.375 pouces carrés. Quel est leur côté ?

*Solution* : La superficie du triangle égale 0.433 de celle du carré.

La différence = 1. - 0.433 ou 0.567 du carré

Le carré =  $354.375 \div 0.567 = 625$  po. car.

Le côté =  $\sqrt{625} = 25$  po. *Rép.*

### Algèbre

1. Albert a récolté 100 citrouilles et son frère Benoît 20. Combien le premier doit-il en donner au second pour qu'ils en aient autant l'un que l'autre ?

*Solution* : Soit  $x$  la quantité à donner.

Alors on a :

$$20 + x = 100 - x$$

$$x + x = 100 - 20$$

$$2x = 80$$

$$x = 40 - \text{Rép.}$$

2. A peut faire un ouvrage en 20 jours et B en 30 jours. A commence l'ouvrage et au bout d'une certain temps, est remplacé par B qui finit l'ouvrage. Combien de temps chacun a-t-il travaillé, si B a fait 10 jours de plus que A ?

*Solution* : Soit  $x$  le temps de A.

Alors  $x + 10$  le temps de B.

Puisque A fait  $\frac{1}{20}$  par jour et B  $\frac{1}{30}$ , on a :

$$\frac{x}{20} + (x + 10)\frac{1}{30} = 1$$

$$\frac{x}{20} + \frac{x}{30} + \frac{1}{3} = 1$$

$$3x + 2x + 20 = 60$$

$$5x = 60 - 20 = 40$$

$$x = \frac{40}{5} = 8.$$

$$x + 10 = 8 + 10 = 18$$

*Rép.* A - 8; B - 18 jours.

### 8<sup>e</sup> ANNÉE

### Mesurage

1. Dans un parterre carré de 40 pieds de côté, on veut faire un rond de fleurs entouré d'une allée de même superficie. Trouvez le diamètre du rond et la largeur de l'allée, si le rond et l'allée sont le plus grand possible.

*Solution* : La superficie du carré =  $40 \times 40 = 1600$  pi. car.  
 Le rond et l'allée ensemble égalent  $1600 \times 0.7854 = 1256.64$  pi. car.  
 Le diam. du cercle extérieur de l'allée = 40.  
 La superf. du rond =  $\frac{1256.64}{2} = 628.32$  pi. car.  
 Le dia. du rond =  $\sqrt{\frac{628.32}{0.7854}} = \sqrt{800} = 28.28$ . *Rép.*  
 La largeur de l'allée =  $\frac{40 - 28.28}{2} = \frac{11.72}{2} = 5.86$ . *Rép.*

2. La différence entre un carré et le cercle inscrit est de 54.9376 verges carrées. Trouvez le rayon du cercle.

*Solution* : Le cercle = les 0.7854 du carré.  
 La différence =  $1 - 0.7854 = 0.2146$  du carré.  
 Le carré =  $54.9376 \div 0.2146 = 256$  ver. car.  
 Le côté du carré ou le diamètre du cercle =  $\sqrt{256} = 16$ .  
 Le rayon =  $16 \div 2 = 8$  verges. *Rép.*

### Algèbre

1. Trouvez les facteurs des expressions suivantes:

$$1^\circ ab - 6 + 2a - 3b \qquad 3^\circ ac + ad - bc - bd$$

$$2^\circ ax + 3x + 5a + 15 \qquad 4^\circ 4a^2 + 2ab - a^3 - 8b$$

*Solution* : Les expressions formées de quatre facteurs peuvent souvent être groupées en paires ayant un facteur commun. Les expressions données ci-dessus sont de cette nature.

$$1^\circ ab - 6 + 2a - 3b = (ab + 2a) - (6 + 3b) = a(b + 2) - 3(2 + b) \\ = (a - 3)(b + 2). \text{ Rép.}$$

$$2^\circ ax + 3x + 5a + 15 = (ax + 3x) + (5a + 15) = x(a + 3) + 5(a + 3) \\ = (x + 5)(a + 3) \text{ Rép.}$$

$$3^\circ ac + ad - bc - bd = (ac + ad) - (bc + bd) = a(c + d) - b(c + d) \\ = (a - b)(c + d) \text{ Rép.}$$

$$4^\circ 4a^2 + 2ab - a^3 - 8b = (4a^2 - a^3) - (8b - 2ab) = a^2(4 - a) - 2b(4 - a) \\ = (a^2 - 2b)(4 - a) \text{ Rép.}$$

2. Un débiteur peut payer à ses créanciers 25 sous dans le dollar; mais si son actif était 5 fois plus grand et son passif réduit d'un tiers, il pourrait acquitter ses dettes et il lui resterait \$1,400. Quel est son actif?

*Solution* : Soit  $x$  son actif.

Alors  $4x$  son passif.

On a comme équation:

$$5x - \frac{2}{3} \text{ de } 4x = 1400$$

$$5x - \frac{8x}{3} = 1400$$

$$15x - 8x = 4200$$

$$7x = 4200$$

$$x = \frac{4200}{7} = \$600. \text{ Rép.}$$

---

# LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

---

## NOVEMBRE

Jour de Toussaint! comme il parle d'éternité!  
 Visite aux disparus, tous égaux sous leurs dalles;  
 Chrysanthèmes s'ouvrant sur les pierres tombales;  
 Adieu de la verdure, adieu de la gaieté:

Voilà Novembre. Il vient dans son austérité,  
 Remettre sous nos yeux notre âme et ses dédales,  
 En nous faisant songer, près des malades pâles,  
 Au néant de la vie, à sa fragilité.

Tout ce qui sent, tout ce qui vit, tout ce qui pousse  
 N'aspire qu'au repos jusqu'à la saison douce,  
 Et la terre s'endort dans son calme sacré;

Seul—de crainte que pour toujours elle ne dorme,—  
 Le vent chante dans les bois, d'une voix énorme,  
 De sourds gémissements, en un rythme exploré.

---

## NOS MORTS

---

*"Requiem aeternam dona eis,  
 Domine, et lux perpetua luceat  
 eis".*

Parents et amis, qui nous ont quittés pour un monde meilleur, ont droit à notre pieux souvenir et à la généreuse aumône de nos prières.

Le mois de novembre suscite, dans tout noble cœur, des sentiments profonds de gratitude ou d'amitié à l'adresse de nos regrettés disparus: parents, bienfaiteurs, amis.

Tous nos chers morts attendent de nous l'offrande à Dieu d'une prière ou d'un acte méritoire pour le soulagement de leur âme et pour leur admission dans son saint paradis.

Il est un irrésistible et bien doux devoir, pour toute âme bien née, celui de prier pour nos défunts dont on évoque pieusement la mémoire. Malgré leur disparition de cette terre, il nous semble voir ces êtres chéris, que nous avons affectionnés durant leur vie, présents au milieu de nous à toute occasion.

En ce mois de novembre, tout spécialement, nous devons invoquer fréquemment le Tout-Puissant pour l'allègement des souffrances de ces pauvres âmes, âmes de ceux que nous avons connus et aimés! Leur mémoire nous est toujours précieuse et leur souvenir, toujours vivace dans nos cœurs. Comme l'a si bien exprimé Marguerite Duportal:

Plus rien n'efface en nous l'image  
 Où leurs traits ont correspondu;  
 Ils gardent toujours le même âge,  
 L'âge où nous les avons perdus.

N'oublions pas nos défunts dont l'âme a tant besoin du concours de nos ferventes prières pour entrer dans la béatitude céleste.

Rappelons-nous que nous-mêmes, un jour, nous serons reconnaissants à ceux qui prieront pour nous et disons-nous souvent que ce que nous faisons aujourd'hui pour ceux qui ne sont plus, demain ces actes de charité nous seront rendus par la volonté de Dieu.

Souvenons-nous donc de nos chers disparus, ces malheureux oubliés et délaissés des indifférents au cœur fermé, insensible aux plus élevés sentiments.

PIERRE-PAUL MAGNAN.

Novembre 1934.

---

---

### “THE ROMANCE OF QUEBEC”

---

L'éditeur W. J. Gage, de Toronto, a récemment publié une très jolie série de cinq volumes, sous le titre: “The Romance of Canada”. L'un de ces volumes est consacré à notre province, sous le titre de *The Romance of Quebec*.

L'auteur du volume est M. J. C. Sutherland, Inspecteur général des écoles protestantes de la Province de Québec et Assistant Directeur de l'Éducation protestante. Nos lecteurs connaissent M. Sutherland comme un ami sincère des Canadiens français et un admirateur du noble passé de notre province française.

*The Romance of Quebec* est écrit dans le meilleur esprit. Illustré avec un goût parfait, ce volume est des plus agréables à lire et à consulter. Nous félicitons notre collègue M. Sutherland et souhaitons qu'il explore à nouveau les annales merveilleuses du Canada français.

C.-J. M.

---

### “SUR LES ROUTES DE FRANCE”

---

Monsieur C.-J. Magnan, Québec.

La librairie Beauchemin vient de m'expédier votre dernier livre “Sur les Routes de France”. Je l'ai lu en quelques heures. C'est vous dire quel intérêt j'y ai pris. Je vous ai suivi à travers toutes vos pérégrinations, sans jamais éprouver de fatigue, malgré la rapidité des déplacements. Votre plume alerte a le don de tenir sans cesse en éveil, et votre cœur celui de sentir vivement et de communiquer ses impressions. Vous faites si bien communier votre lecteur avec vous, que, vous l'exposez à sentir diminuer chez lui, pour tant qu'il soit un peu amateur de vie sédentaire, le désir de refaire lui-même seul votre beau voyage. Il pourra sans doute voir de ses yeux, ce qui est un avantage notable, les merveilles que vous lui décrivez si bien, mais il désespérera vraiment de se trouver dans toutes les ambiances qui ont été vôtres.

Je vous remercie de la délicate attention qui vous fait m'envoyer votre volume. La bibliothèque de l'École sera heureuse de l'abriter, et surtout de le laisser circuler parmi nos élèves, qui retireront un grand profit de sa lecture.

Veillez agréer, cher monsieur l'Inspecteur général, mes remerciements et croire à la fidélité des sentiments avec lesquels je demeure votre très dévoué serviteur.

École normale,

St-Hyacinthe,

24 septembre 1934.

LUCIEN BERNARD, ptre.

*Principal.*

Le volume SUR LES ROUTES DE FRANCE, (248 pages, nombreuses illustrations) est en vente aux librairies: Beauchemin, 430, rue Saint-Gabriel, Montréal, Langlais, 239, rue Saint-Joseph, Québec et chez tous les libraires de la Province.

---

### EN RÉPARATION DU SCHISME DE HENRI VIII

---

Le 19 août, le cardinal Bourne, suivi par un nombreux clergé et 12,000 fidèles, s'est rendu en pèlerinage à Notre-Dame de Walsingham, en réparation du schisme de Henri VIII, en 1534. Cette grande manifestation catholique a vivement ému toute l'opinion anglaise.

LES “ÉTUDES” DE PARIS.

---

## “ MANUEL D'ENSEIGNEMENT RURAL ”

La première édition du “Manuel d'Enseignement”, publié par la Maison Granger Frère, Ltée, sera bientôt épuisée.

Les instituteurs et les institutrices qui n'en sont pas encore pourvus, feront bien de se procurer au plus tôt cet ouvrage nécessaire à nos éducateurs du village et du rang.

Il y a là, en effet, coordonné et gradué, ce que maîtres et maîtresses de la campagne doivent faire connaître à leurs élèves pour leur faire aimer la “bonne terre canadienne”.

Ce livre du maître, volume de plus de 500 pages, se vend \$2.50 l'unité, avec un escompte de 20% pour le personnel enseignant.

Cet ouvrage devenant rare en librairie, le prix en sera élevé sous peu.

Que l'on se hâte de profiter du prix régulier avec l'escompte spécial indiqué plus haut.

Adresse de l'éditeur: GRANGER FRÈRES, LIMITÉE, 54, Notre-Dame Ouest, Montréal.

## “LA POINTE-DU-LAC”

Cette belle brochure de 90 pages est la 15e de la série A des “Pages trifluviennes”, édition du *Bien Public*, des Trois-Rivières. L'auteur, le R. P. Alexandre Dugré, s. j., a tracé avec amour l'histoire de sa petite patrie, la Pointe-du-Lac. Cette histoire, très intéressante, remonte au milieu du 17e siècle. Les titres des chapitres de la brochure nous disent la valeur de l'ouvrage: La Terre qui s'éveille — Les Seigneurs — Nos anciens — La Paroisse — L'Éducation — Civils et Militaires — La vie d'Autrefois.

Dans les pages alertes et vivantes de “La Pointe-du-Lac”, on reconnaît l'écrivain délicat et le fin observateur de *La Campagne Canadienne*.

C.-J. M.

## L'ASSOCIATION C-F POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences a tenu son deuxième congrès à Québec, du 7 au 9 octobre 1934. Plusieurs sections siégèrent en même temps, et chacune d'elles étudia plusieurs sujets scientifiques: Philosophie et sciences sociales — Sciences pédagogiques — Sciences linguistiques — Sciences historiques et géographiques — Chimie — Botanique — Zoologie et ornithologie — Mathématiques et physiques — Géologie et minéralogie — Sciences médicales.

Une intéressante exposition eut lieu à l'Académie commerciale, siège du congrès.

## UN ANCIEN INSTITUTEUR A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC

En septembre dernier, le Gouvernement de la Province a nommé M. G.-E. Marquis Conservateur de la Bibliothèque de la Législature. C'est un poste des plus honorables, occupé naguère par Antoine-Gérin Lajoie, Pamphile LeMay, N.-E. Dionne, Ernest Myrand et Jos. Desjardins.

Ancien élève de l'École normale, M. Marquis fut instituteur, inspecteur d'écoles, puis Chef du Bureau des Statistiques.

Nos félicitations à M. Marquis.

C.-J. M.

---

## QUESTION DE FRANÇAIS

---

“Tenir compte que”.—On tient compte *d'une* chose. Il faudra donc dire, si l'on veut faire suivre l'expression d'une proposition complétive: tenir compte *de ce que*.

---

“Corner les oreilles”.—Vous entendez dire presque toujours: “On nous *corne* les oreilles de telle chose”. Cela est incorrect. Ce que l'on *corne*, c'est la chose; on la *corne aux* oreilles. L'oreille *corne* aussi quelquefois, quand elle croit entendre quelque chose. Molière dit: “Il faut donc que les oreilles m'aient *corné*”. Et: Les oreilles vous ont-elles *corné*: on a parlé de vous?

---

*Mener, porter*.—On *mène une personne*, un *animal*, on *porte une chose*. De même pour *emmener*, *emporter*, *amener*, *apporter*. Ainsi il ne faut pas dire: *emmener un sac de linge*, j'ai *emmené* mon *traîneau*, mes *livres de classe*, mon *livre de messe*, mais *emporté*, dans tous ces cas et analogues. On *porte un seau d'eau*, on *mène les bêtes au clos* ou à l'étable, on *emmène son chien*. Il y a une nuance entre *emmener* et *amener*, entre *emporter* et *apporter*. On *emmène* ou *emporte avec soi*; on *amène* ou *apporte à un endroit*, à ou *chez quelqu'un*. Ex.: *J'ai emmené Paul*; *je vous l'amène*; *il a emporté ses jouets et vous apporte des fleurs*.

---

“De manière à ce que”: “de façon à ce que”, “demander à ce que”. — *A ce que* n'a ici aucun sens, c'est évident, et l'on se demande à quoi réfléchissent ceux qui admettent de pareilles tournures. N'ont-ils jamais rencontré *de façon que*, *de façon à*, *de manière que*, *de manière à*, *demandeur que*? On peut *s'attendre à ce que*, *songer à ce que*, *s'exposer à ce que*, etc., parce qu'on peut *s'attendre à cela*, *songer à cela*, *s'exposer à cela*, mais qu'est-ce que signifie *demandeur à cela*. De même, dira-t-on. *de manière à cela? de façon à cela?* Mais c'est trop m'attarder à ces évidences. On les montre aux enfants d'école. Mais les enfants d'école ne font pas imprimer.

---

“Sur tous les rapports”. — J'en ai bien du regret, mais en fait de rapports, on se met dessous, et non dessus.

---

*R ressortir et ressortir*. — L'un signifie *sortir de nouveau*, ou *résulter, découler*, et se conjugue comme *sortir*. Ex.: Des faits exposés, il *ressort* que... Cela *ressort* de votre démonstration. L'autre signifie *être d'une juridiction, de la compétence, du ressort de*, et se conjugue comme *finir*. Ex.: Cette cause *ressortit* à tel tribunal. A remarquer que le premier demande la préposition *de* et le second la préposition *à*.

N. DEGAGNÉ, ptre.

---

## CARTES POSTALES HISTORIQUES

---

Lors des fêtes du tricentenaire des Trois-Rivières, parmi tant d'initiatives heureuses prises par les organisateurs, nous désirons signaler au personnel enseignant celle qui nous vaut la publication de trois cartes postales historiques, exécutées avec un art parfait. Ce sont les cartes postales représentant les drapeaux des régiments de la Reine, Royal-Roussillon et Carignan. Les cartes représentent aussi un soldat, avec costume du temps, de chacun des régiments et portent cette phrase d'une fierté lapidaire: *Trois siècles de fière histoire*.

Ces cartes se vendent au prix de cinq sous la série. S'adresser à M. l'abbé Chs.-E. Bourgeois, Aumônier de l'Orphelinat Saint-Dominique, Trois-Rivières.

---

## FEU Mgr F.-X. CLOUTIER

Le troisième évêque des Trois-Rivières, Mgr F.-X. Cloutier, est décédé le 18 septembre dernier, à l'âge de 86 ans. Il était le doyen des évêques canadiens, et succéda à Mgr L.-F. Laflèche, en 1899. Son Excellence Mgr Cloutier était membre du Conseil de l'Instruction publique.

## LA FRANC-MAÇONNERIE EST DÉNONCÉE EN FRANCE

Après avoir longtemps endormi l'opinion publique, en dépit des condamnations de l'Église, la Maçonnerie est dénoncée en France par des journaux et des écrivains qui ne sont pas catholiques. Les derniers scandales, notamment celui de Stavistky, ont ouvert les yeux non seulement aux catholiques aveuglés mais à une élite d'honnêtes Français, qui comprennent, enfin, que depuis la Révolution, avec des intermittences, des haut et des bas, ce sont les Francs-Maçons qui ont gouverné la France.

Dans la *Croix* de Paris des 28 août et 24 septembre, M. Jean Guiraud donne des preuves écrasantes de la duplicité de la Maçonnerie, de sa haine contre l'Église catholique.

M. Guiraud cite cette déclaration du Convent maçonnique de 1922:

*“La séculaire puissance d'obscurantisme prétend à l'université de son hégémonie mondiale. Son influence, hélas! s'étend sur tous les peuples. Et dans le symbole même de sa souveraineté spirituelle, son Vatican, avec les multiples services de sa Curie romaine, telle une pieuvre colossale, développe ses monstrueuses tentacules sur le monde entier.*

*“L'Église veut que tout l'univers se courbe sous sa loi et que partout où le soleil brille, l'ombre néfaste de ses maisons de prière et de servitude dissimule aux humains les perspectives éblouies des horizons de lumière.*

*“Mes FF., si nous voulons que cette ombre meurtrière de la pensée humaine, complice de tous les crimes qui laissent dans l'histoire une traînée de sang, ne puisse s'étendre et s'épanouir sur le monde, détruisons le symbole apostolique d'horreur et d'épouvante, ce foyer de malfaisance universelle et reprenons l'âpre combat de toujours, au cri renouvelé de Voltaire: “Ecrasons l'infâme!”*

Et le rédacteur de la *Croix*, qui est aussi un historien de grande valeur, termine l'un de ses articles par ces paroles de Léon XIII, tirées de son Encyclique de 1902 contre la Maçonnerie:

*Tandis qu'elle professe en paroles le respect de l'autorité et de la religion elle-même, son but suprême, comme ses propres statuts en font foi, est l'extermination de la souveraineté et de l'Église”.*

## LE “COMMUNISME”

Des “journées anti-communistes” ont eu lieu à Montréal au cours de septembre dernier. Ces journées ont été organisées par le R. P. J.-Papin Archambault, s. j. Son Éminence le cardinal Villeneuve a été l'un des conférenciers. L'éminent cardinal-archevêque de Québec, après avoir dit que le bolchévisme russe et communiste détruit la personnalité humaine, qu'il méprise ce qui fait la dignité de l'homme: la religion, qu'il s'attaque à Dieu même en décrétant l'athéisme officiel, a ajouté ce qui suit:

*“La famille n'a plus dans la société bolchéviste cette place sacrée que la civilisation moderne lui reconnaît. Le pouvoir central bolchéviste n'a-t-il pas promulgué des décrets légalisant l'union libre, la prostitution, la rupture du lien conjugal au libre consentement des époux.*

“Immoralité religieuse, immoralité familiale, immoralité politique, la triologie va de soi. “Un révolutionnaire, enseigne un catéchisme révolutionnaire russe, doit s'intéresser à une seule pensée, n'avoir qu'une seule passion, la révolution...” “Entre lui et la société, il y a une lutte à mort, incessante, irréconciliable...” etc. Voilà comment s'exprime l'esprit de rage qui constitue la norme morale du bolchévisme.

“En morale comme en économie, une fois encore, on aboutit à la misère dans toutes ses formes, alors que le socialisme promettait le bonheur à l'insatiable espérance humaine. Il le promettait pour déchaîner des appétits voraces dans une course effrénée à la curée des richesses périssables, alors qu'il eut fallu contenir et discipliner ces tendances, exciter plutôt les nobles facultés, celles qui s'exercent dans la vertu et qui, au lieu de courir à l'or, volent vers l'éternité”.

Notre pays, notre province même, ne sont pas à l'abri des assauts du communisme. Il importe donc de prémunir la jeunesse contre ce poison social.

C.-J. M.

## L'HISTOIRE DE SAINT-JÉRÔME

Récemment, la jolie petite ville de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, célébrait le centenaire de sa fondation. Afin de conserver le souvenir de cette fête et d'apprendre à la génération jéromienne actuelle le passé très intéressant, parfois héroïque de leur ville, les organisateurs des fêtes du centenaire confièrent la tâche de ressusciter le passé de Saint-Jérôme à M. l'abbé Élie-J. Auclair, membre de la Société Royale du Canada, biographe et historien d'expérience. On ne pouvait s'adresser à meilleure enseigne.

*Saint-Jérôme de Terrebonne* forme un superbe volume de 368 pages, abondamment illustré. Le livre comprend deux parties, précédées chacune d'un avant-propos. La première traite de “l'histoire de la paroisse et de la ville de Saint-Jérôme”, dans la deuxième partie, l'auteur rappelle les *anciennes familles de Saint-Jérôme*.

Malgré l'abondance de faits et de dates accumulés, nécessairement, dans *l'Histoire de Saint-Jérôme*, M. l'abbé Auclair a su éviter la monotonie en animant ces faits et ces dates d'un souffle de vie qui semble agiter gracieusement chaque page du volume.

La ville de Saint-Jérôme a droit d'être fière de son histoire et de son historien.

C.-J. MAGNAN.

## UN JOLI TIMBRE

Le joli timbre de la Ligue Catholique féminine, nous arrivera sous peu. Quel plaisir ce sera pour chacune des membres de cette immense organisation de pouvoir se reconnaître entre elles, ou de faire connaître la Ligue, en apposant ce gracieux motif, au revers d'une lettre dont il sera comme le cachet distinctif.

Ce timbre sollicitera donc la part du petit sou qu'il représente, c'est-à-dire un peu du pain quotidien nécessaire à la vie de cette Œuvre bienfaisante qu'est: LA LIGUE CATHOLIQUE FÉMININE.

Nous faisons donc appel à toutes les personnes qui comprennent l'effort généreux de cette organisation, et qui se feront un devoir—nous n'en doutons pas—de contribuer au maintien et à l'extension de ses activités.

N. B.—On pourra adresser toute commande à: La Ligue Catholique féminine, 105, rue Ste-Anne, Québec.

Nous aurons tout spécialement des feuilles de timbres à \$1.00 le cent.

(Communiqué).

C.-J. MAGNAN, directeur-propriétaire, 79, Chemin Sainte-Foy, Québec, Canada.